
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 24 juin 2013

SOMMAIRE

<i>Intervention</i> de monsieur Jean Frébault, Président du Conseil de développement	(p. 6)
<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 10, 24)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 10)
<i>Appel nominal</i>	(p. 10)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 10)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3956)	(p. 10)
<i>Présidence</i> de monsieur Bruno Gignoux, doyen d'âge	(p. 24)
<i>Désignation</i> d'un représentant titulaire au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (dossier n° 2013-3996)	(p. 25)
<i>Election</i> d'un 35 ^{ème} Vice-Président	
* Opérations de vote	(p. 27)
* Résultats du scrutin	(p. 31)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de la Plaine de l'Ain (dossier n° 2013-3973)	(p. 47)
<i>Annexe 1</i> : Compte administratif 2012 et budget supplémentaire 2013 - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne (dossiers n° 2013-3998, 2013-3999 et 2013-4001)	(p. 61)
<i>Annexe 2</i> : PLU-H - Documents projetés lors de la présentation par madame la Vice-Présidente David et monsieur le Vice-Président Brachet (dossier n° 2013-4024)	(p. 88)

Le texte des délibérations n° 2013-3956 à 2013-3960 et 2013-3962 à 2013-4042 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 428.

N° 2013-3956	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 mai 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 10)
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3957	Lyon - Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 39)
N° 2013-3958	Charbonnières les Bains - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking relais de la halte ferroviaire du Méridien - Demande de subvention - Individualisation partielle d'autorisation de programme -	(p. 44)
N° 2013-3959	Sathonay Camp - Requalification des accès de la gare - Individualisation totale d'autorisation de programme -	(p. 47)
N° 2013-3960	Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 44)
N° 2013-3961	Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	reporté

N° 2013-3962	<i>Jalonnement des sites stratégiques - 1ère tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2013-3963	<i>Charbonnières les Bains, Dardilly, Ecully, Feyzin, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Priest, La Tour de Salvagny, Tassin la Demi Lune, Villeurbanne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2013-3964	<i>Ecully - Aménagement de l'avenue des Sources - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2013-3965	<i>Francheville - Chemin des Hermières - Requalification de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2013-3966	<i>Givors - Requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2013-3967	<i>Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Approbation d'une convention au profit du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC) relative au dévoiement des réseaux -</i>	(p. 48)
N° 2013-3968	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2013-3969	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon L'Herminier/Baratin - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) -</i>	(p. 46)
N° 2013-3970	<i>Lyon 3° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Mutualisation de l'éclairage public avec l'électrification de la ligne C13 - Adoption d'une convention de travaux avec le Syndicat mixte pour les transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 48)
N° 2013-3971	<i>Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Dépôt de candidature à l'appel à projet Lutte contre la pollution pluviale -</i>	(p. 48)
N° 2013-3972	<i>Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et du quai Gillet - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 48)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-3973	<i>Comité syndical du Syndicat mixte de la Plaine de l'Ain - Désignation d'un représentant suppléant du Conseil -</i>	(p. 47)
N° 2013-3974	<i>Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2013 - Avenant n° 1 à la convention 2013 -</i>	(p. 52)
N° 2013-3975	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation des 26èmes entretiens Jacques Cartier - Année 2013 -</i>	(p. 48)
N° 2013-3976	<i>Genay, Saint Fons - Pépinières généralistes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 48)
N° 2013-3977	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions à la Commune de Saint Fons pour le programme d'actions 2013 de la pépinière d'entreprises La Coursive d'entreprises -</i>	(p. 48)
N° 2013-3978	<i>Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 48)
N° 2013-3979	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 48)
N° 2013-3980	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission reprise en 2013 -</i>	(p. 48)
N° 2013-3981	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon - Organisation de la 6° édition des Journées de l'économie du 14 au 16 novembre 2013 à Lyon -</i>	(p. 53)
N° 2013-3982	<i>Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 49)
N° 2013-3983	<i>Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 1ère édition de l'événement Blend, à Lyon, les 1^{er} et 2 octobre 2013 -</i>	(p. 49)
N° 2013-3984	<i>Tourisme d'affaires - Attribution d'une subvention à l'association Comité français international-bibliothèques et documentation pour l'organisation du congrès international des bibliothèques et de l'information à Lyon du 16 au 24 août 2014 -</i>	(p. 48)

N° 2013-3985	<i>Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 49)
N° 2013-3986	<i>Vallée de la chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 54)
N° 2013-3987	<i>Biennale d'Art contemporain 2013 - Attribution d'une subvention à l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes -</i>	(p. 54)
N° 2013-3988	<i>Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 55)
N° 2013-3989	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2013 aux actions confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux associations Sud-ouest emploi, Uni-est et Allées PLIE de Lyon -</i>	(p. 55)
N° 2013-3990	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2013 aux actions d'agglomération en faveur de la plate-forme mobilité emploi insertion conduite par l'association Uni-est -</i>	(p. 55)
N° 2013-3991	<i>Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Développement du dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution d'une subvention à la Commune -</i>	(p. 55)
N° 2013-3992	<i>Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et l'Assemblée populaire communale de Sétif (Algérie) 2013-2015 -</i>	(p. 49)
N° 2013-3993	<i>Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat au Maroc - Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères (MAE) -</i>	(p. 49)
N° 2013-3994	<i>Convention de coopération portant sur la réalisation du projet de tramway de l'agglomération de Rabat Salé - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre l'Agence française de développement (AFD), la Société du tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 49)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3995	<i>Conseil de la Communauté urbaine de Lyon - Election d'un 35^{ème} Vice-Président -</i>	(p. 27)
N° 2013-3996	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation d'un représentant titulaire du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2013-3997	<i>Compte de gestion 2012 -</i>	(p. 11)
N° 2013-3998	<i>Compte administratif 2012 - Tous budgets -</i>	(p. 11)
N° 2013-3999	<i>Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2012 -</i>	(p. 11)
N° 2013-4000	<i>Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2013 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4001	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2012 et budget supplémentaire 2013 -</i>	(p. 49)
N° 2013-4002	<i>Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Avenant à la convention -</i>	(p. 24)
N° 2013-4003	<i>Associations - Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements -</i>	(p. 49)
N° 2013-4004	<i>Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associées - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif -</i>	(p. 49)
N° 2013-4005	<i>Modification du tableau des effectifs - Mise à disposition de personnel - Convention avec le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise -</i>	(p. 50)
N° 2013-4006	<i>Mise à disposition de services aux communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Modification de la délibération n° 2010-1279 du 15 février 2010 relative aux mécanismes de mise à disposition de service -</i>	(p. 49)
N° 2013-4007	<i>Protection sociale complémentaire - Risques santé et prévoyance -</i>	(p. 50)

- N° 2013-4008** *Pôle métropolitain - Approbation du plan d'actions d'intérêt métropolitain 2013 -* (p. 25)
- N° 2013-4009** *Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Adaptation de la salle du Conseil - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 50)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

- N° 2013-4010** *Création d'un syndicat mixte d'études entre la Communauté urbaine de Lyon et les syndicats de traitement des déchets ménagers SYTRAIVAL, SITOM Nord-Isère et ORGANOM - Approbation des projets de statuts - Demande de création du syndicat mixte -* (p. 56)
- N° 2013-4011** *Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -* (p. 57)
- N° 2013-4012** *Vénissieux - Installation de silos enterrés pour la collecte des déchets ménagers - Attribution d'une subvention d'équipement à Alliaide habitat -* (p. 59)
- N° 2013-4013** *Lyon 9° - Dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon -* (p. 59)
- N° 2013-4014** *Individualisations complémentaires de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement en recettes dans le cadre du budget annexe de l'assainissement -* (p. 50)
- N° 2013-4015** *Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe -* (p. 50)
- N° 2013-4016** *Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de lalanandro pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Sendrinalina, Tetezambato et Antsiobe -* (p. 50)
- N° 2013-4017** *Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Vohitrafeno pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Vohitrafeno centre et d'Ankaromalaza -* (p. 50)
- N° 2013-4018** *Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ivoamba pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Ivoamba centre, Tombandinana et Ankadindambo -* (p. 50)
- N° 2013-4019** *Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2013 -* (p. 50)
- N° 2013-4020** *Albigny sur Saône, Bron, Caluire et Cuire, Charly, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Ecully, Fleurieu sur Saône, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, Lyon, La Mulatière, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Fons, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Germain au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Chassieu, Corbas, Décines Charpieu, Feyzin, Genay, Mions, Montanay, Rillieux la Pape, Saint Priest, Solaize - Campagne régionale d'information 2013 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel (APORA) -* (p. 50)
- N° 2013-4021** *Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention -* (p. 50)
- N° 2013-4022** *Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Rillieux la Pape - Participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et lônes avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention -* (p. 50)
- N° 2013-4023** *Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Rillieux la Pape - Ile de Miribel Jonage - Participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel, brèches et lônes avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention -* (p. 50)

COMMISSION URBANISME

- N° 2013-4024** *Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) -* (p. 27)
- N° 2013-4025** *Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 10 (n° 11 pour la Commune de Grigny, n° 4 pour la Commune de Givors et n° 1 pour la Commune de Lissieu) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Approbation -* (p. 51)

N° 2013-4026	<i>Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Augmentation de la hauteur dans le secteur de la Soie - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 51)
N° 2013-4027	<i>Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Secteur de Perrache sud - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 51)
N° 2013-4028	<i>Villeurbanne - Plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 5 - Augmentation de la hauteur dans le secteur est de Grandclément - Définition des modalités de la mise à disposition du public -</i>	(p. 51)
N° 2013-4029	<i>Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2013 - Attribution d'une subvention d'équipement à VNF - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 51)
N° 2013-4030	<i>Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Agence pour l'ingénierie et l'information, multimédia éducatifs (AIME), Uniscité, Institut Bioforce-pôle développement local, Banlieues d'Europe, association villeurbannaise du droit au logement -</i>	(p. 37)
N° 2013-4031	<i>Attribution de subventions aux trois fédérations du logement et du cadre de vie - Convention partenariale avec la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) -</i>	(p. 51)
N° 2013-4032	<i>Office public de l'habitat (OPH) - Fusion de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat -</i>	(p. 38)
N° 2013-4033	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terraillon - Secteur Caravelle - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Travaux d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2013-4034	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine -</i>	(p. 51)
N° 2013-4035	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terraillon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2013 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat -</i>	(p. 51)
N° 2013-4036	<i>Bron, Décines Charpieu, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Coopération culturelle - Approbation de la déclaration à passer avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les villes signataires -</i>	(p. 39)
N° 2013-4037	<i>Vénissieux - Programme d'intérêt général (PIG) énergie - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Commune de Vénissieux et PROCIVIS -</i>	(p. 51)
N° 2013-4038	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du bilan financier prévisionnel - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 51)
N° 2013-4039	<i>Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 51)
N° 2013-4040	<i>Lyon 7° - 75, rue de Gerland - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 51)
N° 2013-4041	<i>Lyon 7° - 75, rue de Gerland - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention et du programme de réalisation des équipements publics (PEP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)
N° 2013-4042	<i>Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP et le programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 52)

**Intervention de monsieur Jean Frébault
Président du Conseil de développement**

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, nous allons commencer nos travaux.

Comme vous le savez, chers collègues, le Conseil de développement a beaucoup travaillé sur le PLU et a souhaité nous transmettre ses réflexions, à la fois dans des documents écrits et j'ai pensé qu'il était intéressant d'inviter aujourd'hui monsieur Jean Frébault, Président de ce Conseil de développement, de manière à ce qu'il puisse nous faire part des analyses, des réflexions, des propositions du Conseil de développement et donc je donne immédiatement la parole à monsieur Frébault.

M. FRÉBAULT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, je voulais tout d'abord vous remercier de me donner la parole. Je vais m'efforcer de rentrer dans le temps qui m'est imparti qui est de quinze minutes. Je voulais tout d'abord vous dire que je vais vous présenter un résumé d'une contribution que vous avez en principe tous sur vos tables, qui s'appelle "contribution du Conseil de développement aux réflexions préparatoires du futur PLU-H", qui va venir à l'ordre du jour de votre Conseil tout à l'heure. Je vais donc suivre le plan qui est celui de ce document.

Tout d'abord, je rappelle que nous avons été saisis il y a un an par le Grand Lyon, à travers deux Vice-Présidents, madame Martine David et monsieur Olivier Brachet, qui pilotent ensemble le PLU-H puisque ce document est le résultat de la fusion de l'ancien PLU et du programme local de l'habitat (PLH).

En quelques mots, avant de rentrer rapidement dans le contenu, je voudrais rappeler que le Conseil de développement a une démarche qui n'est pas du tout technique, elle n'est donc pas du tout en doublon avec le travail très approfondi qu'ont pu faire les services et l'Agence d'urbanisme. C'est un travail qui essaie plutôt de mettre en avant le regard de citoyens et d'acteurs de la société civile dans une construction collective qui prend du temps parce que ce sont des regards de personnes qui ne savent pas toujours ce que c'est qu'un PLU-H. Nous avons été amenés à passer du temps pour bien comprendre le territoire.

On nous a demandé de travailler sur les bassins de vie, ces bassins de vie qui sont donc des territoires intermédiaires entre l'agglomération et les Communes, qui sont animés par les Conférences locales des Maires. Il y en a 9 dans le Grand Lyon. Comme nous ne pouvions pas être exhaustifs, nous en avons choisi 6 qui sont indiqués sur une carte qui figure à la page 6 du document. Nous avons mobilisé beaucoup de monde au Conseil de développement, plus de 90 personnes qui se sont réparties entre ces 6 bassins de vie.

Nous sommes beaucoup partis de travaux antérieurs que nous avons conduits, notamment sur le SCOT. Nous avons fait un travail que, je pense, un certain nombre d'entre vous connaissent également, sur les questions de densité. Les questions de densité occupent beaucoup les débats dans les séances de concertation. Les citoyens n'acceptent pas toujours la densité, même si le Conseil de développement, comme beaucoup d'entre vous ainsi que les urbanistes, défend la densité, mais nous avons fait un petit document qui s'appelle "Approche citoyenne de la densité" qui essaie de définir les conditions dans lesquelles la densité est acceptable ; et nous insistons beaucoup sur les questions de qualité urbaine dans tous les sens du terme,

desserte par les transports en commun, par les équipements, insertion dans le paysage, présence de la nature, etc. Donc c'est un des éléments qui était déclencheur de notre démarche.

Je voudrais aussi remercier un certain nombre d'instances participatives qui ont nourri notre contribution ; je pense aux conseils de quartier, comités d'intérêts locaux, associations mais également il y a deux Conseils de développement communaux que je voudrais saluer, un à Décines Charpieu et un à Meyzieu, qui ont nourri nos réflexions. Je remercie également les services qui nous ont accompagnés et avec qui on a eu un excellent dialogue ainsi que l'Agence d'urbanisme et également les élus des Conférences des Maires puisque nous avons rencontré les 6 Conférences locales des Maires. Nous avons pu présenter notre contribution sur chaque conférence et échanger avec les Maires.

Enfin, je dirai que c'est un travail qui ne se veut pas du tout exhaustif compte tenu, notamment, des temps impartis et ce n'est pas notre vocation. La société civile ne détient pas la vérité mais elle espère apporter un éclairage au travail qui est conduit par les élus sur ce projet de PLU-H.

Pour terminer cette introduction, je voudrais dire que nous avons produit trois types de documents : un document par Conférence locale des Maires qui est disponible sur le site du Conseil de développement et qui peut tout à fait vous être diffusé, un résumé de ces présentations par Conférence locale des Maires que vous devez avoir sur vos tables et qui s'appelle Escales (Escale au Rhône-amont, Escale en Porte des Alpes, etc.) et, enfin, une synthèse de ces réflexions par Conférence locale des Maires, c'est le document que vous avez sous les yeux.

Très brièvement, je voudrais résumer les quelques réflexions que nous avons développées dans les différents chapitres en mettant plutôt en exergue ce qui est un petit peu saillant dans ces propositions, sachant qu'il y a pas mal aussi de convergences avec le travail qui va vous être présenté tout à l'heure.

Nous avons commencé par un regard sur les échelles territoriales (pages 10 et 11). Nous pensons qu'au-delà des découpages institutionnels (communes, arrondissements) il y a trois échelles très importantes qu'il faut combiner : c'est l'échelle de l'agglomération, notamment tout ce qui est issu du cadre stratégique du SCOT, c'est l'échelle de proximité, celle des quartiers ou des petites communes et nous insistons sur une nouvelle échelle qui est celle de ces bassins de vie intermédiaires qui sont animés par les Conférences locales des Maires. Le Conseil de développement, après un an de réflexion, estime que c'est une échelle tout à fait pertinente pour organiser un certain nombre de cohérence sur la mixité sociale, sur la coordination entre l'urbanisme et le transport, sur la présence de la nature en ville, etc.

Ce regard des échelles nous a aussi conduits à dire : "Ne nous enfermons pas dans des territoires, dans des bassins de vie", le fonctionnement de l'agglomération, les échanges économiques ou les déplacements domicile/travail dépassent les frontières des bassins de vie ; donc que les Conférences locales des Maires aient le souci aussi du dialogue avec les territoires voisins, y compris ceux extérieurs au Grand Lyon (par exemple, le Val de Saône a des relations avec le Département de l'Ain, etc.). Et nous avons vu un certain nombre de territoires qui sont sur des frontières et attention de ne pas les oublier, par exemple l'aménagement de l'avenue du Commandant Charcot qui est aux frontières de Sainte Foy lès Lyon et de Lyon, le projet Part-Dieu

qui a peut-être des incidences à l'est du côté de Villeurbanne. Vous verrez dans le document un certain nombre d'exemples de cette nature.

Je passe au chapitre 2, pages 12, 13, 14 et 15. Nous avons commencé par l'habitat parce que nous avons beaucoup travaillé sur l'habitat. Nous pensons qu'il y a un enjeu très important sur la fusion du PLH avec le PLU et, sur ce sujet, nous avons rappelé quelques orientations très fortes qui, nous a-t-il semblé, sont largement partagées avec les élus qui portent cette politique de l'habitat. Ces trois orientations poursuivent dans tous les bassins de vie la production pour l'accueil des populations nouvelles. Je note, à titre personnel, que tous les bassins de vie ont contribué, depuis vingt ans, à augmenter la production de logements dans le Grand Lyon qui est une agglomération très attractive, donc il faut poursuivre cette production.

La mixité sociale, nous voyons qu'elle a fait des progrès et nous pensons qu'elle doit absolument poursuivre sa politique, notamment de rééquilibrage dans les communes ou les arrondissements où il y a un déficit de logements sociaux, penser aussi à tous les types de logements, notamment les logements intermédiaires abordables. Aller sans doute vers la généralisation des secteurs de mixité sociale ou des mesures équivalentes. Penser également à des besoins spécifiques : les personnes âgées, les étudiants, etc., et nous recommandons que l'on ne traite pas de manière isolée ces catégories spécifiques mais qu'on les mélange dans un souci de vivre ensemble. Par exemple, faire des programmations générationnelles ou mélanger les étudiants dans l'ensemble du tissu urbain et pas uniquement des quartiers réservés aux étudiants.

Nous avons rajouté sur l'habitat trois points qui nous ont paru aussi importants. D'une part, la politique foncière : le Grand Lyon, nous le savons en fait déjà beaucoup en matière d'action foncière et d'effort financier. Nous pensons qu'il y a peut-être une nouvelle étape à franchir puisqu'une agglomération métropolitaine comme Lyon attire beaucoup de monde, cela produit une montée des coûts fonciers, la mixité sociale est fragilisée. Financer du logement abordable, ce n'est pas simple, donc nous pensons qu'une nouvelle étape devrait être franchie. Il y a certainement un nombre d'outils que connaît bien le Grand Lyon qui peut être davantage développé dans ce domaine. Nous avons fait quelques propositions.

Sur le renouvellement urbain, nous préconisons que les politiques engagées sur des quartiers comme Vaulx en Velin, les Minguettes, la Duchère et d'autres soient activement poursuivies, notamment dans un souci de promouvoir la mixité sociale et de mieux accompagner ces quartiers populaires et les personnes en difficulté qui y habitent. Nous avons fait un petit coup de projecteur sur le territoire de l'espace central Lyon-Villeurbanne parce que nous pensons que, pour ces quartiers d'habitat social, peut-être que la solution radicale consistant à démolir un nombre significatif de logements ne s'applique pas forcément partout et qu'il faut avoir un regard différencié selon les quartiers. Certains fonctionnent un peu comme des ghettos en termes spatial et social, d'autres sont beaucoup plus ouverts sur le reste de la ville. Nous pensons qu'il y a une réflexion déjà engagée qu'il faut poursuivre.

Enfin, le dernier point sur l'habitat que j'évoquerai, c'est que nous n'oublions pas qu'il y a beaucoup de dimensions du plan local de l'habitat qui ne sont pas directement liées au PLU, par exemple l'avenir du parc existant, lutter contre l'habitat indigne, promouvoir un programme de performances énergétiques dans tous les bâtiments qu'ils soient publics ou privés, rappeler

le rôle social du parc privé -il y a une série- et la perspective de la Métropole va bien sûr mettre l'accent sur les questions d'accompagnement social. Nous pensons que cette partie stratégique du PLH ne doit pas être oubliée.

Un mot sur le chapitre 3 : la place du développement économique et la multifonctionnalité dans la ville. Nous savons, monsieur le Président, que vous êtes très soucieux aussi de cette dimension économique. Nous avons simplement voulu rappeler que, dès lors que l'on accueille des nouveaux habitants, il faut aussi que les emplois se développent au même rythme. Il faut que, dans chaque secteur, on ait le meilleur équilibre possible habitat/emploi. Nous avons relevé un certain nombre de secteurs plus déficitaires que d'autres en emploi ; je pense, par exemple, au Val de Saône.

Nous pensons qu'il y a une série de dispositions à prendre dans le PLU-H pour favoriser le développement économique aussi en matière foncière. Nous insistons beaucoup sur la mixité fonctionnelle. Nous savons qu'il y a un certain nombre d'activités, de petites activités industrielles, PME ou artisanales, qui ont pu quitter le centre de l'agglomération, les centres urbains notamment parce que la pression foncière a parfois plutôt favorisé l'habitat. Nous suggérons donc que le PLU-H soit un peu plus exigeant dans ce domaine et permette de maintenir les activités. Bien sûr, un certain nombre de conditions, notamment que l'on évite les activités nuisantes ; et il y a eu un certain nombre d'expériences, par exemple des conventions "silence" qui ont pu être placées dans certains territoires. Nous suggérons que des mesures d'accompagnement de cette nature puissent peut-être conduire à mieux réfléchir sur le ciblage des activités que je qualifierai d'acceptables dans le tissu urbain. Ceci vaut bien sûr pour l'artisanat, pour les commerces, les activités tertiaires, c'est très important, il y a le projet emblématique de la Part-Dieu mais il y a aussi un certain nombre de territoires qui, en complément de la Part-Dieu, peuvent accueillir des fonctions tertiaires.

Il y a les équipements métropolitains. Nous les avons vu avec madame Martine David, notamment sur la Porte des Alpes. Il y en a pas mal dans un certain nombre de secteurs qu'il faut peut-être essayer de mettre davantage en synergie. Puis, pensant également aux grandes zones commerciales comme la RN 6 sud où il faudrait requalifier un certain nombre de pôles commerciaux des années 60 et pensant aussi à tout ce qui relève de l'économie agricole, puisque le Conseil de développement a travaillé notamment sur le projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) et est très attaché à ce que la préservation des zones agricoles et les emplois agricoles se développent.

Je passe rapidement sur le chapitre suivant qui parle des déplacements et de la mobilité en lien avec la densification. Nous pensons qu'il y a un lien fort à établir entre le PLU-H et le plan de déplacements urbains (PDU), bien que la fusion entre ces deux documents ne soit pas possible pour des raisons juridiques. Nous insistons notamment sur la nécessaire mise en cohérence du développement urbain et du développement des transports en commun en essayant, comme le propose le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), de densifier à chaque fois que c'est possible autour des lignes de transports en commun existantes mais en veillant aussi à ce que les transports en commun accompagnent l'urbanisation, parce qu'il y a un certain nombre de secteurs qui devront accueillir davantage de populations, donc augmenter les capacités, développer un certain nombre de qualités de service. Et nous avons pointé dans nos observations

un certain nombre de décalages ; on donne ici des exemples sur lesquels le PDU révisé devrait avoir un certain nombre de coups de projecteurs, notamment des projets qui peuvent concerner le réseau TCL mais aussi les lignes ferroviaires : par exemple, le projet qui était appelé REAL devrait faire l'objet d'examen très attentifs.

Nous avons préconisé une mise en révision dès que possible du PDU. Je viens d'apprendre que celle-ci était programmée et nous pensons donc qu'il faut faire un certain nombre d'études coordonnées entre ces questions de transports et de développement de l'urbanisation ; et pourquoi pas utiliser, nous avons repéré un outil qui s'appelle "les contrats d'axes" dans d'autres agglomérations, en l'adaptant au contexte particulier de l'agglomération lyonnaise, qui permet de coordonner dans le temps et dans l'espace le développement de l'urbanisation et le développement des transports en commun.

Quelques points sur lesquels je passe très vite.

Les parcs-relais : nous insistons sur l'importance de cette politique, optimiser les parcs existants qui sont parfois gérés de manière assez complexe puis aussi avoir une réflexion qui déborde du Grand Lyon, en essayant de mettre les parcs les plus en amont possible et je crois qu'au Pôle métropolitain, ce chantier a commencé à être ouvert.

Sur le stationnement, nous avons des débats complexes au sein du Conseil de développement. Nous pensons que, majoritairement, il doit y avoir dans les zones denses une politique de stationnement qui limite la place de la voiture dans la ville, peut-être avoir des normes mais cela fait partie des débats plus limitatifs en termes de nombre de places de stationnement par logement, alléger les exigences de stationnement en sous-sol parce que cela induit des surcoûts et cela empêche de mettre de la verdure parfois dans les opérations nouvelles. Puis, en périphérie, à l'inverse, peut-être mieux organiser, le stationnement dans les îlots privatifs pour éviter qu'il déborde sur l'espace public.

Puis, monsieur le Président, vous savez qu'au Conseil de développement, nous sommes très attachés aux modes doux. Nous pensons qu'il doit y avoir une nouvelle étape, notamment penser à la connexion des pistes cyclables vers les gares, vers les stations de transports en commun. Je pense à ce que vous êtes en train de réaliser sur les berges de la Saône. Ne pas oublier également les questions de logistique urbaine, le transport de marchandises sur lequel le plan local d'urbanisme (PLU) a peut-être un certain nombre de réserves d'emprise, le PLU peut aussi prévoir des réserves d'emprise pour la nouvelle ligne de transports en site propre, y compris pour les bus qui sont encore parfois, sur certains axes, mélangés avec les encombrements.

Je termine par les deux derniers chapitres qui sont beaucoup plus qualitatifs.

Nous avons un chapitre important sur la nature en ville, qui est développé aux pages 24 à 27. Nous pensons que, dans ce domaine, on assiste à une véritable révolution verte dans la plupart des capitales européennes ou l'Amérique du Nord, États-Unis, Canada sont souvent cités. Les citoyens ont un regard tout à fait nouveau sur la place de la nature en ville et nous pensons que plus on densifie, plus la nature doit être présente, c'est une des conditions d'acceptabilité de la densité par les citoyens.

Dans les parties denses, il faut être très attentif aux zones qui sont les plus minérales et où la nature est la plus absente. En périphérie, où on a la chance d'avoir un magnifique paysage naturel autour de Lyon, c'est plutôt penser la ville dans la nature et donc préserver l'écrin qui entoure les zones urbaines et donc nous avons décliné un certain nombre de propositions -que vous avez, je ne les reprends pas toutes- qui concernent aussi bien la densité du végétal, le maillage des cheminements verts, le réchauffement climatique. Ne pas oublier aussi le rôle de la végétalisation dans les îlots de chaleur et la dimension citoyenne, c'est-à-dire développement, gestion durable et partagée de la nature qui peut jouer un rôle tout à fait intéressant dans le vivre ensemble ; il y a des associations qui sont très impliquées dans cela.

On a fait quelques coups de zoom sur quelques propositions. Les zones de carence végétale, nous approuvons beaucoup le travail qui est en cours, par exemple à l'Agence d'urbanisme, sur ce sujet. La notion d'intensité verte dans les quartiers est liée non pas simplement au fait qu'il y ait des squares mais aussi des arbres d'alignement, des cours d'écoles végétalisées -il y en a beaucoup qui ne sont que minéralisées- et aussi qu'on puisse voir la densité végétale dans les îlots privés parce qu'il y a parfois des murs très hauts ou des grilles qui empêchent de les voir et il y a quelques exemples ; je pourrais citer, par exemple, la cité des États-Unis Tony Garnier qui est un bel exemple d'ouverture de l'espace public végétalisé sur les voiries principales.

Lutter contre l'imperméabilisation des sols : nous pensons qu'on pourrait, par exemple, faire un plan de déminéralisation dans Lyon, visant les aires les plus "bétonnées" ou "bitumées", penser par exemple à inciter à des toits végétalisés comme le fait le PLU de Paris. Nous reprenons aussi à notre compte les propositions de la FRAPNA sur la biodiversité, développer la trame verte, y compris dans les zones où elle est en discontinuité, restaurer les corridors, penser aux délaissés urbains, penser aussi à la place de la nature sauvage et pas uniquement la végétalisation ornementale et que le PLU aussi favorise les jardins partagés ; il y a un grand mouvement citoyen en faveur des jardins partagés. Nous suggérons qu'il y ait également des schémas verts comme cela a été fait, je pense, à Villeurbanne.

Je termine en vous parlant également d'une notion qualitative beaucoup plus large qui est celle du paysage urbain, du patrimoine et de la qualité urbaine, qui est un élément d'acceptation de la densification. Quelques pistes que nous suggérons : la qualité urbaine, ce ne sont pas simplement des règles générales, c'est aussi du sur-mesure. Donc nous proposons de creuser une piste qui serait de moduler -le PLU a commencé à le faire- largement les dispositions en fonction de chaque contexte local ; et pourquoi pas aller vers des formes d'urbanisme négociées, je dirai plutôt d'urbanisme de projet, par opposition à l'urbanisme réglementaire. Le PLU actuel permet déjà, sur les questions de patrimoine, à travers ce qu'on appelle les orientations d'aménagement et de programmation, qui sont des orientations qualitatives -l'esprit des lieux comme on dit-, de définir ces orientations qualitatives qui nous permettent des objectifs plus pertinents territoire par territoire que des mesures de type réglementaire.

Nous avons également évoqué, dans certaines rues qui sont un peu dures en termes de paysage urbain, l'idée de porter plus d'attention aux respirations : immeubles en retrait, des ouvertures, des décrochements ; on en voit sur Lyon et sur Villeurbanne. Sur la densification des zones pavillonnaires, nous faisons quelques propositions prudentes parce qu'il ne faut pas toutes les densifier et il faut les densifier sous conditions ;

mais comme il y en a déjà qui se densifient spontanément, il y a des parcelles qui sont morcelées, souvent de manière un peu anarchique, nous proposons qu'il y ait quelques plans d'ensemble qui trouvent la meilleure façon de bien équilibrer un projet de densification qui préserve tout de même une partie du patrimoine existant.

Nous terminons le chapitre Paysage urbain patrimoine par quelques préconisations sur ce que l'on appelle l'identité et la singularité des quartiers, aussi bien sur Lyon/Villeurbanne qu'en périphérie. Tous les citoyens sont très attachés à ce que l'urbanisation et la densification respectent cette identité. C'est la question du petit patrimoine, de l'histoire des quartiers, du patrimoine immatériel, de ce qui constitue un "quartier" dans un territoire. La question aussi des services de proximité, des besoins en nouveaux équipements, notamment scolaires liés à l'urbanisation, doivent évidemment prendre toute leur place dans le PLU.

Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé. Nous avons en conclusion fait quelques propositions transversales en rappelant quelques points forts, notamment sur la question foncière, pas uniquement liée à l'habitat mais aussi aux activités économiques, aux espaces verts, etc. Un certain nombre d'outils de management intégré qu'il nous paraît important de développer au sein du Grand Lyon par rapport aux orientations transversales que j'ai rappelées. Nous insistons sur le rôle des Conférences locales des Maires qui nous paraissent un lieu, d'après ce que l'on a pu voir, tout à fait intéressant de déclinaison du PADD et du PLU-H. Les Conférences sont également des lieux d'animation et de pédagogie sur la qualité urbaine et de dialogue avec les territoires voisins. Enfin, puisque vous avez lancé avec les Communes beaucoup d'initiatives en matière de concertation, nous préconisons que cette concertation se prolonge, y compris après l'approbation du PLU-H, pour sa mise en œuvre ; et le Conseil de développement est évidemment à votre disposition pour poursuivre l'accompagnement du Grand Lyon, comme vous l'avez souhaité.

Merci de votre écoute, mesdames et messieurs.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur le Président. Je crois qu'entre ce que nous faisons les uns et les autres, à savoir la réflexion des élus -et je veux remercier madame Martine David pour le travail qu'elle a fait parce que je regarde chaque fois les comptes-rendus des différentes séances et je sais que ce travail sur le PLU est un travail d'importance. et ce que vous venez de dire, il y a évidemment beaucoup de points communs, à la fois sur les dimensions auxquelles il faut traiter les problèmes.

Nous sommes dans l'agglomération lyonnaise, vous avez parlé des trois échelles : agglomération, proximité et bassin de vie intermédiaire, j'en ajouterai une quatrième que vous connaissez, qui est celle du Pôle métropolitain et de la grande aire métropolitaine. Le travail important, par exemple, que nous avons fait sur Urbagare, qui a abouti sur Vénissieux à de très belles propositions, à permis de prendre en compte à la fois les échelles de l'agglomération, les territoires particuliers et en même temps la grande échelle de l'aire métropolitaine, celle avec laquelle l'on doit pouvoir traiter les problèmes de mobilité ; et lorsque l'on traite ce problème de mobilité, c'est évidemment dans l'aire de l'agglomération mais, comme vous l'avez dit tout à l'heure pour les parkings relais, il est clair que c'est très en amont que nous devons traiter ces problèmes de manière à ce que les véhicules ne pénètrent pas au cœur de l'agglomération.

Je veux tout de même donner quelques idées sur les progrès accomplis : en l'espace de quelques années, on est passé de 4 500 places dans parcs-relais à 9 900 places aujourd'hui et on a encore 1 750 places prévues pour les deux prochaines années, c'est donc un effort tout à fait considérable. Aujourd'hui, nous allons mettre en route un schéma au niveau de l'aire métropolitaine de manière à pouvoir nous donner une stratégie pour les prochaines années.

Sur l'articulation entre ce que nous faisons en matière de logement et évidemment les déplacements -vous en avez parlé-, entre le PLU-H et le PDU, il doit y avoir articulation et, comme vous l'avez dit, on est en train de remettre en place une condition pour produire une élaboration et de nouvelles orientations pour le futur PDU.

Sur les problèmes de densité urbaine, on est je crois totalement en phase, c'est-à-dire que la densité n'est possible qu'à partir du moment où il y a de la qualité urbaine, ce qui suppose des mobilités faciles, ce qui suppose -comme vous l'avez dit- la place de la nature dans la ville.

Sur les mobilités, c'est les transports en commun mais c'est en même temps les modes doux. Alors, nous avons fait un grand effort pour les modes doux, pour les déplacements vélo et nous avons décidé, nous en avons discuté ensemble ces derniers temps, que peut-être il manquait à notre plan de déplacements modes doux un plan de déplacements des piétons pour mettre l'accent sur les déplacements piétons à travers l'agglomération et donc on a décidé ensemble qu'on allait faire un plan piéton -comme on avait fait un plan vélo de manière à pouvoir aborder ces problèmes, parce qu'on s'aperçoit que la marche à pied est aujourd'hui aussi adoptée par de plus en plus de gens pour des problèmes de santé publique, c'est quelque chose d'extrêmement important et qu'aujourd'hui, quelquefois on a des cheminements assez agréables sur toute une partie, puis, petit à petit, à un moment donné, il y a une interruption. Ainsi, réfléchir sur les continuités, comme on l'a fait, en matière de vélo, c'est quelque chose qui nous semble tout à fait important.

Sur la place de la nature en ville, on voit que les choses ont beaucoup évolué depuis quelques années, à la fois sur la végétalisation, sur la façon même de construire les immeubles -vous l'avez dit-, à la fois avec les toits et on le voit bien, par exemple, dans un certain nombre d'immeubles nouveaux avec la place du végétal dans la construction des immeubles. Donc l'idée de corridor vert va être inscrit dans le futur PLU-PLH de manière à faire en sorte qu'on n'ait pas seulement de grands espaces, les grands parcs que nous développons mais que, pour aller de parc en parc, on ait aussi une stratégie pour penser des corridors verts qui fassent en sorte que la ville puisse être agréable à tous.

Voilà quelques éléments de réponse. On aura l'occasion de travailler ensemble sur toutes ces questions. Tout à l'heure, on aura la discussion sur le PADD et, évidemment, on progressera beaucoup avec le Conseil de développement qui a, je dirai, une approche de ces questions évidemment très diversifiée en fonction de la composition du Conseil de développement et donc des approches qui quelquefois ne sont pas les mêmes ; et cette diversité de points de vue enrichit l'ensemble des réflexions que vous pouvez avoir et nous essayerons donc de nous en inspirer.

Voilà, merci beaucoup, monsieur le Président, et continuez encore pendant quelque temps, c'est ce que nous vous souhaitons et ce que nous nous souhaitons. Merci.

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 24 juin 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le vendredi 14 juin 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémián), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Pédrini (pouvoir à Mme David), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arue (pouvoir à M. Desbos), Charles (pouvoir à Mme Baume), M. Balme (pouvoir à M. Genin), M. Vesco (pouvoir à M. Serres), Mme Frih (pouvoir à M. Rudigoz), M. Barret (pouvoir à Mme Laval), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), M. Bolliet (pouvoir à M. Kabalo), M. Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mme Chevallier (pouvoir à M. Coste), M. Cochet (pouvoir à M. Vaté), Mme Dagorne (pouvoir à M. Hugué), M. Ferraro (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2013-3956 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 13 mai 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui fait l'objet du dossier numéro 2013-3956.

La conférence des Présidents a retenu une demande de temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Vous avez la parole.

M. le Conseiller BUFFET : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, c'est une intervention qui vise à formuler à la fois une observation mais aussi une question. Dans les décisions prises par le Bureau datant du 13 mai 2013, l'une alloue à la société Algoé Consultants une mission pour un montant de 693 000 € TTC pour une durée ferme de 31 mois. Une décision du Bureau du 10 juin dernier alloue cette fois-ci à la société KPMG un marché pour 538 200 € TTC. La question est que ces deux décisions font référence à une délibération-cadre du Conseil de communauté qui date du 9 janvier 2012.

Or, dans le cadre de cette délibération-cadre, il y a bien un allotissement pour des prestations au bénéfice des services du Grand Lyon. Ceci ne pose pas de problème mais il est indiqué, dans le dispositif de cette délibération, que le budget afférent à celle-ci est de 700 000 € HT, tous lots confondus, sur 4 ans. Il y a donc de ce point de vue-là une difficulté puisqu'en deux lots, on attribue plus de 1 M€ à deux entreprises, en faisant référence à une délibération de 2012 qui limite la dépense à 700 000 € HT sur 4 ans.

On voudrait attirer votre attention sur ce sujet-là car je pense que, si cela correspond parfaitement à la réalité, il y a un défaut de base légale très réel sur la décision du Bureau, voire même ces deux décisions sont parfaitement attaquables et placent le Grand Lyon en grande difficulté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vous répondrai. Je ne savais pas quel était l'objet de votre intervention mais je vais regarder et je vous enverrai une réponse.

(Acte est donné).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons entrer dans l'ordre du jour de nos débats.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2013-3997 - finances, institutions et ressources - Compte de gestion 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3997. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Le compte de gestion est le reflet du compte administratif, chacun le sait bien ici. Les deux comptabilités du Trésorier et du Grand Lyon correspondent.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-3998 - finances, institutions et ressources - Compte administratif 2012 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2013-3999 - finances, institutions et ressources - Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2012 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3998 et 2013-3999.

Je vous proposerai de désigner pour présider, non pas la séance mais le vote, monsieur Bruno Gignoux, notre doyen d'âge. Pas d'opposition ?

Donc monsieur Bruno Gignoux vient nous rejoindre et je sortirai lorsque, effectivement, il s'agira de mettre aux voix ce compte administratif 2012.

Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 61-).

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, c'est le dernier compte administratif de ce mandat. En fin d'année, nous aurons le dernier budget. Il permet de juger non seulement cette année mais, pour ceux qui le souhaitent, les années précédentes.

Pourtant, les choses sont complexes et cette présentation que j'essaie de faire du compte administratif, ce n'est pas forcément pour aller dans le sens de ce qu'a écrit ou dit le général américain Stanley McChrystal qui disait : "Si nous comprenons un graphique comme celui-ci, alors nous sommes capables de gagner la guerre". Serons-nous capables de gagner la guerre économique sur notre territoire ? En tout cas, je ne le sais pas mais je ne suis pas sûr que la compréhension des comptes administratifs ou des budgets suffise à tout percevoir.

Néanmoins, soyez certains que je crois qu'il y a une nécessité d'apprendre aux élus et aux concitoyens les éléments qui permettent de s'y retrouver dans la gestion publique.

C'est pourquoi j'ai ce premier petit dessin qui est approximatif -on pourrait le compléter-, sous forme de modèle, mais qui représente l'ensemble des flux. Les petits rectangles verts au-dessus, c'est "d'où vient l'argent ?"; au milieu, le violet, c'est "qu'est-ce qu'on en fait ?"; le troisième en bas, en orange, c'est "à qui donne-t-on l'argent ?" et, comme chacune de ces parties est proportionnelle au montant, cela vous permet de voir, en haut, la part des impôts que l'on collecte -qui est le plus grand rectangle vert- : 770 M€ et ce qui vient de l'Etat. Ce sont les flux financiers, donc la distinction fonctionnement-investissement n'a aucune importance, c'est le total de ce qui entre et le total de ce qui sort et ce que l'on en fait.

Donc vous voyez que l'Etat nous donne 353 M€ -ce n'est pas - 14,4 %, c'est - 0,14 %; il n'y a pas de diminution de ce genre, j'y reviendrai tout à l'heure-, les impôts : 722 M€, les emprunts : 340 M€, avec un sur-emprunt cette année -je l'expliquerai-, les Communes qui reversent à cause de la taxe d'habitation, les autres, ce sont les dotations que l'on reçoit et les taxes qui ne sont pas payées par l'Etat ou les contribuables.

Au milieu, vous voyez que l'aménagement est la principale de nos dépenses ; développement économique, habitat significatifs, services d'intérêt collectif et environnement montrent le rôle -non pas tant d'investissement parce que j'ai entendu cela dans des commissions récemment- qu'a le Grand Lyon parce que si on observe depuis vingt ans, il avait plutôt un rôle de service public que d'investissement et, progressivement, il a acquis ce rôle d'aménagement et d'investissement à la fois par les prises de compétences, par l'arbitrage sur le budget d'investissement qui a gonflé très considérablement et par l'ensemble des dépenses, y compris courantes.

Observez, en bas, la faible part relative des salaires : 217 M€. Ceux qui bénéficient le plus des dépenses de la Communauté urbaine, ce sont les entreprises avec 748 M€, appelées là "fournisseurs", aussi bien dans les services publics que quand il y a de la sous-traitance, dans les achats de biens et services que dans les achats d'investissements. Les Communes membres, c'est le reversement de la taxe d'habitation quand il y a eu le décroisement de fiscalité. Les "autres", ce sont les subventions que l'on donne au SYTRAL ou ailleurs, donc les services qu'on n'assure pas directement.

Je pense qu'on peut encore améliorer largement cela pour faire comprendre aux habitants. Les habitants sont au milieu, en fait, dans la partie grisée, ce sont eux qui bénéficient de cela, même s'ils donnent à travers la taxe d'habitation. On peut compléter et faire comprendre un peu plus les flux, j'y reviendrai -je l'espère- dans d'autres présentations.

Voici un tableau synthétique qui consiste à comparer les comptes consolidés, donc tous nos comptes annexes et de budget principal. Les pourcentages sont d'un compte administratif à l'autre. Bien évidemment, un certain nombre d'entre vous ont pu faire les pourcentages réalisés par rapport à la prévision ; ici c'est simplement CA-CA, donc du réel contre du réel.

Les recettes de fonctionnement : 1,7 % de croissance d'un CA à l'autre ; les dépenses de fonctionnement : - 0,6 %, ce qui donne un autofinancement qui croît de 8,8 %. Bien sûr, tous ceux qui sont ici ont l'habitude de siéger dans de nombreuses instances, quelles soient nationales, locales, communales, je pense qu'il y a peu de collectivités qui ont atteint ces types de pourcentages puisque nos recettes croissent assez faiblement d'un CA à l'autre, en particulier parce que les dotations de l'Etat plafonnent. Nous avons en tout, en dotations et participations, + 1,1 % mais la DGF c'est + 0,3 % et la compensation de la TP c'est - 16,4 % de l'Etat.

Donc vous voyez un effondrement relatif des ressources traditionnelles en DGF et des compensations de l'Etat qui chutent. Donc cela veut dire que nos recettes augmentent de ce pourcentage et que nos recettes fiscales, le prélèvement tant en taxe d'habitation que sur les entreprises est en progression de l'ordre de 4 % en moyenne, c'est-à-dire bien plus que l'inflation, ce qui montre le potentiel financier et donc la richesse, la création de valeur qui se fait sur ce territoire.

Ceci ne suffirait pas du tout si nous avions des dépenses de fonctionnement qui explosent à 3 ou 4 %. Or, les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,6 %. Cette diminution vient de phénomènes extrêmement divers : il y a quelques sommes qui peuvent être des reports de dépenses parce que, par exemple sur les ZAC, tout n'a pas été dépensé immédiatement, quelques-unes qui viennent des marchés financiers, les taux d'intérêt ont continué de chuter et on a quelques millions d'euros de moins de dépenses de fonctionnement.

Mais je crois qu'il faut souligner -chacun sait cela dans sa Commune- que l'effort de rigueur et de contrôle qui s'instaure progressivement dans cet établissement de coopération intercommunale, future collectivité locale, permet de garder ce que l'on a fait pendant les deux mandats de Gérard Collomb. Pendant douze ans, vous pouvez le vérifier, avec des pourcentages qui ne sont pas toujours les mêmes mais, globalement, nos recettes ont toujours augmenté plus que nos dépenses de fonctionnement et notre autofinancement qui est de 348 M€ était de la moitié lorsque Gérard Collomb a eu à présenter son premier compte administratif. Nous sommes devenus de plus en plus un établissement d'investissement. Bien évidemment, tel ou tel peut dire que c'est trop ou pas assez : c'est trop si l'on considère qu'il y a un risque et que l'on ne sait jamais ce qui peut advenir, ce n'est pas assez si l'on pense aux besoins de l'agglomération.

C'est en tout cas un budget qui correspond à des investissements que chacun peut voir quand il se promène dans cette ville, qu'il s'agisse d'aménagements, d'actions économiques, de développement, de création d'infrastructures routières et on voit l'importance de cet investissement. Evidemment, la réalisation de ces investissements -il y aura d'autres diapositives- n'est pas toujours la même selon la nature des travaux que l'on réalise, certains se heurtent à des difficultés de réalisation qui peuvent faire que cela peut prendre un peu plus de temps.

Néanmoins, qui aujourd'hui peut afficher un autofinancement de + 8,8 % et des dépenses d'investissement de 5,1 % ? Et si l'on prend seulement les dépenses opérationnelles d'investissement, on progresse d'un exercice à l'autre de 8 % en crédits de paiement. Bien sûr, nous avons énoncé dans le budget primitif un montant supérieur encore mais en disant qu'il y avait là un peu de surbooking.

Les recettes d'investissement sont à + 40,5 %. Elles sont en partie volontairement surestimées puisqu'il y a eu un sur-emprunt, que j'ai proposé au Président d'accepter l'année dernière pour ne pas être confronté à des difficultés de ressources mais dans des conditions financières que je décrirai après. Ce tableau de synthèse résume, je crois, beaucoup de choses que l'on peut dire : nos recettes ont augmenté par rapport aux prévisions de 2,9 % puisque, dans ces tableaux-là, vous avez d'une part la variation d'un compte administratif à l'autre mais également l'écart entre le réalisé et le prévu. Ces tableaux indiquent ce que nous avons envisagé, ce qui a été réalisé et ce qui était prévu dans l'année 2012. Vous constatez que nos recettes ont été meilleures que prévu ; l'écart vient de ce que nous avons sous-estimé les recettes fiscales venant des entreprises et des habitants. La richesse a été plus forte. La fiscalité directe : + 1,1 %. Je passe bien sûr sur les attributions de compensation et les DSC.

L'autofinancement que nous avons envisagé était très inférieur mais, là encore, dans les budgets, la règle de prudence veut que l'on anticipe plutôt sur les risques que sur les recettes acquises. Je préfère des budgets qui voient l'avenir avec les éléments les moins favorables pour ne pas être surpris par la suite. Regardez l'évolution de cet autofinancement sur les dernières années : de 2008 à 2012, la progression est constante ; le remboursement des emprunts a été relativement constant lui aussi. L'épargne nette est en forte progression mais je pense que ce qui permet le mieux de mesurer notre gestion est l'autofinancement puisque, selon le rythme de remboursement des emprunts, l'épargne nette peut être soumise à des évolutions qui sont moins significatives de nos propres décisions.

Sur les investissements, les variations de 2012 à 2011, celles que j'ai indiquées, sont en progression significative même si, entre le prévu et le réalisé, je comprends bien qu'il puisse y avoir des commentaires là-dessus. Le taux de réalisation sur les gros investissements a souffert de quelques reports, qu'il s'agisse d'opérations sur les tunnels, d'opérations sur les ponts, qu'il s'agisse de copropriétés à racheter. S'il y a des questions, je vous donnerai des listes sur lesquelles on comprend qu'il puisse y avoir des reports.

Je donne là les évolutions pour revenir plus précisément sur ceux qui ont subi les évolutions les plus favorables. La fiscalité des entreprises, la contribution foncière des entreprises, qui correspond aux déclarations d'entreprises, est en progression de 3,4 %. Là, c'est la valeur qui vient, il y a bien sûr des évolutions de prix courant mais de façon majoritaire des effets de volume, donc la valeur imposable est plus grande.

La valeur ajoutée, c'est encore une évolution plus significative puisque vous savez bien que la valeur ajoutée c'est la différence entre ce que vend une entreprise et ce qu'elle achète à l'extérieur, donc la valeur qu'elle a créée par ses salaires et ses investissements ; donc une progression de 4,3 %. Ce sont les deux plus grandes sommes, vous me permettez de ne pas commenter ce qui est inférieur au million d'euros. Ce taux montre un développement économique très significatif de notre agglomération. Je n'ose pas croire que ce soit reconductible très longtemps parce que l'on peut se porter bien mais néanmoins être dans une conjoncture nationale qui fait que l'écart entre la dynamique nationale et la dynamique régionale peut faire que nous n'aurons pas de reconduction de ce taux de progression dans l'année prochaine. Mais il faut l'acter comme il est cette année.

En matière de taxe d'habitation, la progression de 2,8 % est aussi l'effet d'un prix -vous savez que l'Etat revalorise chaque année dans la loi de finances la valeur locative- et le reste vient du volume ; donc le nombre de logements que l'on construit donne une augmentation significative de cela. Je passe sur les sommes modérées.

Bien sûr, vous constatez que les compensations spécifiques ou autres sont dans des évolutions extrêmement négatives, à l'inverse, ce qui fait que nous n'avons au total que des pourcentages très inférieurs. Les rôles supplémentaires méritent juste une parenthèse supplémentaire, c'est parce qu'on pense que, dans l'avenir, le passage de la taxe professionnelle aux impôts de substitution tels qu'ils sont décrits ici ne nous donnera pas autant de rôles supplémentaires. Nous en aurons encore sur l'année 2013 et nous le savons parce que nous avons eu déjà des notifications. Par contre, on peut penser -et ce sont des rappels de TP- que les rappels sur la CVAE et sur la CFE seront très inférieurs les années suivantes ; ce sont donc des recettes qui sont amenées à décliner, peut-être à tendre vers zéro -je n'en suis pas sûr-.

Hélas, il faut s'en réjouir pour d'autres mais hélas pour nous, la péréquation monte en puissance et ce sont des prélèvements sur nos recettes qui font qu'il faut être très rigoureux pour les années à venir puisque, vous le voyez bien, nos recettes sont prélevées de la péréquation et la montée en charge est très significative.

Si nous avons eu des charges de la Communauté urbaine de 1,4 M€ en 2012, c'est 4,3 M€ dans le budget 2013 et nous devrions arriver -ce n'est pas définitivement voté, la loi d'orientation est votée mais le chiffre définitif n'est pas acquis- à 2 % de nos recettes en 2016, c'est-à-dire à 13,1 M€ de prélèvements. 2 % de nos recettes, ce n'est pas négligeable, c'est très significatif. Quand vous regardez par rapport à nos recettes fiscales, ce qui vient de l'Etat, cela fait des pourcentages de prélèvements -je montrerai tout à l'heure les recettes fiscales- qui sont très élevés, qui correspondent et qui sont tout à fait comparables à notre DSC.

Je rappelle aussi -et c'est la deuxième ligne- qu'il n'y a pas que le Grand Lyon qui paie cette péréquation mais également les Communes. Vous avez la contribution de l'ensemble intercommunal lyonnais. Ce que payent les Communes c'est la différence entre la ligne 2 et la ligne 3.

Si j'indique cela c'est bien sûr pour vous inciter à penser que si les résultats sont bons voire exceptionnels cette année 2012, il ne faut pas en tirer la conclusion qu'on roule sur l'or et que l'on peut dépenser à tout va, pas du tout ! Car, d'une part, la péréquation est là, d'autre part, les simulations de dotations de l'Etat sont des dotations à la baisse ; on prévoit que, chaque année, nous aurons des diminutions. Or, le produit fiscal attendu des entreprises ne peut pas avoir l'augmentation que j'ai dite chaque année et les dépenses elles-mêmes ne peuvent pas être constamment à des niveaux négatifs trop élevés.

Donc si on veut maintenir nos niveaux d'investissement, vous voyez qu'aussi bien pour le fonctionnement que dans notre organisation et nos prises de décisions, il ne faut pas considérer que, parce qu'on a de bons résultats et une bonne situation financière, la Communauté urbaine est riche. Non ! Chacun peut regarder dans sa Commune de combien ont augmenté ses recettes et comment ont évolué ses dépenses. La Communauté urbaine est rigoureuse, fait une politique d'investissement, maîtrise ses charges et ses dépenses, ce n'est pas pour autant qu'elle peut alimenter des budgets qui sont très au-dessus pour la plupart.

Juste pour le plaisir, l'indication de ce sur quoi on agit : ici, le premier rectangle, c'est quand on n'a pas d'action possible sur les taux : 28,9 % de nos recettes fiscales ; 71,1 % avec pouvoir de taux. Le deuxième rectangle, ce qui vient des ménages et des entreprises, nous avons 28 % qui viennent de la fiscalité ménages et 71,9 % de la fiscalité entreprises, sachant que l'on ne prend pas ici la totalité de ce que donnent les ménages ; la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et d'autres prélèvements sont dans les autres recettes ; la TEOM ne vient d'ailleurs pas seulement des ménages mais aussi des entreprises ; je rappelle que la répartition de la TEOM c'est environ un tiers des entreprises, deux tiers des ménages.

Ce sont les autres recettes qui permettent d'avoir une petite idée des recettes de fonctionnement et d'investissement, de ce qu'elles représentent en valeur relative. La redevance assainissement, c'est ce qui était dans mon premier tableau, qui venait des autres recettes. Donc 114,7 M€ de TEOM, + 2,48 %, c'est une évolution comparable à la taxe d'habitation, puisque les bases de calcul sont les mêmes ; il y a une augmentation de volume.

Je rappelle que, pour tous les impôts, qu'il s'agisse d'impôts d'entreprises, de ménages, de TEOM, il n'y a pas eu de politique fiscale d'augmentation de taux, tout a été fait à taux constants. Je ne juge pas pour autant ceux qui ont pu augmenter leurs taux d'impôts, bien évidemment.

Les charges de personnel est un des points qui fait toujours l'objet d'observations et de discussions. Je vous rappelle que, dans ce plan de mandat, il y a un certain nombre d'engagements énoncés qui était de dire que les dépenses de fonctionnement augmenteront de 1 % de moins chaque année que les recettes -en gros, le pari a été tenu- et que les dépenses de personnel augmenteront à périmètre constant de 2,5 % en moyenne chaque année, à corriger si les taux d'inflation et les taux de pouvoir d'achat sont modifiés de façon significative. Cette perspective venait à la fois des évolutions qui n'ont pas les glissements vieillesse et technicité mais aussi des recrutements prévus puisque l'augmentation des compétences, du périmètre de la Communauté urbaine, l'augmentation de la population, malgré des gains de productivité, ont amené à quelques créations de postes. C'est cet ensemble-là qui a joué.

Chaque année, j'ai indiqué par ailleurs les corrections de périmètre. Par exemple, cette année, je rappelle que la loi nous a amenés à corriger et à faire passer du personnel intérimaire dans le personnel titulaire sans qu'il y ait un sou de plus de dépense ou de réalisation. Donc vous avez ici un certain nombre de lignes qui vous donnent le détail, dont le régime indemnitaire qui a entraîné un coût légèrement supérieur. Sur la durée, on a respecté les 2,5 % à périmètre constant mais c'est un exercice particulièrement difficile parce qu'il y a toute une série d'évolutions dans nos compétences qui amène à développer.

Par exemple, regardez le nombre de postes financés en 2012 par rapport à 2011 -je précise un tout petit peu et cela permet à chacun de comprendre- : même si les dépenses de personnel ne sont pas la majeure partie de notre budget, le fait qu'on ait eu 45 personnes de plus payées vient en particulier de ce qu'on a réduit le taux de vacance, c'est-à-dire que, quand il y a un départ à la retraite ou une personne qui va travailler ailleurs, il y a un poste vacant qu'on doit pourvoir. Le taux de vacance est passé de 5,26 % à 4,82 % ; donc vous voyez, c'est l'équivalent de 21 postes. Cela veut dire qu'on arrive à assurer un fonctionnement des services dans de meilleures conditions. Ce ne sont donc pas des créations de postes pures mais, néanmoins, quand vous faites 45 postes créés et 21 postes qui viennent du taux de vacance, les postes qui ont été créés existent néanmoins.

Donc il y a eu des postes créés ; il y en a eu une dizaine pour la propreté parce qu'il y a eu une évolution, l'élargissement de la fonction de la propreté puisque, dans la renégociation, on leur a fait collecter un élément qu'ils ne collectaient pas antérieurement mais le périmètre a augmenté, c'est-à-dire que les gains de productivité existent pourtant. On a créé également 9 postes pour Greco, pour les dispositifs de réclamations des habitants ; c'est un service incontestablement nouveau qui donne une grande satisfaction et on ne peut pas créer cela en soufflant dessus. Ensuite, quelques postes ont été créés ici ou là. -si quelqu'un veut des précisions, je pourrai les donner tout à l'heure-, quelques-uns ont été créés d'ailleurs pour la Métropole en 2013, quelques-uns ont été créés pour la DGDU en 2012 ; vous savez qu'on manquait de chefs de projets, il y a eu quelques recrutements mais véritablement très peu.

Quand vous regardez l'augmentation du niveau d'investissement et le personnel qu'il y a aujourd'hui, vous devez sans doute tous comprendre qu'on ne peut pas augmenter nos investissements

constamment et le faire sans cadre pour penser cela. Déjà, au passage, sur un compte administratif, je me permets de les remercier parce que je crois qu'il y a une bonne compréhension et adhésion et qu'il y a toute une série de cadres qui, bien qu'il soient officiellement tenus par les 35 heures, dépassent largement et méritent notre reconnaissance, même si, de temps en temps, je peux râler sur des dépenses dans telle ou telle instance ou je peux discuter de telle ou telle dépense ; c'est ma fonction, la délégation qui m'est donnée.

Les autres dépenses : les intérêts, on a gagné 6 %, donc cela a joué, je l'ai dit tout à l'heure. La DSC, cela fonctionne puisqu'on a convenu d'une règle qui fait qu'on ne rediscute pas chaque année ; cela ne veut pas dire qu'avec l'arrivée du Département, il ne faudra pas repenser certaines choses, je ne sais pas, on n'en est pas tout à fait là, on y pensera plus tard.

Je ne veux pas être trop long, donc je suis obligé d'attendre vos questions pour avoir le plaisir d'y répondre.

Voici un tableau qui correspond à quelque chose qui est attendu, par quelques-uns d'entre nous en tout cas : c'est le stock d'autorisations de programmes. Vous savez que les autorisations de programmes en cours, à l'entrée du mandat, c'est ce que nous avons voté dans le mandat précédent qui était à réaliser, à dépenser dans le mandat en cours, voire dans les mandats suivants. On peut avoir une autorisation de programme pour cinquante ans, cela n'existe pas encore mais peut-être que cela peut venir. Ce n'est pas lié à une durée d'un mandat, c'est lié à la réalité de l'investissement.

Nous avons un stock de 1 170 M€ en dépenses en brut, de 360 M€ en recettes et, en net, la différence entre les dépenses et les recettes, qui est de 819 M€, entre les autorisations de programmes qu'on a votées depuis le mandat et ce que l'on a réellement dépensé, payé, vous donne le stock d'autorisations de programmes qui reste. Ce qui est indiqué pour 2013 -c'est ce qui figure sur les lignes en dessous-, c'est-à-dire si nous payons tout en 2013 -je n'ose pas penser que ce sera le cas-, donc en réalité 1 175 M€, est légèrement optimiste. Je pense qu'on aura un peu plus que cela mais cela vous donne tout de même que nous tiendrons ce sur quoi il y a toujours eu une forme de nuance par rapport à ceux qui craignaient que l'on ait trop d'AP en fin de mandat ; on aura un montant d'AP tout à fait comparable à ce que nous avons en début de mandat, l'évolution est normale.

Vous avez les restes à réaliser et l'évolution des dépenses avec les AP nouvelles votées, les crédits de paiement réalisés. Vous voyez que les courbes d'AP nouvelles et de crédits de paiement réalisés tendanciellement se confondent mais conjoncturellement, sur une année ou une autre, bien évidemment, elles peuvent être divergentes puisque tout ce que l'on vote en AP va se transformer en crédits de paiement, c'est normal, mais le rythme des paiements comme le rythme des AP sont soumis à une analyse dossier par dossier et la réalité de la réalisation de l'investissement. Donc il ne faut pas s'affoler.

Je me permets de rappeler aux uns et aux autres que le plaisir de l'analyse annuelle budgétaire c'est bien, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de l'appréciation d'une gestion. Tous ceux qui gèrent des entreprises savent bien que l'on fait des programmes pluriannuels, que l'on regarde sur la durée, que l'on a des programmes qui dépassent l'année et qu'ici, de la même façon, l'objectif est de dépenser ce que l'on a prévu en investissement, dont je me permets de rappeler que ce sera probablement 2,700 milliards d'euros, donc une croissance forte, avec un engagement de début de mandat qui sera tenu bien que les conjonctures économiques et législatives ne nous aient pas été favorables parce

que, si nous avons toujours eu la taxe professionnelle, nous disposerions de résultats bien meilleurs encore puisque nous aurions quelques dizaines de millions d'euros de plus à investir.

Ce tableau de répartition géographique des investissements, on peut le discuter, chaque année il est discuté. C'est un tableau dont le principe, en effet, est soumis à interrogation dans l'affectation mais, comme c'est un graphique qui m'est réclamé chaque année, j'ai le plaisir de prendre les précautions méthodologiques qui conviennent mais en même temps à donner les informations. Ce qui est Lyon, Communes et Grand Lyon, donc projet d'agglomération, l'idée de départ était un tiers, un tiers, un tiers, c'est à peu près cela. Pourquoi ne peut-on pas être véritablement précis ? Parce que, pour le Maire de Lyon, tout ce qui est à Lyon c'est de l'intérêt de l'agglomération et cela devrait être dans la case Grand Lyon. Ceux qui sont extérieurs à la Commune de Lyon considèrent que c'est tout Commune de Lyon et donc la réalité est qu'en effet, il y a des choses à Lyon qui sont de l'agglomération ; on ne fait pas des tunnels ou des ponts simplement pour la Ville de Lyon. Mais, à l'inverse, cela profite à ceux qui sont à Lyon bien sûr mais ceci est vrai pour des équipements qui sont dans des Communes ou au Grand Lyon et, si on territorialisait simplement l'investissement, une station d'épuration bénéficierait à la Commune sur laquelle elle est alors qu'en réalité, c'est un réseau qui est de plusieurs Communes et de l'agglomération. Donc imputer une dépense d'investissement en la territorialisant, cela se discute beaucoup, même les transports en commun peuvent le faire.

Un commentaire sur la dette puisque, là aussi, cela fait partie des soucis que je continue d'avoir, pas spécialement pour le Grand Lyon. Il faudra continuer à tenir la barre comme cela mais c'est à peu près tenu. Cela continue de m'inquiéter pour le monde, la conjoncture économique -je me permets peut-être des dérives mais j'utilise le fait d'avoir le micro- ; je considère aujourd'hui qu'il y a une tonalité de discours sur la conjoncture internationale qui est trop favorable. L'endettement y demeure très fort, même s'il y a eu des décisions européennes et mondiales qui sont là, l'endettement privé, dans le monde, monte beaucoup trop, y compris en Chine et donc je pense que l'on a aussi le potentiel d'autres situations économiques tendues. La question de l'endettement est une question économique sur laquelle j'invite les uns et les autres à bien observer et penser qu'il y a une fragilité pour nous et pour le monde tout entier.

En tout cas, pour ce qui est notre affaire à nous, l'investissement que nous avons souscrit c'est 343 M€. En réalité, nous avons besoin de 217 M€ ; il y a eu 126 M€ d'emprunts par anticipation qu'on a utilisés depuis sans rien emprunter depuis le 1^{er} janvier jusqu'à aujourd'hui ; cela nous a évité de faire des emprunts relais à court terme en début d'année. Donc on n'a pas gaspillé de façon significative de l'argent mais en tout cas, si la crise de liquidité avait duré, nous aurions été bien contents de cela.

On a contribué bien sûr au financement de l'emprunt groupé des Communautés urbaines pour 98 M€, donc c'est la solidarité. On a fait les choses, je ne regrette pas du tout de les avoir faites, surtout que notre taux d'endettement moyen est à 2,37 %. Je rappelle que l'on n'a pratiquement pas d'emprunt dont les clauses soient difficiles pour nous. Les intérêts versés sont de 31 M€. Notre capacité de désendettement est toujours à quatre ans et notre service de la dette, c'est-à-dire intérêts plus remboursement de la dette sur dépenses de fonctionnement, est à 10 %. Je rappelle que Raymond Barre avait validé le fait que l'on prenne 20 % et huit ans et que nous sommes toujours à moitié de ces ratios-là ; mais attention, cela bascule vite !

Vous avez là l'évolution des soldes de gestion. Vous voyez que c'est plutôt satisfaisant. Si quelqu'un veut critiquer, il peut

toujours, on peut toujours faire mieux à partir d'une situation. Le problème des critères de l'appréciation de la qualité d'une gestion, c'est un sujet toujours un peu compliqué puisque c'est une question de prudence et de raison par rapport à un environnement qu'il convient d'apprécier.

J'ai mis quelques diapos sur ce qui avait été fait sur des sujets dont on a assuré la continuité.

Sur le logement : 4 779 logements financés ; regardez la dernière ligne total, on est passé de 96 M€ à 109 puis 110 M€ ; on continue de s'améliorer, même si sur telle ou telle ligne ce n'est pas tout à fait le cas. On a une recherche sur les baux emphytéotiques parce qu'on doit moins en signer, etc.

Sur le foncier -c'est un des sujets constants-, vous voyez qu'on a dépensé encore 14,9 % de plus en 2012 qu'en 2011 et que les recettes ont été un peu moins fortes ; on n'a donc pas trop ralenti. Mais attention, s'il n'y pas de recette et pas de vente du stock de foncier, on ne pourra pas aller trop loin sur ces éléments qui sont quelques-uns des problèmes centraux (le logement, le foncier, etc.) de la gestion de notre Communauté urbaine sans parler du niveau total d'investissement que j'ai toujours indiqué.

Un zoom rapide sur la propreté, pour le plaisir des uns et des autres, comme on a eu des évolutions et des questions de certains d'entre vous sur la propreté : vous avez là des chiffres qui ne sont pas à l'euro près parce qu'il y a des calculs analytiques qui sont faits, pas tout à fait avec la rigueur de la comptabilité générale. Mais regardez le coût à la tonne : 148 € en moyenne une tonne de déchets ; le moins cher c'est le verre, donc n'oubliez pas de jeter les dans bacs à verre, cela ne coûte que 58 € la tonne. Si vous arrivez à alléger le reste, vous servez le développement durable ; mais en même temps, alors qu'on peut progresser très significativement pour le verre, donc il faut que les Maires fassent des campagnes pour favoriser le verre plutôt que le reste. Après, il y a d'autres critères et cela vous donne l'évolution des déchèteries qui ont progressé de façon significative d'un exercice à l'autre. Ce qui s'est maintenu au niveau égal c'est le nombre de passages marchands, ce qui amène à des questions sur l'accès aux artisans ou aux autres. Cela vous donne l'évolution du coût complet et du tonnage sur les différents sujets.

Vous avez deux diapos sur le budget supplémentaire compte tenu de ce que l'on a réalisé. Le résultat 2012 est de 124,49 M€ qui feront l'objet d'une délibération de report qu'on va affecter à l'investissement. On affectera à de l'emprunt mobilisé, ce qui nous donne donc cela.

Tout à l'heure, dans les questions préalables, il y a eu une question sur les budgets supplémentaires. La préfiguration de la Métropole de Lyon va mettre en fonctionnement 730 000 € ici. Donc -je ne sais pas si c'est la même question qui a été posée, je crois que c'est monsieur François-Noël Buffet qui a posé la question-, on regardera ce qu'il en est.

On dépense 1,5 M€ de plus pour l'agence de financement. Vous savez que l'on a convenu avec les associations des grandes villes de France et avec l'association des Communautés urbaines de créer une agence de financement qui devrait fonctionner prochainement. Les conditions de fonctionnement de cette agence nous conduisent à verser 1,5 M€ de plus. Bien sûr, l'intérêt à très court terme, on n'en sait rien, c'est simplement être plus indépendant du système bancaire et pouvoir faire des emprunts obligataires auprès de l'épargne publique, cela a un intérêt autre. Il ne faut pas chercher toujours à gagner un euro de plus, il faut se donner la sécurité et la rentabilité qui sont deux éléments qui peuvent être contradictoires.

La ligne au-dessus de 9,89 M€, c'est une provision parce qu'on a fait un emprunt obligataire, dont je viens de parler. Or, il est remboursé en bloc in fine. Donc on a décidé de faire un emprunt annuel pour ne pas être gêné financièrement au moment du remboursement de l'emprunt. C'est un emprunt de dix ans. On a mis un dixième du remboursement de l'emprunt chaque année pour pouvoir faire face.

Donc cela, c'est le budget supplémentaire parce que je fais tous les rapports en même temps, pour ne pas y revenir, sinon on ne s'en sort pas.

Simplement, dans une autre délibération, ce sont les prévisions sur les autorisations de programme à venir et sur les crédits de paiement. Donc la proposition faite pour le budget supplémentaire 2013 c'est de rester à 450 M€ en charge nette. A mon avis, c'est le bon rythme d'investissement actuellement, il ne faut pas aller au-delà ; je sais bien que certains disent que l'on exécute mal mais le bon chiffre c'est celui-ci. Vous multipliez 450 M€ par six et vous trouvez 2,7 milliards d'euros.

Pour les crédits de paiement, c'est plus irrégulier ; donc la proposition est d'augmenter en fonction de ce qu'on a mis en autorisations de programme et, en crédits de paiement, on ne réalisera pas tout à fait tout dans l'année. Il y a la somme mais je sais d'avance -et cela ne servira à rien de critiquer- qu'on ne dépensera pas tout à fait tout. Mais il faut néanmoins voter par opération parce que, si vous ne le faites pas, vous gênez les chefs de projet qui doivent faire aboutir un dossier. L'évaluation un peu forte d'une liste, supérieure à la réalité, ce n'est pas une mauvaise gestion mais c'est permettre à chacun des projets d'être mené à terme sans attendre le retard ou l'avancement d'un autre projet. C'est quelque chose qui, au contraire, donne de la souplesse dans notre décision et le taux que l'on peut avoir ensuite, qui n'est pas de 100 %, ce n'est pas gênant, cela ne tue personne.

Voilà, c'est la phrase de conclusion. C'est dire que la situation est bonne comme elle l'a été ces dernières années. Les risques qu'il y a c'est le contexte international, c'est les concours de l'Etat qui vont continuer de chuter, c'est la péréquation, ce sont les incertitudes sur la décentralisation et ce que l'on peut en avoir, c'est que la nouvelle Métropole va entraîner une nouvelle donne financière. Bien sûr, c'est un élément positif d'avoir supprimé un échelon et de se donner les possibilités de meilleures décisions mais cela va bouleverser nos ratios financiers puisque la structure du Département et la nôtre, cela n'a rien à voir.

Et permettez-moi de citer Jean Cocteau, qui est un homme de tous les talents, qui n'était pourtant pas spécialement un financier mais je trouve que c'est bien pour la gestion financière : "Le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin". Il nous faut de l'audace et savoir ne pas aller trop loin pour préparer notre avenir. Je vous souhaite un Grand Lyon serein, durable et gai.

Merci. Monsieur le Président, j'en ai terminé.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Merci à Jacky Darne qui, avec son talent habituel, nous a présenté ce compte administratif. Le premier temps de parole est pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui effectivement du dernier compte administratif de la mandature mais c'est aussi, comme l'a rappelé le Vice-Président Darne, le douzième de

la Présidence actuelle de notre collectivité; C'est donc un peu l'heure du bilan 2001-2012 ; la période est suffisamment longue pour dégager les grandes tendances et apprécier la qualité de la gestion conduite par l'exécutif.

Je sais par expérience qu'il est toujours possible de chercher des failles dans une avalanche de données budgétaires, dès lors que l'objectif consiste à essayer de démontrer l'incapacité de l'équipe en place et de laisser entendre que l'on pourrait faire beaucoup mieux. Je dis cela d'autant plus sereinement que, dans le passé, je me suis prêté à ce jeu politicien mais j'ai très vite compris que ce type de discours, tenu dans une assemblée consensuelle -puisqu'ils tous les groupes de l'assemblée sont représentés à l'exécutif, à l'exception du nôtre-, n'avait pas de portée dès lors qu'il n'était plus assis sur des critères fondamentaux de gestion.

Ces critères fondamentaux sont au nombre de trois. Le premier critère c'est la maîtrise de l'évolution parallèle des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement afin de dégager une marge brute croissante dans le temps. Le deuxième critère c'est la capacité à contenir l'endettement de la collectivité vers la fourchette basse des ratios prudentiels afin de ne pas obérer la marge nette, dont le produit permet de réaliser un niveau d'investissement élevé conforme au plan de mandat. Le troisième critère c'est la recherche du point d'équilibre entre autofinancement, emprunt et investissement permettant de limiter la pression fiscale qui pèse sur les entreprises et sur les ménages.

L'analyse détaillée des comptes administratifs de 2001 à 2012 est éclairante de ce triple point de vue.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, elles sont passées de 550 M€ en 2001 à 946 M€ en 2012, soit une augmentation de 72 % sur les douze ans étudiés. Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 689 M€ en 2001 à 1 250 M€ en 2012, soit une hausse de 89 %. Mais l'élément le plus important dans cette série c'est que le ratio dépenses sur recettes réelles est en constante diminution depuis six exercices : il était de 80 % en 2007, il est tombé à 75,6 % en 2012.

La conséquence de cette maîtrise de l'évolution recettes-dépenses de fonctionnement tient dans le fait que, toujours s'agissant du budget principal, notre marge brute a progressé chaque année : elle était de 139 M€ en 2001, elle a dépassé pour la première fois les 300 M€ en 2012, soit une augmentation de 119 % sur les douze exercices.

De la même façon, la modération du recours à l'emprunt a permis de dégager une marge nette conséquente puisqu'elle est passée de 82 M€ en 2001 à 214 M€ en 2012, soit une progression de 161 %.

La réalisation de cet équilibre a permis d'atteindre nos objectifs dans les plans de mandat en termes d'investissement, sans aggraver la situation de l'endettement qui reste contenu dans des normes acceptables.

Reste la question de la fiscalité pour laquelle, on le sait, l'exécutif a fait le choix de l'augmenter au début de chaque mandature. Je l'ai déjà dit ici, la politique fiscale des collectivités territoriales n'est pas un facteur différenciant entre la gauche et la droite. Dans notre collectivité, les exécutifs de Michel Noir puis de Raymond Barre ont procédé à des augmentations de fiscalité tout à fait comparables à ce qui a été fait depuis douze ans.

Pour ma part, je pense toujours qu'il faut éviter d'y recourir et que, si cela s'avère malgré tout nécessaire, le faire avec une extrême mesure. Mais je suis convaincu aussi que l'on ne pourra

malheureusement s'y soustraire à l'avenir si une profonde réforme de financement des collectivités territoriales n'est pas entreprise au plus vite. La dégradation des finances de l'Etat et la crise de la dette publique vont conduire progressivement à l'extinction des dotations. Si cela devait se concrétiser, les collectivités seraient mises devant le choix impossible de l'augmentation conséquente de la fiscalité ou de la réduction drastique des investissements, au détriment de la qualité de vie de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle il convient d'ores et déjà de s'y préparer et d'amplifier nos efforts afin de parvenir à une baisse des dépenses de fonctionnement. Quelques pistes méritent d'être explorées : d'une part, l'évolution de nos dépenses de subventions, dont certaines pourraient être diminuées, voire supprimées, d'autre part, une coopération accrue avec le secteur privé afin de lui confier la gestion d'un certain nombre de missions encore réalisées en interne aujourd'hui, tout en conservant naturellement notre capacité d'organisation.

Cette exigence de rigueur s'avère d'autant plus nécessaire qu'au-delà de l'incertitude liée à la situation des finances publiques, nous devons gérer dès 2015 de nouveaux services découlant de la création de la Métropole, avec tous les aléas qu'une telle entreprise comporte.

En résumé, monsieur le Président, mes chers collègues, je crois pouvoir dire qu'aucun élément objectif fondamental ne saurait nous conduire à remettre en cause la rigueur de la gestion de notre collectivité. C'est donc de façon parfaitement éclairée et sans arrière-pensée d'aucune sorte que notre groupe votera ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, ce compte administratif 2012 est effectivement non pas le dernier mais l'avant-dernier d'un exercice complet de ce mandat 2008-2014 mais il est vrai que c'est le dernier que nous aurons à voter dans cette composition de l'assemblée.

Ce mandat aura été marqué par la crise de 2008 et ses conséquences persistantes sur le plan national et européen mais aussi dans la vie quotidienne de beaucoup de nos concitoyens. Dans ce contexte défavorable, les résultats de gestion de la Communauté urbaine sont incontestables et même supérieurs aux prévisions puisque l'on vient de voir que nous avons + 57 % sur l'autofinancement et un doublement de l'épargne nette, même s'il a fallu "ralentir un peu la machine" pour les investissements afin de préserver les équilibres.

Oui, bien sûr, l'Etat a toujours tendance à ne pas respecter complètement sur la durée les compensations de ses décisions sur la fiscalité des entreprises et annonce des restrictions budgétaires dans ses dotations aux collectivités pour les prochaines années mais sa contribution globale est encore stable cette année. Oui, il faut surveiller l'écart entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement. Mais personne dans cette assemblée ne se réclame d'ailleurs du laxisme budgétaire ni ne le préconise, il ne faut donc pas se tromper de débat.

J'observe cependant que, sur le plan national, européen et international, il y a une évolution des analystes, y compris ceux du FMI, qui commencent à mesurer l'impact négatif sur la croissance et l'emploi des politiques d'austérité et de lutte excessive contre l'inflation, des politiques monétaires qui pénalisent les exportations et conduisent à la récession.

On est loin du rêve européen quand le poids de la crise sur les populations conduit partout en Europe à la poussée de forces xénophobes, populistes et régressives et surtout au chômage massif des jeunes ou à la précarisation des salariés. Il est grand temps que cette politique économique, monétaire et sociale européenne change de cap et contribue significativement à la relance, à une croissance durable et qualitativement nouvelle, intégrant la dimension de transition écologique. Ceci passe d'abord par une réforme bancaire d'une autre ampleur, la mise en œuvre et la maîtrise d'outils financiers, de soutiens d'investissement privé mais aussi public qui joue un rôle d'entraînement indispensable ; et nous savons le poids de nos collectivités dans ces investissements. Il serait donc grand temps de concrétiser un changement d'orientation à ce niveau européen si nous voulons pouvoir poursuivre notre dynamique locale.

La gestion dynamique et rigoureuse du Grand Lyon nous a conduits à ce compte administratif 2012 très positif, que beaucoup nous envient, avec des ratios prudentiels plus que respectés, un autofinancement et une épargne nette en progression, une capacité de désendettement de 4,3 années contre une prévision de 8 ans en début de mandat, un ratio d'endettement de 10 % pour une limite qui avait été posé à 20. Et l'ajustement sur la réalisation de certains investissements a permis d'éviter un écart plus grand avec l'évolution des recettes. Il est normal en fin de cycle de mandat que l'encours de la dette suive la progression des investissements, dont n'oublions pas qu'ils soutiennent à bout de bras nombre d'entreprises et donc l'emploi. Et on peut noter un point très positif avec la baisse des taux d'intérêt de ces emprunts ; il s'agit donc plutôt d'une bonne gestion d'avoir contracté ces emprunts en période favorable de ce point de vue.

Les charges de personnel à périmètre constant n'ont progressé que de 2,9 % ce qui semble un plancher bas si on veut réaliser nos objectifs. On peut féliciter la direction générale de la baisse du taux de vacance à 4,82 %.

Le produit fiscal a progressé de 2,58 %, ce qui montre encore une certaine dynamique locale de notre agglomération.

Donc, dans un contexte difficile, des investissements majeurs et porteurs d'avenir ont été réalisés ou sont en cours comme Rives de Saône, le développement des transports en commun avec le métro à Oullins et les lignes de tramway, le soutien à l'université, le tunnel de la Croix-Rousse ; et on pourrait multiplier les exemples, mais cela a déjà été présenté.

Il y a donc un respect du plan de mandat et notre groupe GAEC votera ce compte administratif 2012.

Cependant, en cette période de crise, nous ne pouvons qu'appeler à la reprise voire au renforcement de nos politiques d'habitat, de développement des transports en commun autour du plan climat, de solidarité, d'équilibre social de notre agglomération, indispensables à son avenir.

J'insisterai particulièrement cette année, en cette période de chômage, sur le besoin d'évaluation réelle, concrète et approfondie des résultats de notre politique de développement économique en termes d'emploi et d'insertion, allant bien au-delà des premières ébauches qui ont été posées. En cette période de crise, il est devenu indispensable d'évaluer l'efficacité de l'emploi des fonds publics, surtout dans ce domaine.

Je terminerai, chers collègues, en disant que, pour moi, le premier critère de notre jugement du compte administratif et de notre politique c'est d'abord la réponse apportée aux besoins

avérés des habitants du territoire, dans des conditions correctes d'efficacité de gestion des fonds publics. Les ratios financiers n'étant que des outils de gestion indispensables mais qui ne répondent pas au besoin de sens de la politique suivie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Rassemblement démocrate et radical.

M. le Conseiller DESBOS : Monsieur le Président, mes chers collègues, après avoir entendu le Vice-Président Jacky Darne et lu avec attention le rapport sur le compte administratif, nous ne pouvons que saluer l'excellente gestion de notre Communauté urbaine. Nous avons même la naïveté de penser que ce satisfecit pourra être partagé par l'ensemble des bancs de cette assemblée.

Nous connaissons parfaitement quels sont les signes d'une bonne gestion : le niveau de l'investissement, le montant de l'autofinancement et de l'endettement ; et force est de constater que l'ensemble de ces signes sont positifs : l'endettement du Grand Lyon est très raisonnable, avec une capacité de désendettement d'un peu plus de 4 ans et un service de la dette qui est à 10 %. L'autofinancement du Grand Lyon est lui aussi à un niveau satisfaisant avec une augmentation de 8,8 % depuis l'an passé, ce qui dénote des potentialités financières conséquentes. Les investissements ont atteint un niveau inégalé avec une augmentation de plus de 6 %.

C'est un compte de résultat qui montre l'ambition du Grand Lyon et la détermination de la majorité d'aider le développement économique, la compétitivité de nos territoires et le souci de répondre aux besoins de proximité.

Ce compte administratif met aussi l'accent sur la compétitivité économique avec plus de 786 M€ d'investissements, notamment dédiés au développement de l'économie locale en soutenant des initiatives pour la création d'entreprises, les pépinières d'entreprises qui sont créatrices d'emplois de demain et le plan numérique avec le très haut débit. Investissement aussi -on l'aura noté- durable avec le second tunnel de la Croix-Rousse qui sera une première mondiale par sa conception, son animation et par ses diverses offres de mobilité basées sur le développement durable.

C'est un compte administratif qui est un socle solide pour faciliter la création de la Métropole, bien éloignée de la situation marseillaise. Cette excellente gestion servira pour l'avenir tout en tenant compte des incertitudes sur l'avenir que monsieur Jacky Darne a rappelées dans son exposé. Humilité mais fierté de la réussite du plan de mandat.

Le groupe Rassemblement démocrate et radical votera ce compte administratif, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce compte administratif nous rapproche un peu plus de la fin du mandat. Il est en effet le dernier que nous voterons avant les élections municipales de 2014.

Cette année s'est déroulée dans le contexte particulier d'une crise qui n'en finit pas de se poursuivre. Voilà un domaine où il n'y a pas eu de changement. Pour autant, comme on le voit dans ce compte, cela n'a pas eu de conséquence très forte sur nos finances. Certes, on note une baisse des recettes de services, comme le péage du BPNL, qui peuvent s'expliquer par des déplacements moins nombreux dans cette période morose.

Mais les recettes fiscales restent dynamiques ; elles pourraient l'être davantage mais je crois qu'il faut arrêter de calculer ce qu'on aurait pu avoir sans les réformes de la TP et voir ce qu'on a tout de même aujourd'hui.

On constate aussi que les craintes sur le resserrement du crédit bancaire n'étaient pas fondées. Je voudrais ici m'arrêter quelques instants sur cette question de la dette. Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission finances, institutions et ressources, oui, il faut anticiper, il faut prévenir le risque quand on voit que les marchés sont incertains. Oui, il y a avait des doutes l'an dernier mais, au vu des résultats, je crois qu'on peut dire que nous nous sommes trompés. Nous avons trop emprunté : 126 M€ en trop, c'est tout de même beaucoup pour de l'emprunt de précaution. Alors, cela vient alimenter nos ratios financiers et notre exceptionnel niveau d'autofinancement de 348 M€.

Certes, la création de la Métropole, avec l'arrivée des dépenses sociales, va considérablement augmenter nos futures dépenses de fonctionnement. Il est bon d'avoir de la réserve si l'on veut maintenir une certaine capacité d'investissement. Mais tout de même, je le répète, 126 M€ c'est beaucoup. D'autant plus quand je vois les taux de réalisation des investissements qui, cette année, ne sont pas extraordinaires : 76 %. Certes, le montant d'investissement 2012 est supérieur à celui de 2011 mais la différence avec nos prévisions budgétaires est conséquente. Il importe à l'avenir d'être plus raisonnable. Annonçons moins, monsieur le Président, réalisons plus ! Je suis même certain que la couverture médiatique du Grand Lyon n'en souffrirait pas, bien au contraire.

Les Communes le voient chaque jour avec les projets qui traînent. Je pourrais citer de nombreux projets mentionnés dans la PPI et qui n'ont pas encore commencé ou qui tardent à se concrétiser. A ce moment du mandat, cela devient gênant. Le Grand Lyon est et doit rester une grande collectivité d'investissement.

Je crois qu'il faut aussi réorienter la politique de recrutement sur ce qui permet d'investir. Nos dépenses de personnel augmentent encore de 3,7 % ; c'est trop si cela n'a pour but que d'assurer le fonctionnement de cette grande maison et pas d'accélérer la réalisation des projets.

Tout cela ne doit pas cacher les efforts réalisés sur d'autres postes en fonctionnement ni les réelles avancées sur de nombreux investissements emblématiques mais je pense vraiment que nos concitoyens sont demandeurs d'investissements de proximité, qui ne se voient pas de loin mais qui se vivent de près, au quotidien.

Je crois aussi que nous aurons besoin, dans les années à venir, d'un effort supplémentaire sur le foncier car c'est souvent un vrai problème pour les projets de logement et de mixité sociale portés par les Maires dans nos Communes.

Quelques mots sur les dotations dont l'évolution est plutôt bonne, constat qui est immédiatement contredit par l'ampleur des prélèvements que nous subissons au titre de la péréquation. A quoi sert de nous donner plus si nous devons le rendre ensuite ?

Je crois que la création de la Métropole doit être l'occasion d'une vraie remise à plat du système des dotations de l'Etat pour qu'elles récompensent davantage les efforts de développement économique du Grand Lyon et des Communes qui veulent y participer, de la péréquation qui finit par avoir des effets contre-productifs. Pour bien suivre les actualités sur les finances locales, je n'ai pas l'impression que la situation des collectivités les plus pauvres se soit considérablement améliorée depuis la

mise en place de ces péréquations. Ce n'est visiblement pas un bon système de solidarité. Une fois devenu Métropole, le Grand Lyon ne doit pas subir une double peine dans la péréquation. Je compte donc sur votre travail, monsieur le Président et celui de Michel Mercier, avec -je l'espère- le soutien de tous les Parlementaires du Rhône, pour mettre un terme à cette injustice.

Voilà, le Grand Lyon est donc en bonne santé financière, il doit en faire profiter les Communes et les habitants. Il nous reste un an pour tenir nos engagements vis-à-vis de la population, n'hésitons plus !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste.

M. le Conseiller PLAZZI : Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, nous examinons notre compte administratif consolidé 2012 dans une période économique et sociale assez particulière.

Bien sûr, chacun pourrait "discutiller" sur l'évolution du PIB national (+ 0,1 %, ou - 0,1 %, ou légèrement plus), sur le retour des déficits (à moins de 3 % dès 2013, 2014 ou 2015), sur les niveaux de dettes soutenables (notamment les fameux 90 % du PIB). Certes, ces débats ont leur intérêt académique. Chacune et chacun d'entre nous peut ainsi faire valoir ses talents de macro-économiste avisé mais, au final, pour nos concitoyens, et particulièrement pour celles et ceux qui peinent à joindre les deux bouts, qu'en est-il ? Leur seule certitude, c'est que le capitalisme financier est non seulement en contradiction flagrante avec nos valeurs républicaines d'égalité et de fraternité mais que sa seule efficacité est de concentrer les richesses entre les mains de quelques-uns.

Les collectivités, qui sont en premier concernées pour tenter de gommer toutes ces inégalités, qui sont au cœur du réacteur, qui ont les mains dans le cambouis, n'hésitent pas à alimenter avec l'énergie nécessaire tous les liens de solidarité, bien au contraire. Dès lors, la réduction de 7,5 milliards d'euros des dépenses de l'Etat, la réduction de 1,5 milliard d'euros deux ans de suite des dépenses des collectivités locales et la baisse de 5 milliards d'euros sur les régimes sociaux ne sont pas soutenables. Ce sont quelque 14-15 milliards d'euros de dépenses publiques au moins qui s'ajoutent aux 6 milliards supplémentaires de TVA alors que les "trader" -repentis ou pas, évadés fiscaux ou pas- en cachent plus du double. C'est insupportable et cela fait courir de graves dangers à la cohésion nationale.

Nous sommes bien dans une politique de restrictions budgétaires et dans une course folle à la compétitivité. Cela ressemble furieusement à de l'austérité. Récemment, dans les colonnes d'un quotidien canadien, l'économiste et Prix Nobel Joseph Stiglitz soulignait l'absurdité de la voie suivie en France et en Europe, l'impasse dans laquelle ces politiques sont engagées et les conséquences douloureuses pour les peuples.

Etre en première ligne pour les collectivités, et notamment le Grand Lyon, c'est impulser des politiques qui, socialement, réduisent les fractures spatiales, harmonisent le mieux-vivre ensemble sur tout le territoire, avec des efforts plus importants dans les villes et les quartiers où il y a le plus de souffrance -c'est cela une bonne péréquation-, où le chômage est le plus prégnant et touche violemment notre jeunesse.

Notre budget, par lui-même, est bien exécuté. Nous n'avons pas de critique profonde sur ce sujet. Ce qui nous intéresse positivement c'est l'utilisation des recettes qui sont en hausse

d'un peu plus de 10 %, les recettes fiscales, + 3 % et les impôts et taxes, + 2 %. Il y a là, d'emblée, une richesse dans notre agglomération qui vient de son propre dynamisme, malgré des dotations et participations de l'Etat moindres et l'abandon de la taxe professionnelle dans sa nouvelle mouture qui nous fait perdre quelque 10 M€.

Les taux de réalisation, tant en recettes qu'en dépenses, entre 92 % et 84 %, sont corrects, même si nous estimons qu'ils doivent être améliorés, d'autant que nos dépenses progressent de 2,5 %, légèrement au-delà de l'inflation.

Le montant de nos investissements est toujours aussi élevé, plus de 600 M€, à hauteur de 500 M€ en crédits de paiement, ce qui a permis de poursuivre les grands aménagements, l'entretien de notre patrimoine, les mises aux normes, la poursuite de notre politique de la ville et d'accompagner les grands projets de ville (ANRU). Nous n'avons pas relâché nos efforts en diverses participations et subventions, dont la plus importante est celle versée au SYTRAL, aux ZAC, à la politique du logement, dont les aides aux offices HLM, pour l'amélioration des déplacements des personnes à mobilité réduite -enfin, tout ce qui fait la ville- et jusqu'au soutien aux pôles de compétitivité -c'est quasiment 19 % de notre budget consacrés à ces dépenses qui sont bien utiles-. Après plusieurs débats, nous avons mis en place une DSC à hauteur de 20 M€, en nette progression, qui poursuivra certainement dans le futur mandat une amélioration des critères de solidarité. Nous devrions tous y veiller.

Nous allons poursuivre nos investissements pour améliorer l'environnement et le cadre de vie, notamment par des travaux pour perfectionner le fonctionnement de nos déchèteries, qui jouent un vrai rôle et sont un service de proximité, ainsi que l'usine d'incinération de Lyon Sud et l'ensemble de notre politique de traitement des déchets.

La question qui nous est posée dans ce que nous mettons en œuvre dans nos compétences qui peuvent paraître techniques : quelle place pour l'humain ? Comment cela contribue à améliorer le quotidien et à préparer l'avenir ? Il faut bien que ces millions d'euros soient valorisés, sans compter ce que développent les 58 Communes dans les politiques qu'elles administrent librement et que nous entendons préserver dans le futur, quelle que soit l'organisation de la Métropole.

L'autofinancement ainsi que l'épargne brute sont en nette hausse ce qui, dans une période où l'argent est rare, permet d'éviter de trop recourir à l'emprunt tout en finançant des politiques dynamiques.

Nos personnels sont eux aussi mis à contribution dans une période compliquée. Leur investissement est nécessaire à la mise en œuvre de nos ambitions pour un service public au service de l'ensemble de nos concitoyens. Il faut leur en donner les moyens.

Nous sommes effectivement dans la dernière ligne droite de notre plan de mandat. Notre Vice-Président aux finances, Jacky Darne, est confiant quant à sa réalisation. Nous devrions dépasser les 2,5 milliards d'euros ce qui, somme toute, est loin d'être négligeable et va encourager nos économies locales, l'emploi industriel qui est en permanence menacé, y compris l'emploi social et solidaire, tout ce qui peut concourir à la baisse du chômage.

J'en profite pour saluer combien le travail à la commission des finances a été constructif, Président, une disponibilité, une transparence et une générosité des informations dont font preuve

notre Vice-Président et les services. Ce plan de mandat, nous en mesurerons tout son potentiel à la fin de son exécution, c'est à la fin du bal que l'on va payer l'orchestre et les musiciens !

Nous devons rester vigilants, mobilisés. De grands enjeux sociaux nous sont posés sur nos territoires. Le groupe Communiste et intervention citoyenne n'a jamais fait défaut dans ses engagements pour une agglomération solidaire, où l'humain est au centre des préoccupations.

Notre groupe votera le compte administratif consolidé. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le Vice-Président REPELIN : Monsieur le Président, chers collègues, nous voilà donc sur la fin de ce mandat. Le capitaine et son équipage ont tenu bon la barre et, malgré les tempêtes traversées, ils ont conduit le navire à bon port, à savoir une capacité d'investissement tout en préservant l'autofinancement. Les efforts sur les dépenses de fonctionnement engagées sont réels et apparents. La crise économique que nous avons affrontée n'a pas laissé trop de séquelles sur notre capacité à investir.

Au contraire, notre Communauté a même joué le rôle de fer de lance dans cette tourmente et permis le maintien d'investissements afin de garantir aux entreprises une certaine activité. Pourtant les dotations de l'Etat se sont réduites au fil de ces années, conséquence de plans de rigueur imposés. Malgré cela, nous n'avons pas eu recours à la hausse d'impôts. Notre encours de la dette est bon globalement et notre autofinancement évolue positivement.

Cette année, les prévisions de recettes étaient inférieures à la réalité. Nous avons dû recourir à des emprunts l'année dernière que nous pourrions qualifier d'emprunts "de précaution". Il est toujours facile a posteriori de revenir sur ce point. Mais il est utile de rappeler le contexte : les banques étaient alors très alarmistes et jouaient même les Cassandra en annonçant qu'elles ne pourraient plus mettre à disposition des fonds pour répondre à nos demandes d'emprunts. Comme beaucoup, nous avons anticipé mais à des taux très avantageux, ce qui n'a pas lésé notre budget.

Dans l'ensemble, même si parfois nous ne sommes pas toujours d'accord sur des points de détails ou sur la gestion et la conduite d'un projet, nous devons souligner la rigueur et la compétence avec lesquelles les budgets et les comptes administratifs ont été suivis tout au long de ce mandat, après en avoir voté le plan. En outre, nous devons reconnaître que Jacky Darne a fait preuve d'une grande transparence et d'une bonne communication lors de nos séances de travail en commission et en comité budgétaire.

Le compte administratif de la Communauté urbaine est bon et, à l'aube de la fusion Département-Communauté urbaine, nous pouvons nous féliciter de présenter une belle corbeille de la mariée. Cependant, ne nous réjouissons pas trop vite ! Si nos finances nous permettent d'envisager l'avenir avec une relative sérénité, nous devons faire preuve d'une grande vigilance car nous savons pertinemment que les premières années de ce rapprochement ne seront pas un long fleuve tranquille.

Je vous remercie de votre attention et nous voterons ce compte administratif.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller DUMAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année, ce compte administratif a -cela a été dit- une saveur particulière.

Saveur particulière d'abord parce qu'il s'agit du dernier de ce mandat. Il nous permet donc de mesurer, au-delà des mots, la réalité des actions menées par notre institution.

Ensuite, saveur particulière parce que c'est toujours un plaisir d'écouter le Président Darne et de le voir déployer un talent certain à nous expliquer que, d'année en année et cette année encore, le compte administratif est meilleur que l'année précédente. Cette année -vous l'aurez constaté- n'a évidemment pas dérogé à la règle, monsieur le Président. A vrai dire, notre groupe se réjouit aussi de constater que ce que nous -notre groupe- disons depuis le début du mandat est encore une fois confirmé par les chiffres ; car, pour nous, ce compte administratif semble lié à l'autofinancement satisfaisant et un bilan financier en léger trompe l'œil.

D'abord sur les recettes de fonctionnement, depuis cinq ans, entre crise économique et désengagement de l'Etat, vous avez eu des mots d'une violence inouïe pour expliquer que l'Etat, surtout avant 2012, mettait les collectivités en difficulté et que le gros temps menaçait le Grand Lyon. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, contredisent vos assertions et sont sans appel.

Depuis cinq ans, le Grand Lyon a continué en permanence à voir ses recettes fiscales augmenter pour atteindre, en 2012, 135 M€ supplémentaires par an par rapport à 2008. La réalité est que le Grand Lyon bénéficie d'une véritable dynamique fiscale qui, pour le moment, le met à l'abri des effets de la crise économique que traversent les entreprises. Cette dynamique pose pourtant une question : est-il politiquement acceptable qu'une collectivité comme le Grand Lyon prospère quand l'économie tangué et s'affaisse ?

Sur les dépenses de fonctionnement -monsieur Darne en a parlé un peu, moins les intervenants qui m'ont précédé-, vous annoncez une baisse de 0,6 %. Que cette baisse des dépenses de fonctionnement tombe à point à un an des élections ! Quelle est douce à annoncer et plaisante aux oreilles des Conseillers communautaires et j'imagine aussi de la presse !

Mais, monsieur Darne, Dieu sait pourtant que vous avez des qualités mais, là, il serait juste de reconnaître que cette annonce révèle un degré de mauvaise foi important car les dépenses de fonctionnement, hors événements exceptionnels, ne baissent pas mais continuent bien de monter, encore de 13 M€ cette année. Pas sûr que madame Perraudin, directrice des finances partie à la retraite cette année, aurait accepté une présentation du compte administratif, au moins sur sa section de fonctionnement, je dirai en trompe-l'œil comme vous le faites. Mais à nouvelle équipe, nouvelles mœurs et je le dis sincèrement aux nouveaux fonctionnaires des finances : n'ayez pas peur, messieurs, de résister à l'exécutif, cela fait aussi partie de votre travail ! (*Rumeurs dans la salle*). Il n'y a donc, depuis le début du mandat, mesdames et messieurs les Conseillers communautaires, aucune maîtrise des dépenses de fonctionnement puisqu'elles ont augmenté de 73 M€ depuis cinq ans.

Sur le fond maintenant, pour la première fois depuis cinq ans et pour ce dernier compte administratif du mandat, nous sommes enfin tombés d'accord tous les deux, monsieur le Vice-Président Darne, sur les fameux restes à réaliser. Ils s'élèvent à fin 2012 -vous l'avez dit tout à l'heure- à 1 milliard 30 millions d'euros. Il y aura donc bien, quel que soit le nom du Président ou de la future Présidente du Grand Lyon, sur le mandat prochain, 40 à 50 % des investissements du prochain mandat déjà engagés avant même qu'il ne démarre.

Le risque, selon notre groupe, monsieur le Président, c'est que les politiques les plus en retard sont justement celles qui font partie des compétences régaliennes du Grand Lyon. Le Grand Lyon a été bon, oui, sur les abattoirs, oui, sur l'investissement dans les cimetières et crématoriums, excellent dans les haltes fluviales, oui, sur l'assainissement et les gens du voyage, il a été moins bon -et reconnaissons-le- sur la voirie, le soutien au logement social ou à l'enseignement supérieur dont 70 % des investissements n'ont pas été réalisés à un an de la fin du mandat.

Monsieur Collomb nous a habitués à une politique d'affichage tous azimuts qui nous illusionne sur l'action réelle du Grand Lyon mais, pour la première fois, cette politique d'affichage a impacté directement le budget du Grand Lyon. En effet, sur l'année 2012, près d'un tiers des investissements budgétés au budget primitif n'a même pas été voté par notre assemblée. Nous ne parlons même pas de réaliser ou d'engager mais bien de voter par notre assemblée. C'est au final plus de 200 M€ qui sont restés en plan et qui n'ont même pas franchi la porte de l'assemblée alors qu'ils étaient bien prévus dans les prévisions budgétaires au 1^{er} janvier 2012.

Monsieur le Président, comment une erreur de prévision budgétaire de ce niveau a-t-elle pu être commise ? Elle a d'ailleurs été montrée du doigt par vos amis politiques en commission des finances. Comment est-il possible que notre assemblée mobilise un emprunt de 120 M€ de précaution pour faire face à des dépenses prévues d'investissement, paye des intérêts et, au final, n'en utilise même pas un euro ? Notre groupe pense que cette situation révèle non seulement un gonflement du budget pour des raisons d'affichage mais une réelle difficulté de gouvernance.

Ce soir, nous pouvons dire que le budget primitif, sur sa section d'investissement, était en partie faux et ne donnait pas une image juste et sincère de l'action du Grand Lyon.

En conclusion de toutes ces remarques, il ressort que la hausse d'impôts annoncée d'ores et déjà par certains -et notamment par monsieur le Président Collomb- pour financer les futurs investissements du Grand Lyon est, selon nous, totalement injustifiée ou alors guidée par des raisons dogmatiques ou idéologiques, ce qui, vous connaissant, monsieur le Président, ne manquerait pas de nous surprendre. D'abord parce qu'après l'augmentation récente des impôts du Conseil général, futur élément de la Métropole, soyons certains que les Grand Lyonnais et les entreprises n'en peuvent plus des augmentations d'impôts. Ensuite, en raison de la tendance marquée cette année pour gonfler les besoins, pour exagérer les projets, finalement pas tous réalisés ou, comme cette année, même pas votés. Enfin, en raison des marges de manœuvre importantes existantes sur les charges de fonctionnement, sur lesquelles très peu d'efforts ont été faits.

Pour terminer, à tout seigneur, tout honneur, si je dois vous croire, monsieur Darne, et ainsi que l'ensemble des intervenants qui vous soutiennent, en raison de cette situation économique du Grand Lyon que vous ne présentez, à notre avis, justifie que vraiment, ô non vraiment, il ne puisse pas y avoir d'augmentation d'impôts lors du prochain mandat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le Conseiller CORAZZOL : Monsieur le Président, chers collègues, l'examen du compte administratif 2012 est une nouvelle fois l'occasion de rendre compte à notre assemblée de l'exécution du budget de la Communauté urbaine et, plus globalement, de pouvoir apprécier la réalisation des orientations de notre plan de mandat.

Cette année encore, ce compte administratif vient nous montrer la rigueur avec laquelle l'exécutif et les services ont utilisé les finances communautaires. Une rigueur exemplaire, dans un contexte de contraintes financières et dans la perspective de création de la Métropole de Lyon.

Ce compte administratif témoigne de la bonne santé de notre collectivité. La direction générale des collectivités locales vient de publier les chiffres clés des collectivités qui font apparaître une hausse des dépenses de fonctionnement de 3,1 % entre 2011 et 2012 alors que la Communauté urbaine de Lyon affiche une baisse de 0,6 %. Les charges de personnel augmentent de 2,9 % à périmètre constant, ce qui est inférieur à la moyenne nationale, alors que nos investissements et nos projets sont nombreux.

Alors qu'en moyenne, l'épargne des collectivités est en baisse, la Communauté urbaine affiche une épargne nette de 239 M€, en hausse de 20 M€ par rapport à 2011 et une capacité d'autofinancement qui s'élève à 348 M€, soit 8,8 % de plus par rapport à 2011. Cela est essentiel pour préserver notre capacité d'investissement et, dans la perspective de création de la Métropole de Lyon, ces réserves apparaissent même indispensables.

Nous avons donc une collectivité bien gérée, où tout est fait pour préserver la santé financière du Grand Lyon et sa capacité d'investissement tout en menant une politique fiscale raisonnable, tout cela dans la poursuite du développement équilibré et durable de notre agglomération.

Si le taux de réalisation de nos investissements est un peu moins élevé que d'habitude, cette baisse est néanmoins à relativiser. En effet, le niveau de réalisation a toujours été très élevé ; ensuite, certaines contraintes techniques ne sont pas étrangères à cette baisse et, enfin, nous avons réalisé 553 M€ d'investissements nouveaux, soit 6,5 % de plus qu'en 2011 et cela est donc particulièrement élevé dans la mesure où, comme nous l'avons dit, notre capacité d'autofinancement a également augmenté.

Ce compte administratif est aussi l'occasion d'examiner les politiques que nous menons. Ces politiques transforment notre agglomération, la développent, la rendent attractive, durable, renforcent la cohésion sociale. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ces politiques participent d'une vision pour le présent mais également pour l'avenir.

Tout ce que nous avons réalisé au cours de ce mandat aura largement préparé l'avenir de nos concitoyens en faisant de notre agglomération un territoire durable qui s'adapte aux enjeux économiques nationaux et internationaux. Je vais très brièvement illustrer mes propos en reprenant de manière non exhaustive la chronologie du rapport complémentaire qui nous a été remis avec le projet de délibération et qui présente les résultats du compte administratif par programme.

En 2012, Nous avons dépensé 19 M€ en matière de développement économique, 30 M€ pour le rayonnement international et près de 6 M€ pour le soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et aux hôpitaux. Ces dépenses sont essentielles pour l'agglomération, elles génèrent de l'emploi en créant les conditions les plus favorables à l'activité économique et participent à l'attractivité de notre agglomération.

Quelques exemples encore : les plus de 3,5 M€ de crédits d'investissement consacrés aux opérations de requalification des zones industrielles permettent de répondre aux demandes des entreprises et de pérenniser leur implantation. Le soutien aux initiatives pour la création et la reprise d'entreprise dans les

quartiers politique de la ville représente plus de 1 M€ en 2012. L'internalisation par le Grand Lyon des postes de développeurs économiques nous permet d'être encore plus efficaces en matière économique. Les 2,6 M€ d'investissement consacrés aux pôles de compétitivité nous permettent de préparer le futur grâce au développement de filières compétitives et innovantes qui assureront un développement pérenne de l'emploi sur notre territoire.

Les aménagements urbains représentent plus de 100 M€ de dépenses d'investissement et montre que la qualité de vie est au cœur de nos préoccupations. Cela concerne les travaux de voirie mais également l'aménagement des Rives de Saône, par exemple, ou encore les travaux d'aménagement des ZAC. Je ne vais pas tout citer mais je rappelle juste que les dépenses en matière d'aménagement et d'entretien de voirie s'élèvent à 131 M€ et le transport urbain à plus de 158 M€. Ces dépenses permettent concrètement le prolongement du métro à Oullins, le prolongement de T1 à Debourg ou encore l'extension du T2 à Eurexpo. Les dépenses en matière de transports urbains, tout comme celles en matière de logement -pour lequel le Grand Lyon est largement cité en exemple-, permettent de créer les conditions d'un développement solidaire, garant de la mixité sociale et durable.

Pour conclure, je veux simplement dire qu'au-delà des chiffres que nous pouvons isoler, ici et là, ce compte administratif s'inscrit bien dans la logique globale de notre plan de mandat et c'est comme cela qu'il doit être analysé. Nos réalisations conjuguent équilibre social et développement économique et c'est grâce à cela que nous résistons mieux à la crise. Cette fin de mandat montre la cohérence avec laquelle nous dessinons l'avenir de notre agglomération qui sera armée pour attirer les investisseurs, pour créer de l'emploi grâce à un cadre de vie attractif, grâce à la construction de logements abordables, grâce à des transports en communs qui se développent, bref, grâce à une qualité de vie qui a, au cours de ce mandat, largement transformé le quotidien des habitants.

Le groupe Socialiste et apparentés votera donc ce compte administratif, monsieur le Président.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne.

M. le Vice-Président DARNE : Mes chers collègues, je serai assez bref puisque, hors monsieur Dumas, j'ai entendu une satisfaction générale et je remercie chaleureusement les différents intervenants, à la fois pour les quelques compliments personnels qu'ils m'adressent mais surtout pour le fait qu'ils saluent tous les résultats que nous obtenons. Je ne peux pas leur répondre plus que cela, même si chacun d'entre eux argumente ou défend des idées sur un thème particulier, sur le désengagement de l'Etat, sur la situation économique générale, sur les priorités qu'il convient de prendre en compte au Grand Lyon, ce ne sont que nuances, chacun considère que, globalement, on respecte le plan de mandat, on respecte nos engagements et que les choses sont faites.

Max Vincent a quelques critiques qui sont reprises par monsieur Dumas sur le fait de l'endettement choisi de 120 M€ -que j'assume en plus, personnellement même- Et je dirai un mot sur les collaborateurs, monsieur Dumas.

Je ne prétends jamais être l'optimum, je pense que, quand on prend une décision, c'est en connaissance de cause, à un moment donné, en fonction de ce que vous dit l'environnement,

le système bancaire, les conseillers, la Caisse des dépôts et consignations, les risques qu'il peut y avoir, les taux d'intérêt que l'on peut obtenir à un certain moment parce qu'avec la Caisse de dépôts et consignations, parce qu'avec la Banque européenne, parce que différents phénomènes font que l'on peut emprunter et donc, ensuite, on peut dire : "Mais vous avez eu tort, vous n'auriez pas dû emprunter 120 M€". Mais, même dans la situation actuelle, compte tenu des taux, je ne suis pas sûr que je n'aurais pas repris la même décision, même avec six mois de décalage.

Très franchement, pour moi, ce n'est pas un élément qui est simplement jugé après coup, en disant que c'est bien ou mal. Vous savez, quand quelqu'un est au tribunal, un chef d'entreprise, et qu'on lui dit : "Vous avez pris une mauvaise décision, on vous condamne à quoi que ce soit", je trouve toujours cela un peu facile parce que, quand il y a des décisions à prendre, le chef d'entreprise pèse le pour et le contre en fonction de ce qu'il sait à ce moment-là et c'est après coup que l'on dit que c'est bon ou mauvais. Je crois qu'il faut respecter les éléments qui sont à un niveau de connaissance et qu'il ne faut pas juger après coup sans le prendre en compte. Je suis un peu en désaccord sur cela, ce n'est pas ma philosophie.

Monsieur Dumas, si vous êtes le seul à critiquer un peu fort, d'abord je voudrais vous rassurer : j'attends des collaborateurs qu'ils soient des professionnels, des techniciens et je ne m'en mêle pas. Il n'y a aucune production de chiffres. Je pense que le partage entre la responsabilité politique et la responsabilité de ceux qui font le travail a fait que, justement, je pense avoir su, avec Régine Perraudin comme avec ceux qui l'ont précédée et ceux qui l'ont suivie, instaurer un climat de respect et de confiance réciproque parce que chacun est dans son rôle.

Il est de notre responsabilité de dire ce que l'on veut comme investissement. Il est de notre responsabilité de dire si on choisit d'augmenter ou pas les impôts. Il est de notre responsabilité de choisir tel ou tel investissement plutôt qu'un autre. Il est de notre responsabilité de choisir quel volume de charge de personnel on peut assumer. Mais cela s'est fait en fonction des prévisions, d'éléments donnés par les services qui sont là pour éclairer nos décisions, pour nous dire les conséquences qu'elles peuvent avoir et pour faire des prospectives à court, moyen et long termes.

Donc soyez tranquille, Régine Perraudin aurait présenté le même compte administratif que Dominique Raquin, avec qui d'ailleurs elle travaillait ou Jérémie Hebert, donc n'ayez pas de souci là-dessus ! Je n'interviens pas sur la façon de présenter un compte administratif. Les comptes sont ce qu'ils sont et s'il y avait une immixtion politique sur l'élaboration des comptes, alors il y aurait un grand danger pour la démocratie.

A l'inverse, je les remercie sérieusement tous et au-delà des finances. Vous savez, notre organisation, c'est un service financier, un service de contrôle de la performance qui est très important et, dans chacune des directions, il y a des éléments, des personnes, des cadres qui sont responsables de conduire un projet, de le mener à terme. Et je veux dire que le comité d'engagement qu'on a eu l'honneur de mettre en place dans ce mandat, et auquel ont participé quelques-uns, a joué, je le crois, un rôle qui n'a pas été de jugement d'opportunité mais qui a toujours été de dialogue sur la façon d'améliorer le plus possible la gestion et il me semble qu'il y a là un dialogue constructif qui a lieu.

Monsieur Dumas, peut-être que vous devriez être en responsabilité d'une collectivité pour vous rendre compte ; ce serait un exercice en tout cas pédagogique puisque quand vous dites :

"C'est extraordinaire, vous criez au loup alors que vous avez une situation d'une grande richesse" ; vous savez, quand vous avez des recettes, y compris les vôtres, monsieur Dumas, pour un an, qui augmentent de 1,7 %, vous ne pouvez pas taxer quelqu'un d'une solution de facilité et d'une facilité extrêmement grande. Avec 1,7 %, il faut au contraire être rigoureux pour tenir et pour continuer d'investir. Et donc ce serait une solution de facilité si nous avions ces taux de croissance de 5 ou 6 %. Sans y passer beaucoup de temps, j'ai même observé quelques budgets de Communes de cette assemblée et, en effet, j'en ai vu quelques-unes qui sont à des niveaux très supérieurs ou à 1,7 % de croissance. Je ne taxe personne de mauvaise gestion dans ces cas-là parce que je sais l'ampleur des besoins et que s'il y a des possibilités qu'on fasse un peu plus, c'est très bien et je ne saurais critiquer.

Mais quand il y a une croissance de recettes d'un exercice à l'autre en compte administratif de 1,7 %, vous ne pouvez pas dire que nous avons tout à coup eu tort de critiquer un Gouvernement.

Le Gouvernement, moi, je ne suis pas chargé ni de le défendre ni de le critiquer. J'ai une solidarité parce que suis socialiste et que ce Gouvernement essaye de rétablir des équilibres comme il doit le faire. Mais, dans les Gouvernements précédents, je n'ai jamais critiqué bêtement les politiques. Je pense aujourd'hui qu'il y a des questions qui se posent dans notre pays et pas à un Gouvernement en particulier, qui sont celles de la place que l'on donne à des collectivités dans l'animation de la croissance. Quelle place à l'urbain ? Quelle place ont les Métropoles ? Qui doit investir ? Comment se partage-t-on les compétences et comment assure-t-on des financements ?

Un Etat ne peut pas demander à des territoires, à des Métropoles, d'assurer le développement si, dans le même temps, il ne leur donne pas, soit les dotations qui conviennent, soit les libertés de fixer les taux de recettes comme ils le veulent. On ne peut pas les tenir par tous les bouts : pas le droit de fixer des taux d'impôt, diminution des produits et assurer le développement, c'est contradictoire. Un développement dans une politique bien décentralisée fait qu'on doit avoir des marges de manœuvre et discuter avec des acteurs locaux, ménages et entreprises, de ce qu'est la bonne stratégie. Que fait-on comme investissement ? Qu'est-ce qui est implicitement fait depuis longtemps dans cette agglomération ?

Quand on parle de logement et que l'on reçoit les promoteurs, on discute avec eux -et pas seulement avec monsieur Olivier Brachet et monsieur Gérard Collomb- mais il y a une vraie volonté de dialogue sur ce que peut être une politique en ce domaine sur notre territoire. Quand on discute de développement économique, cela passe par des pôles de compétitivité, par le dialogue avec une Chambre de commerce, par des éléments contractuels qui font que l'on peut apporter des réponses adéquates.

Moi, en effet, je trouve que l'organisation de notre pays en termes de décentralisation et de partage avec le pouvoir central ne convient pas. Je partage souvent d'ailleurs les avis de monsieur Barthélémy sur ce sujet. Je pense que les réformes prennent insuffisamment en compte les dimensions financières et l'autonomie de chacun. Je suis pour une solidarité entre les territoires, pour que l'Etat assume son rôle, de façon à ce qu'un enfant d'un quartier populaire de Corrèze ou d'un quartier aisé puisse avoir des réponses et des besoins satisfaits. Donc il est bien nécessaire d'avoir une solidarité faite par l'Etat mais, en même temps, s'il n'y a pas l'autonomie et la responsabilité de chacun face à ses actes, cela marche insuffisamment. Voilà mon point de vue, on peut ne pas le partager, moi, je dis ce que je pense, point final.

Ensuite, sur les questions d'investissement, monsieur Dumas, on dépense dans ce mandat ce qui a été prévu. Dire qu'en début de mandat, on a surestimé certaines choses, on a énoncé un certain nombre d'opérations et vous ne pouvez pas le négliger ; je vous précise quelques données : au 31 décembre 2012, il y avait 840 projets dans cette Communauté urbaine et, honnêtement, je crois qu'à quelques exceptions près, ceux qui sont de moins de 200 000 €, je les ai tous vus. Sur l'année 2012 seule, il y a eu 273 opérations qui ont fait l'objet d'individualisation d'autorisation de programme ; cela représentait 718,85 M€ et nous avons annoncé dans le budget des autorisations de programme pour 727,03 M€ et nous en avons fait pour 718,85 M€, c'est dire que le montant des autorisations de programme réalisé par rapport au montant prévu a été un écart de l'ordre de 1 %.

Donc je considère que c'est un écart plus significatif sur les crédits de paiement, que je savais d'avance et qui sont en effet plus importants. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il faut voter les autorisations de programme pour permettre aux programmes de se dérouler et en fonction des conditions de réalisation juridique, financière et technique, pour que cela avance normalement. Mais, en effet, il y a toujours un peu de surbooking parce que notre crédit de paiement réel, avec l'endettement qui était prévu pour 2012, était inférieur au montant affiché. Mais, en termes de gestion et de mise en œuvre et d'autorisations de programme, votre assertion est inexacte. Et donc je considère au contraire qu'on a conduit les dossiers de l'année 2013 dans d'assez bonnes conditions.

Je m'arrête, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, monsieur Darne. Quelques mots, d'abord pour vous remercier, remercier à travers vous toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'exécutif depuis 2008 et, pour certains d'entre eux, depuis 2001. Je crois qu'aujourd'hui, ils peuvent regarder un peu le bilan accompli et donc qu'ils peuvent s'apercevoir du chemin parcouru.

Evidemment, le compte administratif qu'on présente cette année est un compte administratif extrêmement extraordinaire, je dirai qui donne peut-être d'ailleurs trop l'image de la facilité parce qu'on se dit, dans le fond : "Facile, ils ont réussi, entre les dépenses et les recettes, à avoir 1 % de différence !" Sur les investissements, on a réussi, au cours de ce mandat, à passer de 310 M€ dans le dernier mandat à 450 M€ sur ce mandat ; facile !

Sur l'autofinancement -tout à l'heure Jacky Darne montrait un certain nombre de chiffres-, nous sommes passés, en l'espace de quelques années, de 253 M€ à 348 M€. En même temps, on voit que, du point de vue de l'emprunt -parce que nous aurions pu faire cela en laissant filer la dette-, nous sommes donc dans une couverture à 4,3 années, soit des ratios tout à fait extraordinaires qu'à mon avis, beaucoup de collectivités locales nous envient.

Alors, on peut se dire : "Tout cela, c'est normal, c'est naturel". Evidemment, il y a la version de monsieur Dumas : "Les fonctionnaires truquent les chiffres". Peut-être qu'il a une conception de la politique que nous ne partageons pas. Nous, nous pensons évidemment que les chiffres sont sincères et si, d'ailleurs, il pense que les chiffres ne sont pas sincères, il faut tout de suite qu'il aille voir le Tribunal pour déposer plainte contre les fonctionnaires ou contre les élus parce que c'est une autre conception des choses : si on pense que tous les budgets sont truqués, à ce moment-là, c'est la Grèce et on est dans une autre situation que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Mes chers collègues, si vous pensez que c'est facile, vous vous trompez ! Mon cher Max, peut-être as-tu eu à connaître des

projets de financements pour d'autres réalisations que les financements publics et peut-être as-tu pu voir que trouver de l'argent aujourd'hui n'est pas facile. Là, on dit : "Le Grand Lyon a fait 160 M€ de plus, facile !", etc. Si vous connaissez des entrepreneurs, allez leur demander si aujourd'hui, lorsqu'ils vont emprunter, c'est aussi facile que cela et s'ils trouvent à des taux aussi bénéfiques pour leur entreprise que le Grand Lyon pour la collectivité publique ! Moi, mes chers collègues, pour avoir un peu agi dans des domaines un peu plus privés et avoir facilité des financements, je sais quelle est la difficulté aujourd'hui d'obtenir un certain nombre de financements ; et j'y travaille tous les jours pour tous les projets de l'agglomération. Alors Max, du calme ! Surtout quand on est rapporteur du budget au Conseil général, on ne parle pas d'emprunt, surtout pas ! Donc c'est juste pour la boutade mais enfin, tout de même !

Pour le reste, chers collègues, qu'est-ce qu'on a fait ? On a eu à chaque fois une gestion extrêmement serrée, ce qui nous a amenés à pouvoir garder des marges d'autofinancement -et tout à l'heure j'écoutais ce qui se disait- ; bien sûr qu'il faut garder les marges d'autofinancement ! Le jour où l'autofinancement s'écroule, il n'y a plus rien : Christian Barthélémy faisait bien de le souligner tout à l'heure, c'est la base même pour pouvoir continuer à préparer le futur.

Donc c'est vrai qu'il faut être rigoureux au niveau de la gestion au quotidien d'un EPCI comme le nôtre, de même d'ailleurs que nous essayons de le faire dans les Communes.

L'impôt -c'est la chute de notre contradicteur- : "Monsieur Collomb, c'est quelqu'un qui veut toujours augmenter les impôts !" On n'a pas augmenté les taux depuis 2003 ! Mes chers collègues, franchement, si monsieur Dumas trouve d'autres EPCI de la taille du Grand Lyon qui n'ont pas augmenté leurs impôts depuis 2003, qu'il me les indique tout de suite ! On ira payer à tout le monde des cours de gestion dans ces EPCI. Personnellement, je n'en connais pas ; qui aient beaucoup augmenté, j'en connais beaucoup mais qui aient moins augmenté, je n'en connais pas beaucoup.

Puis, dans une période où on voyait baisser les recettes, on a essayé de s'adapter. Je vous rappelle que dans les beaux temps, dans les années 2003, 2004, 2005, avec une fiscalité qui était adaptée, le Grand Lyon -comme l'a souligné tout à l'heure Jacky Darne- maîtrisait l'essentiel de ses recettes. Là, monsieur Dumas nous dit : "Oui, mais vos recettes contributives continuent d'augmenter." Oui ! Sauf que, maintenant, il y en a la moitié ; ce ne sont plus des recettes de contributions fiscales, ce sont des dotations qui, elles, baissent d'année en année. Mes chers collègues, en l'espace de quelque temps, par exemple depuis 2011-2012 -c'était encore l'ancien Gouvernement-, cela a baissé : entre les baisses des dotations, le FPIC, on a perdu 9,5 M€. Pour consoler tout le monde, cela ne va pas s'arranger par la suite. Voilà, on est bien obligé de faire avec cela.

Je peux vous raconter comment on essaie de gérer. En 2012, quand on a vu à la fois la crise qui revenait et en même temps la baisse des dotations, on a tout de même regardé ce qui se passait dans la loi de Finances et on s'est dit qu'il fallait serrer les boulons un peu plus fort. Quand on dit : "Vous n'avez pas fait tous les investissements qui étaient prévus au budget primitif de 2012", oui, parce que le budget primitif de 2012 se fait plutôt en septembre-octobre. A un moment donné, on était plutôt sur la confiance que les choses allaient se redresser, qu'effectivement, il n'allait pas y avoir de baisse supplémentaire des dotations de fonctionnement. Après la loi de Finances, quand on a vu les choses, on s'est dit qu'il fallait s'adapter avant d'avoir de grosses difficultés et on s'est adapté. On a effectivement reporté un

certain nombre d'investissements, on en a supprimé d'autres ; et, à l'époque, pour que personne ne soit pénalisé, les choix que j'ai faits, mes chers collègues, étaient pour l'essentiel sur la Ville de Lyon, parce que cela, au moins, j'en suis responsable à double titre, on va le faire sur la Ville de Lyon. C'est pour cela qu'aujourd'hui, le compte administratif que l'on vous présente est un compte administratif excellent. Si on n'avait pas pris de mesures en cours d'année, vous n'auriez pas eu exactement le même compte, l'autofinancement n'aurait pas été le même et nous aurions, pour le coup, laissé consommer totalement l'ensemble de nos emprunts.

Voilà, mes chers collègues, moi je ne remplacerais pas Jacky Darne par monsieur Dumas. Mais s'il y a des amateurs, à eux de voir !

Je laisse à monsieur Gignoux la présidence.

M. le Conseiller DUMAS : Juste deux remarques. Mais vous pouvez aussi écouter, monsieur Collomb, parce que vous avez raison, si on exclut l'augmentation des impôts en 2009 votée sur la TP par le Grand Lyon, il n'y a effectivement eu aucune augmentation depuis 2003.

L'autre remarque que je voulais faire concernait la confusion qu'a faite monsieur Collomb concernant mes propos quant à la transparence du compte administratif. Je voulais simplement dire -mais je crois que monsieur Darne voit bien où je veux en venir- qu'il y a eu, notamment dans la section de fonctionnement qu'on nous a présentée en baisse pour la première fois du mandat, un chiffre d'opportunité, qui correspond à un chiffre lissé, qui correspond au dénouement des zones d'aménagement concerté et que la réunion qui devait fixer ce chiffre devait avoir lieu avant le compte administratif mais, cette année, elle n'a pas pu avoir lieu et aura lieu en septembre. Donc le chiffre qui nous est proposé cette année, en baisse de 10 M€ par rapport à l'année dernière, ce qui permet de présenter effectivement des charges de fonctionnement en baisse est donc un chiffre d'opportunité. D'où la remarque que j'ai faite mais cela ne remet absolument pas en cause la probité de ce compte administratif.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président DARNE : Aucune directive n'a été donnée par un politique pour réduire, augmenter ou modifier les ZAC. C'est le suivi de chaque dossier par les techniciens, financiers ou chargés d'opérations qui ont conduit au paiement des ZAC. Il n'y a eu aucune intervention, d'aucune façon d'opportunité.

(Monsieur le Président Collomb quitte la salle des délibérations).

Présidence de monsieur Bruno Gignoux
Doyen d'âge

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc procéder au vote du compte administratif.

Je vais mettre aux voix le dossier n° 2013-3998 - Compte administratif 2012 - Tous budgets :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet, Mme Lévy, MM. Moralès, Uhlrich (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

Je vais mettre aux voix le dossier n° 2013-3999 - Autorisations de programme et autorisations d'engagement 2009-2014 - Compte administratif 2012 -

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vincent (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; groupes Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Calvel qui ont voté pour) - MM. Augoyard, Mme Bocquet, MM. Geourjon, Gillet, Mme Lévy, MM. Moralès, Uhlrich (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits).

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je pense donc qu'on peut demander à monsieur le Président de bien vouloir revenir dans la salle des délibérations.

(Monsieur le Président Collomb réintègre la salle des délibérations).

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

Présidence de monsieur Gérard Collomb
Président

M. LE PRESIDENT : Merci à monsieur Gignoux d'avoir réussi à vous faire adopter ce compte administratif.

Mes chers collègues, nous allons passer au dossier suivant.

N° 2013-4002 - finances, institutions et ressources - Convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Rhône-Alpes -Avenant à la convention - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4002. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Quelques mots très brefs parce que cet avenant à la convention a d'abord été adopté -je le signale- au sein de la commission des finances et institutions qui m'a accueilli la semaine dernière pour la présentation.

Comme l'indique la délibération, il s'agit d'un avenant à la convention. Cette convention a été établie pour six ans, d'octobre 2010 à octobre 2016. Elle correspond à un mécanisme contractuel établi au niveau de la Région et à une participation

de la Région de 69 M€ pour un certain nombre d'opérations que vous voyez reprises dans leurs grands axes au niveau de cet avenant. En ce qui concerne les équilibres financiers, évidemment, il ne les modifie pas. Simplement, à l'intérieur de cette convention, soit à la demande du Grand Lyon, soit à la demande de la Région, un certain nombre d'opérations ont été modifiées ; cela reste relativement à la marge par rapport à l'ensemble des opérations qui y figurent.

Voilà, je pense qu'on peut s'en tenir là en ce qui concerne cette présentation. Je crois qu'il y a une demande d'intervention. Si cela nécessite des compléments de ma part, je le ferai à ce moment-là.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que vous nous proposez ce soir vise à apporter quelques modifications mineures à la convention qui nous lie avec la Région et aux actions concernées par ce partenariat. Nous n'avons pas de remarque particulière à faire sur les programmes en tant que tels ; je crois qu'ils ont tous une utilité.

En revanche, nous avons des observations quant à la méthode.

La Région fait passer, dans le cadre de cette convention, des projets utiles, certes, mais que le Grand Lyon ne finance pas -c'est notamment le cas du centre de loisirs sportifs dans le Fort de Feyzin- mais c'est de plus en plus fréquent. De ce fait, c'est autant d'argent en moins pour les actions partenariales avec le Grand Lyon.

Deux solutions se présentent alors : soit il faut que le Grand Lyon finance toutes ces actions, soit -et cela me semble le plus raisonnable- il faut que la Région paie sans les inscrire dans cette convention. On nous dit que ce serait l'unique base juridique permettant à la Région d'intervenir ; j'ai un doute compte tenu de la nature du projet concerné. Sinon, il faudra nous signaler si cette manière de faire est reproductible car d'autres Communes ont des projets de ce type dont la réalisation serait facilitée par de tels financements.

Je crois qu'à l'avenir, pour la future convention, il conviendra de mettre des critères plus précis, le premier devant être qu'aucun projet ne peut être inscrit sur cette convention s'il n'est cofinancé par les deux partenaires.

J'espère que l'ensemble des élus communautaires seront associés à cette élaboration car j'ai des idées à soumettre, en particulier en matière d'agriculture périurbaine. Je crois que les Communes et leurs syndicats, le Département, puis le Grand Lyon ont pris la mesure de l'enjeu et se sont pleinement engagés. On peut toujours faire mieux bien sûr. Mais ce serait plus facile si nous avions un soutien plus fort de la part de la Région. Le soutien à l'activité agricole dans une agglomération comme la nôtre est un aspect essentiel du développement durable.

Or, je trouve que la Région est trop en retrait sur cette politique. La Région gagnerait en crédibilité et en notoriété si elle délaissait la communication pour passer dans l'action concrète. La politique de la Région ne peut se résumer à des plaquettes, des subventions à quelques associations, des séminaires et autres assises.

Je pense que, lors des discussions sur la prochaine convention, le Grand Lyon et ses partenaires, comme le Syndicat mixte des Monts d'Or, pourraient utilement proposer leurs services

à la Région pour lui faire découvrir la diversité de l'agriculture périurbaine et son intérêt pour la protection des espaces naturels. Mais peut-être faudrait-il aussi améliorer l'écoute mutuelle entre nos deux institutions.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2013-3996 - finances, institutions et ressources -
Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -
Désignation d'un représentant titulaire du Conseil - Direction de
la prospective et du dialogue public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3996. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit de pourvoir au remplacement d'un représentant à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Il s'agit de remplacer monsieur Michel Forissier. Je crois que le candidat est monsieur Christophe Quiniou.

M. LE PRESIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant titulaire au sein de la
commission consultative des services publics locaux
(CCSPL)**

(Dossier n° 2013-3996)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et je vous propose la candidature de monsieur Christophe Quiniou.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, M. Denis Broliquier s'étant abstenu.

(Monsieur Christophe Quiniou est désigné).

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2013-4008 - finances, institutions et ressources - Pôle
métropolitain - Approbation du plan d'actions d'intérêt métropoli-
tain 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4008. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Conseillère LAURENT, rapporteur : Le projet de délibération qui vous est proposé vise l'approbation du plan d'actions d'intérêt métropolitain pour l'année 2013 sur ses quatre axes.

Le premier axe est le développement des infrastructures et des services de transports, pour lequel le plan d'actions prévoit la participation à la définition d'une stratégie métropolitaine de déplacements, la participation à la définition d'une stratégie de tarification multimodale, la définition d'une stratégie de développement des parcs-relais et de mise en cohérence des systèmes de covoiturage.

Le deuxième axe porte sur le développement économique, la promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur, pour lequel le plan d'actions envisage la promotion, lors de grands événements de portée nationale ou internationale, de l'offre territoriale métropolitaine d'accueil des entreprises, la création, l'animation et la promotion de dispositifs métropolitains d'accompagnement des entreprises à fort potentiel, la création, l'aménagement et la gestion de sites économiques d'intérêt métropolitain, des actions d'intérêt métropolitain en faveur de territoires à enjeux, l'appui à la structuration, l'animation et la promotion des domaines économiques d'intérêt métropolitain, la mise en cohérence de l'offre territoriale d'accueil des entreprises.

Le troisième axe porte sur l'aménagement et la planification. Le plan d'actions est orienté sur la mise en cohérence des politiques d'aménagement et de développement durable. La définition d'orientations communes pour un développement urbain dense et durable autour des gares et axes de transports, la définition d'orientations et d'actions communes pour la préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles périurbains, le pilotage de l'aménagement de la Voie verte des Confluences.

Enfin, le plan d'actions prévoit, pour l'axe culture et tourisme, la mise en cohérence et la valorisation des politiques touristiques, le soutien aux actions d'intérêt métropolitain favorisant le sentiment d'appartenance à l'échelle du pôle, de favoriser la diffusion à l'échelle du pôle des événements culturels d'intérêt métropolitain, de notoriété nationale ou internationale.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Monsieur le Président, chers collègues, le plan d'actions présenté dans cette délibération correspond bien au rôle que nous attendons d'un Pôle métropolitain, à savoir la coordination de différentes politiques et actions des différents territoires et des études pour la mise en place d'actions coordonnées.

On retrouve bien ces orientations dans les différents chapitres, je ne vais pas les ré-énumérer parce qu'on vient de le faire. Mais, pour nous, il manque l'orientation d'élargissement du Pôle métropolitain au périmètre de la Région urbaine de Lyon, orientation dont nous avons souligné l'importance au moment de la création du Pôle métropolitain. En particulier, comment parler déplacements sans l'ensemble des territoires du bassin de vie, sans les Départements et sans la Région ? La nouvelle loi sur la réforme territoriale va le permettre.

Nous apprécions que ce plan d'actions soit soumis à l'avis de notre assemblée car il ne faut jamais oublier que nos représentants au Pôle métropolitain sont des élus au troisième degré et que c'est bien à notre assemblée, comme à celles des trois autres agglomérations, de valider les orientations et actions du

Pôle métropolitain. Nous souhaitons de la même façon que les stratégies métropolitaines en cours d'élaboration, aussi bien sur la question des déplacements, du développement économique ou encore de l'aménagement du territoire, quand elles seront définies, soient bien validées par notre Conseil.

Ces questions démocratiques sont pour nous essentielles si l'on veut réconcilier nos concitoyens avec la politique. C'est pour cela que nous en avons fait un point essentiel pour la construction de la future Métropole lyonnaise et que nous réclamons, avec nos Sénateurs et Députés d'Europe Ecologie-Les Verts, la tenue d'élections au suffrage direct pour les Métropoles.

Enfin, nous profitons de cette délibération pour vous dire notre regret que notre assemblée ne soit plus directement représentée à la RUL puisque c'est maintenant le Pôle métropolitain qui y représente les quatre agglomérations qui le composent. On est là encore dans de la représentation au quatrième degré. Etant donné les objectifs de la RUL, on aurait pu imaginer que le Pôle métropolitain y adhère et que les quatre agglomérations continuent à y siéger.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller PLAZZI : Merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, le Pôle métropolitain s'est constitué sur une volonté librement consentie par quatre agglomérations. Au-delà de cet aspect, l'intérêt d'un regroupement c'est son efficacité pour les populations de ce grand bassin de vie qui avoisine les deux millions d'habitants.

Sont donc mises en œuvre des actions qui portent une structuration forte de ces territoires dans de nombreux domaines -cela a été dit- :

- le service des transports et infrastructures et sa tarification,
- la planification de l'aménagement,
- l'économie, l'innovation, l'enseignement supérieur,
- la culture, le tourisme.

En s'attardant un peu plus sur la question des transports, nous voyons bien que nous avons là une réelle opportunité à développer un grand service public, notamment grâce à une étroite coopération avec les autorités de transports existantes, avec le Syndicat mixte des transports qui vient d'être créé :

- la mise en place de parcs-relais notamment peut aider, la revitalisation des espaces urbains autour des gares, en concertation avec les villes et les agglomérations (exemple, Urbagare à Vénissieux),
- un aménagement et planification SCOT, Inter-SCOT autour des grands enjeux (l'habitat, l'emploi -puisque l'emploi doit rester au cœur de nos préoccupations-, le commerce, etc.),
- une agriculture périurbaine et des espaces naturels à protéger,
- la création du lien social -cela a été dit- : soutiens aux biennales, aux événements culturels, à l'économie sociale et solidaire.

Nous avons donc là un champ d'actions à explorer et à mettre en œuvre d'une très grande diversité et très riche.

La création du Pôle métropolitain nous donne, sinon les moyens dans l'immédiat, une ambition à réaliser sur ce territoire la construction, avec nos concitoyens, de quelque chose de solide et d'attractif.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère LAURENT.

N° 2013-3995 - finances, institutions et ressources - Conseil de la Communauté urbaine de Lyon - Election d'un 35^{ème} Vice-Président - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Jacky Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3995. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de pourvoir au remplacement du Vice-Président qui a démissionné, Yves Blein, pour cause de cumul. C'est la candidature de madame Murielle Laurent qui est proposée.

M. LE PRESIDENT : Le Président propose, après l'avis favorable de monsieur Darne, madame Murielle Laurent pour remplacer monsieur Yves Blein. Je mets d'abord le rapport aux voix pour l'élection d'un 35^{ème} Vice-Président.

M. le Conseiller BUFFET : Sur cette délibération, notre groupe ne prendra pas part au vote.

Adopté, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'ayant pas pris part au vote et M. Brolquier s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

Election du 35^{ème} Vice-Président

(Dossier n° 2013-3995)

Opérations de vote

M. LE PRESIDENT : Je vais donc vous proposer la candidature de madame Murielle Laurent qui a fait une brillante intervention tout à l'heure, histoire, comme on dit, de préparer le terrain sans doute.

Cette fois-ci, mes chers collègues, nous devons voter à bulletins secrets et nous allons donc faire circuler les urnes.

J'appelle les scrutateurs. Monsieur Augoyard est un spécialiste, madame Emeline Baume aussi, monsieur Jeff Ariagno également et on va demander à monsieur Quiniou... il est parti ? Il revient, on pourra lui demander d'être scrutateur. Le scrutin est ouvert, vous avez des bulletins devant vous, je crois.

(Les Conseillers votent).

En attendant, madame Martine David nous présente le dossier concernant la révision du PLU.

N° 2013-4024 - urbanisme - Révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH) de la Communauté urbaine de Lyon - Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4024. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il nous revient, chers collègues, avec Olivier Brachet, d'introduire ce débat relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme et d'habitat.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 2 page 88-).

Le premier slide vous montre une flèche que vous connaissez bien, sur laquelle je ne vais pas beaucoup insister mais qui nous rappelle qu'en avril 2012, nous avons ensemble approuvé la mise en révision du PLU-H, que nous avons conduit entre-temps, comme prévu, la concertation sur ce projet, tant avec les Maires, leurs adjoints, les services et la population puisque nous avons mené -et nous continuons de le faire d'ailleurs pendant encore quelques semaines- des réunions publiques comme nous nous y étions engagés et nous sommes ce soir à ce débat en Conseil communautaire sur les orientations générales de ce PADD.

Je veux simplement rappeler que le PADD constitue le cadre de cohérence interne du PLU-H, qu'il répond à une obligation du code de l'urbanisme, qu'il ne donne lieu à aucun vote puisque ces orientations générales du PADD ne deviendront définitives qu'à l'issue de l'arrêt du projet, c'est-à-dire au second semestre 2015 et que, par contre, nous avons adressé à toutes les Communes du Grand Lyon, à tous les Maires, un courrier il y a quelques semaines, le 30 mai dernier, pour leur indiquer qu'il nous fallait, dans toutes nos Communes, à l'adresse des Conseils municipaux, organiser un débat local en séance publique du Conseil municipal sur ces orientations du PADD déclinées au plan local. C'est vrai pour toutes les Communes et pour les arrondissements de la Ville de Lyon.

En ce qui concerne la concertation, comme je vous le disais, elle a été menée comme prévu avec les élus communaux depuis l'année 2011. En 2011, nous avons fait un premier tour des Conférences locales des Maires pour travailler notamment à l'échelle des bassins de vie, comme nous l'indique le SCOT élaboré par le SEPAL. Ensuite, nous avons fait un second tour des Conférences locales des Maires en 2012, dans les Communes également, pour élaborer les premiers contours et les premiers enjeux de ce projet sur chacun des territoires.

Ensuite, nous avons amorcé cette phase de réunions publiques dont je parlais tout à l'heure, au cours du premier semestre 2013. Donc, depuis début mars en fait, nous avons pu aller dans un très grand nombre de Communes. Nous en sommes à peu près à 49 réunions publiques à ce jour et environ un peu plus de 4 000 habitants ont pu être présents lors de ces dialogues et je pense qu'à chaque fois, cela s'est révélé tout à fait intéressant. Je ré-indique -même si chacun le sait, c'est bien tout de même de le faire- que, bien entendu, dans le cadre de la concertation avec le grand public, au-delà de ces réunions, sont en œuvre dossiers, cahiers de concertation, sur le site Internet et, évidemment, dans les villes et au siège la notre Communauté urbaine.

On fait à deux voix avec Olivier pour tout ce qui concerne l'habitat et, bien entendu, je lui laisse la parole.

M. le Vice-Président BRACHET : Je voudrais simplement dire que, pour la concertation concernant l'habitat, il y a en réalité deux scènes de concertation : une scène plus traditionnelle pour le PLU, avec l'ensemble des partenaires, des professionnels de l'immobilier au nombre de quinze, dans lequel on examine toutes les conséquences PLU stricto sensu de l'exercice de la profession, puis une scène qui est traditionnelle du PLH mais que nous faisons avec le PLU, qui sont les ateliers de concertation, les ateliers participatifs avec l'ensemble des partenaires de la

question du logement, y compris les associations qui ciblent des réflexions sur les politiques de l'habitat en direction des populations à revenus modestes et très modestes et des populations à revenus intermédiaires, pour essayer d'avancer dans la fabrication de ces politiques. Voilà ce que je peux dire de la concertation dans ce domaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Merci, Olivier Brachet. Donc, pour clore ce chapitre de la concertation, je rappelle que, bien entendu, nous sommes en coordination avec les personnes publiques associées depuis avril 2011 (les représentants de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général, du SEPAL, du SYTRAL et les chambres consulaires) qui, évidemment, ont un rôle important à jouer dans cette concertation, puis bien sûr avec les instances de participation citoyenne -c'était l'objet tout à l'heure de l'intervention, juste avant notre Conseil de communauté, de Jean Frébault, Président du Conseil de développement- mais je pense aussi à d'autres instances de concertation, de participation citoyenne.

En tout cas, je veux particulièrement saluer le travail du Conseil de développement et remercier ses membres qui ont été fidèles tout le long de ce travail et vraiment leur dire qu'ils ont mené quelque chose de particulièrement intéressant qui va nous être très utile. Je salue aussi l'Union des comités d'intérêts locaux qui se sont mobilisés et je remercie également bien sûr un certain nombre de Communes -et elles sont assez nombreuses- qui ont pris en main une concertation particulière au plan local ; j'ai en tête un nombre important de Communes qui ont localement imaginé des ateliers, des réunions particulières, bref, toute une série d'actions qui nous permettent ensuite d'avoir aujourd'hui beaucoup de matière à débat et à réflexion. Et je veux terminer ce chapitre pour remercier au nom de tous, notamment de monsieur Olivier Brachet et moi-même, tous les Maires pour leur accueil dans les Communes, avec leurs services et leurs collègues élus, bien sûr localement, pour l'organisation des réunions publiques parce que c'était à chaque fois une obligation pour eux tous. Enfin, je veux remercier également nos collègues Vice-Présidents pour leur fidélité dans le travail du comité de suivi du PLU-H puisqu'il s'est tout de même réuni pas moins d'une douzaine de fois en un an et que nous conduisons avec eux un travail de concertation, d'information et d'élaboration très important.

Alors je vous livre quelques éléments sur ces réunions publiques qui ont eu lieu, éléments qui arrivent en tête des préoccupations que peuvent exprimer les habitants, préoccupations ou suggestions ou remarques.

Donc, en ce qui concerne la mobilité et les déplacements, on peut dire que c'est presque le "number one" de ces préoccupations. Effectivement, je crois que nous aurons à nous pencher plus particulièrement sur cette question. Je pense que le fait que le SYTRAL ait commencé à préparer et ait annoncé la mise en révision du plan de déplacements urbains est effectivement une bonne nouvelle et va nous permettre de pouvoir mener, concomitamment avec la révision générale du PLU-H, un travail de réflexion puis, le moment venu, de priorisation des investissements réalisés ; au regard de toutes les demandes que nous avons entendues, il y aura des choix à faire et cela ne sera pas extrêmement simple.

M. le Vice-Président BRACHET : Sur l'habitat, comme vous l'avez vous-mêmes constaté, les gens se saisissent de cette question extrêmement facilement. Personnellement, ce qui m'a beaucoup frappé c'est que, contrairement aux débats habituels, on n'est pas dans des débats trop "arrêt sur image"

("pour ou contre les logements sociaux", "les gens à la rue", etc.), que les gens perçoivent très bien les besoins du futur dans le domaine du logement. Ils sont tout à fait capables de se projeter eux-mêmes dans quinze ans : quels sont les besoins issus du vieillissement ? Que faudra-t-il faire pour les enfants ? Et, au fond, cela décomplexe le débat et il y a toute une série de questions qui sont beaucoup moins tabous ; je pense entre autres à la densification, par exemple le fait qu'il va falloir revenir au centre-bourg, que les personnes âgées vont revenir sur ces centres de Communes. Par conséquent, je crois que cette vision dynamique du PLU à 2030 permet effectivement d'aborder une consultation, un débat, avec des gens qui n'ont d'ailleurs jamais eu d'initiative d'agglomération, de manière extrêmement positive. En tous les cas je trouve que le H dans le PLU, c'est une très bonne chose.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Merci. Ensuite, vous voyez l'énumération de ces préoccupations qui ont été le plus largement évoquées. Comme on y revient dans les axes majeurs de ce PADD, je ne m'y attarderai pas.

La nature en ville, cela nous a permis de pouvoir répondre à un certain nombre de questions concernant la protection des zones vertes et agricoles, l'intensité verte dans les quartiers, c'est-à-dire le travail qu'on mène actuellement avec les professionnels de l'immobilier, la lutte contre l'imperméabilisation des sols et des espaces, la préservation de la biodiversité, autant de questions -j'insiste un peu sur la nature en ville- qui sont revenues très régulièrement dans nos réunions publiques.

Bien entendu aussi, la qualité urbaine et patrimoniale pour faire en sorte d'abord que nos choix soient adaptés aux territoires des Communes tels qu'ils sont, c'est-à-dire qu'on puisse préserver l'identité de chacun des villages, de chacune des Communes, des Villes qui sont à l'intérieur du Grand Lyon. Ce n'est pas une densité uniforme, c'est quelque chose qui va se travailler et nous avons fait en sorte de pouvoir échanger sur ce point et je dirai presque rassurer parce qu'on peut accueillir plus d'habitants dans les Communes mais on peut le faire avec un travail de finesse, sans doute presque "en dentelle", partout où ce sera nécessaire ; il y a des endroits où on pourra faire plus et peut-être plus vite mais en tout cas chaque territoire devra voir son identité préservée et ses singularités locales mises en avant.

Ensuite, l'économie en ville est tout de même quelque chose aussi qui est revenu relativement souvent ; j'y reviendrai tout à l'heure, je n'insiste pas pour l'instant.

Est revenu aussi souvent ce que vous voyez en dernier point de ce slide, c'est-à-dire l'impact des grandes infrastructures, qu'elles soient routières, autoroutières, aéroportuaires, etc., qui sont sur notre territoire. Personne, à aucun moment, n'a demandé que ces infrastructures disparaissent ; chacun a bien conscience qu'elles ont été sans doute une part non négligeable -et qu'elles le sont encore- du développement et de l'histoire de notre agglomération. Il n'empêche qu'elles créent aujourd'hui un certain nombre de nuisances, d'effets particulièrement impactants sur les populations et qu'il faudra donc travailler ensemble à accompagner cette organisation urbaine, essayer, partout où on le pourra, d'en protéger des effets les plus néfastes pour les habitants.

Ensuite, je ne reviens pas trop sur ce slide qui nous permet surtout d'insister sur le fait que nous portons le projet sur lequel le SCOT est engagé, c'est-à-dire les trois choix politiques du développement : économique et résidentiel, de la solidarité sociale et territoriale et de l'environnement bien sûr, avec une territorialisation des orientations des politiques publiques ; je

pense notamment au plan climat et énergie territoriale, au schéma d'accueil des entreprises et à ses différentes déclinaisons, notamment le schéma de développement universitaire, etc.

Le PLU-H se donne de nouvelles ambitions -Olivier Brachet l'a évoqué rapidement et le refera dans quelques instants-, c'est-à-dire réussir la fusion PLU et PLH, ce qui est tout de même un exercice complètement nouveau et pas gagné d'avance. Il faut qu'on s'attelle à faire en sorte qu'effectivement, les choses se passent bien pour réussir l'articulation -comme je le disais tout à l'heure- du PLU-H et du PLU. Nous voulons aussi essayer d'être très en réflexion sur l'organisation et les formes urbaines pour évidemment mieux répondre à l'acuité des enjeux environnementaux et faire en sorte qu'il y ait moins de déplacements, qu'on réponde mieux aux enjeux des lois Grenelle 2 qui sont tout de même le cadre législatif dans lequel le SCOT a été élaboré et dans lequel nous nous devons faire la révision générale du PLU-H.

Nous en venons donc maintenant aux quatre défis autour desquels sont présentées les orientations générales du projet d'aménagement et développement durable. Ce n'est évidemment une surprise pour personne puisque chacun se rappelle ce que nous avons ensemble approuvé il y a un peu plus d'un an ; je veux simplement redonner quelques exemples pour chacun de ces défis.

En ce qui concerne le défi métropolitain, faire en sorte qu'effectivement, le renforcement des pôles universitaires, le développement d'un certain nombre de filières prioritaires participent au rayonnement économique de notre agglomération et évidemment, avec les activités liées aux pôles de compétitivité, que nous puissions renforcer l'offre de grands équipements tels qu'Eurexpo et le développement des capacités d'hébergement touristique pour que nous puissions accueillir dans l'agglomération un certain nombre d'événements importants.

Que nous puissions également poursuivre et conforter nos grands projets urbains et économiques. Alors, là, bien évidemment, tout le monde a en tête ce qui se passe dans l'hyper-centre, c'est-à-dire Part-Dieu, Confluence, Gerland, Villeurbanne Gratte-Ciel nord, mais aussi faire en sorte que nous soyons préoccupés par ce que sont les sites d'agrafes urbaines ; je pense par exemple aux territoires qui sont à proximité du boulevard Laurent Bonneval, le quartier de la Saulaie et l'articulation avec Confluence. Il s'agit de préparer aussi un certain nombre de conditions, de bonnes conditions de projets urbains, économiques sur les sites stratégiques de Montout, Peyssilleu, du Vallon, des hôpitaux, du cœur de la Porte des Alpes, de la polarité de Givors/Grigny ; bref, il y en a d'autres mais on ne peut pas tous les citer, comme sans doute on n'a pas pu tous les citer dans ce document qui vous a été adressé. Cela ne veut pas dire qu'un territoire est oublié, cela veut simplement dire qu'on ne peut pas tout dire et on ne peut pas tout écrire dans un seul document comme celui-ci.

L'accessibilité nationale et internationale est un des éléments forts du défi métropolitain -je n'insiste pas trop sur l'extension de Part-Dieu, l'axe nord-sud du nœud ferroviaire lyonnais- en s'appuyant aussi sur le développement de l'agglomération et particulièrement sur le Réseau express métropolitain qui est un axe très important de développement autour des gares.

Ensuite, tout ce qui constitue les grands espaces naturels et le patrimoine bâti remarquable. Là, l'énumération est longue et c'est une bonne chose ; on peut être fier ensemble d'avoir une agglomération qui effectivement connaît autant de grands espaces naturels qui sont préservés, embellis et un patrimoine

bâti remarquable. Quand nous sommes allés dans toutes les Communes, partout, nous avons découvert ou redécouvert des éléments bâtis remarquables qui sont significatifs. Nous en avons sur tous les territoires, sur toutes les Communes du Grand Lyon et je pense que c'est à nous de faire en sorte que nous les préservions pour les habitants.

En ce qui concerne le défi économique, pour l'ensemble des habitants, chacun a bien conscience que, dans cette agglomération, nous avons à développer la production de richesses et d'emplois ; c'est un des éléments forts sur lesquels nous nous sommes prononcés.

Il nous faudra faire en sorte que nous puissions avoir un principe d'économie d'espace, pouvoir aussi, là où c'est possible, sur les zones d'activités qui existent, densifier et régénérer les sites économiques existants ; faire en sorte également que nous puissions lutter contre des friches économiques, mais aussi maintenir en ville les activités qui sont viables, intégrer évidemment la logistique urbaine -c'est revenu d'ailleurs dans plusieurs réunions publiques qui ont été tenues- grâce à une offre foncière et immobilière diversifiée.

Bien sûr, il nous faudra aussi, sur certains secteurs -je pense à quelques-uns d'entre eux- faire en sorte que puisse se développer de la mixité urbaine puisque nous pourrions à la fois développer l'économie, le tertiaire mais également de l'habitat. Alors un certain nombre de sites le sont dans l'est de l'agglomération -je pense à Vénissieux sur les sites de l'Industrie et de l'Arsenal, peut-être à Saint Priest sur la caserne Chabal, le Grand Montout, bien sûr, et il y en a d'autres-, afin d'améliorer la cohabitation et faire en sorte que nous travaillions dans la finesse aussi ces projets-là puisqu'il y aura une cohabitation avec des quartiers déjà existants.

Favoriser également aussi, bien sûr, la polarisation de l'offre tertiaire -là, évidemment, on a en tête des sites comme Confluence, Gerland nord, Vaise, Carré de Soie, Porte des Alpes également-, c'est-à-dire que l'on se préoccupe de l'hyper-centre bien entendu mais on vient aussi conforter et régénérer, moderniser un certain nombre de sites qui peuvent en avoir besoin, ou en tout cas conforter ceux que l'on a mis en œuvre, notamment certains d'entre eux, au cours de ce mandat.

Faire en sorte aussi que nous puissions créer les conditions foncières...

Désignation d'un 35^{ème} Vice-Président

Clôture du scrutin

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin étant clos, je vais demander aux scrutateurs de bien vouloir dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, vous pouvez continuer.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Je vous remercie, monsieur le Président.

Faire en sorte que nous puissions assurer une offre commerciale complète et bien répartie sur le territoire du Grand Lyon ; et quand je dis "commerce" je devrais aussi parler de l'artisanat parce que nous travaillons en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, c'est important également par rapport au développement de l'offre commerciale. En tout cas, faire en sorte que, dans chaque bassin de vie mais aussi dans chaque polarité, l'activité, les commerces, les équipements publics, les

services soient suffisamment à proximité des lieux de vie des habitants pour aller contre les déplacements urbains qui nous posent tant de problèmes dans l'agglomération et faire en sorte qu'effectivement, là où les gens vivent, là où on va accueillir des habitants, leur cadre de vie, leur qualité de vie soient assurés.

Il s'agit aussi d'accompagner le maintien et l'évolution d'une agriculture dynamique qui représente, je rappelle -je donne quelques chiffres- à cet instant que l'agglomération compte 9 400 hectares de surfaces agricoles utiles, 320 exploitations existent et génèrent près de 700 emplois directs, auxquels il convient d'ajouter un nombre d'emplois dérivés sur notre agglomération, ce qui n'est pas négligeable, au contraire. Donc il nous faut faire en sorte que le PLU-H, dans le cadre de sa révision, préserve bien la vocation agricole de ces territoires protégés au titre de la politique du SCOT et des PENAP qui ont été mis en œuvre et qui sont actuellement débattus pas les Communes. Faire en sorte de faciliter aussi la conservation et la création de sièges d'exploitations agricoles ; on a eu certaines questions à ce sujet et je pense que c'est un point sur lequel nous allons pouvoir continuer à travailler.

Enfin, dans le cadre du défi économique, favoriser une plus grande densité -je l'ai un peu évoqué tout à l'heure- mais en même temps de qualité et d'intégration environnementale des sites d'accueil économiques, faire en sorte qu'on y développe une certaine sobriété foncière -parce qu'aujourd'hui, cela s'impose à nous tous-, une sobriété énergétique absolument indispensable, l'accessibilité en transports collectifs, déplacements en modes doux à l'intérieur des sites ; bref, il y a du travail devant nous pour essayer de faire en sorte que ces sites puissent être mieux intégrés sur nos territoires et surtout modernisés.

Je laisse à Olivier présenter le défi de la solidarité.

M. le Vice-Président BRACHET : Simplement, sur les questions d'habitat, vous avez la liste, cela a été présenté plusieurs fois dans le cadre de nos orientations habitat, c'est repris ici. Je dirai simplement que ce qui est nouveau, à mon avis, c'est que c'est une occasion d'expliquer à nos concitoyens des choses qu'on ne leur explique pas tout le temps : leur expliquer que le défi de la mécanique métropolitaine suppose une agglomération qui se développe ; 150 000 habitants de plus, 150 000 logements de plus, cela vient de la dynamique métropolitaine, cela ne vient pas de la préférence pour mon "prochain" !

Cela permet de situer la question de l'habitat j'allais dire comme une conséquence de la dynamique en cours par les gens qui existent. Par exemple, beaucoup de gens découvrent que la moitié des nouveaux ménages sont déjà dans la population qui existe ici et qu'on ne va pas les fabriquer de toute pièce par un choix politique. Donc il y a de nombreuses explications qui vont avec et qui facilitent la compréhension de ce que nous voulons dire dans le fait de devoir construire : en particulier, dire qu'on va réserver 50 % des espaces naturels aux besoins de l'environnement, la conséquence est qu'on va densifier et les gens l'acceptent beaucoup plus à partir de ce raisonnement-là plutôt qu'à partir d'une initiative pour bétonner la ville ; expliquer aussi qu'il y a une densification qui se fait naturellement : par exemple, cent pavillons occupés par des personnes de 80 ans qui se retrouvent dans une maison de retraite et qui vont se trouver en cœur de bourg, c'est pas de la densification très forte qui se fait quasiment toute seule.

Donc toutes ces occasions de donner des explications avec tous les tenants et aboutissants ont des choses intéressantes pour faire partager nos ambitions dans le domaine de l'habitat.

Merci.

Mme la Vice-Présidente DAVID : Merci, Olivier Brachet. J'enchaîne sur le dernier défi qui est le défi environnemental, dont nous allons continuer à nous préoccuper, bien entendu ; je dis "continuer" parce qu'évidemment, le Grand Lyon a déjà mis en œuvre un certain nombre de politiques publiques importantes en matière environnementale. Donc, à la suite notamment du SCOT et du plan climat du Grand Lyon, le PLU-H doit favoriser un développement du territoire économe en foncier, en énergie et en ressources.

Il va nous falloir tout d'abord limiter l'extension urbaine pour préserver les espaces et les ressources naturelles en renforçant les centralités pour tenter de limiter les besoins en déplacements et comme je l'ai indiqué tout en l'heure, en orientant les lieux du développement vers les secteurs bien desservis.

Ensuite, nous allons faire en sorte de poursuivre la politique engagée de préservation et de valorisation de la grande trame verte et bleue. Je n'insiste pas, chacun a bien conscience, sur ces deux trames, de l'enjeu absolument fondamental qu'est celui-ci pour notre agglomération et du rôle que jouent et cette trame verte et cette trame bleue.

De plus, faire en sorte que nous puissions certes développer l'intensité urbaine -comme cela nous est précisé à la fois par le législateur et évidemment par le cadre qui est le SCOT- mais faire en sorte que l'intensité urbaine puisse s'appuyer sur des qualités existantes des quartiers, notamment des territoires, des Communes, en respectant -et c'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure- pour tous leur identité, leur diversité et en laissant la place à une certaine création urbaine et architecturale. Je pense que, là aussi, cela fait partie de l'intérêt des débats que nous avons avec les habitants qui veulent bien participer à ces réunions publiques ou nous le faire savoir par la concertation qui est à leur disposition et, en même temps, avec les professionnels de l'habitat, les bailleurs sociaux qui sont évidemment très intéressés par cet aspect.

Par ailleurs, faire en sorte que nous puissions apporter des solutions spécifiques pour protéger les habitants contre les risques naturels ou technologiques. Le Grand Lyon est déjà très impliqué dans cet aspect des choses au niveau de la prise en compte de la sécurité des habitants ; je pense plus particulièrement à la Vallée de la chimie mais aussi aux zones inondables -ou autres éléments naturels- dont il nous faut préserver les habitants. Moins exposer aux nuisances et aux pollutions les Grands Lyonnais, rechercher des protections contre le bruit -c'est ce que j'évoquais tout à l'heure par rapport aux grandes infrastructures-, puis faire en sorte que, notamment sur l'hyper-centre, nous puissions rafraîchir les îlots de chaleur ; je cite cela parce que le Conseil de développement a beaucoup travaillé sur ces questions et a fait un travail particulièrement intéressant sur l'intérêt de la nature en ville et de tout ce que cela peut contribuer à apporter aux habitants dans l'hyper-centre mais aussi dans un certain nombre de Villes assez peuplées de notre agglomération.

Pour conclure sur ce défi environnemental, il nous faut assurer l'indispensable préservation des ressources en eau et en matériaux de l'agglomération ; je pense notamment à la protection du captage principal de Crépieux-Charmy et à l'encadrement des conditions d'exploitation des matériaux ; c'est ce qui permettra à cette agglomération de continuer à vivre le mieux possible.

Voilà, monsieur le Président et chers collègues, l'essentiel de ce qu'on pouvait dire en introduction de ce débat. C'est à la fois trop bref et sans doute trop long pour certains mais, en tout cas, à la

fois notre débat et votre contribution permettent de continuer à faire avancer les choses. Ce qui se passera aussi lors du débat dans les Conseils municipaux sera très intéressant.

Enfin, vous me permettrez, monsieur le Président, au nom de monsieur Olivier Brachet et moi-même, de remercier et de féliciter les collaborateurs du Grand Lyon et de l'Agence d'urbanisme qui fournissent, à nos côtés, en plus du quotidien qui est le leur dans leur mission, un travail extrêmement précieux, fourni et de qualité et donc je pense que l'ensemble des Vice-Présidents du comité de suivi les remercient aussi à mes côtés.

Voilà, monsieur le Président. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame David, pour cette présentation extrêmement détaillée et donc je pense que les interventions seront d'autant plus courtes que votre intervention aura été minutieuse et sera allée dans tous les détails.

Ceci étant, je vous donne les résultats du vote de tout à l'heure.

Election du 35^{ème} Vice-Président

Résultats du scrutin

(Dossier n° 2013-3995)

M. LE PRÉSIDENT : Je donne les résultats de l'élection 35^{ème} Vice-Président :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	100
- bulletins blancs ou nuls	12
- nombre de suffrages exprimés.....	88
- majorité absolue	45

Ont obtenu :

- Mme Murielle Laurent.....	80 voix
- M. Max Vincent.....	3 voix
- Mme Béatrice Vessiller.....	2 voix
- M. Marc Augoyard	1 voix
- M. François-Noël Buffet.....	2 voix

Madame Murielle Laurent est donc élue comme 35^{ème} Vice-Présidente et je l'invite à venir s'asseoir à côté de notre collègue monsieur Bouju.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Je donne maintenant le temps de parole au groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, je retire mon intervention parce que notre collègue Martine David a répondu par anticipation aux questions que je me posais, notamment en matière de politique énergétique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je lui avais demandé ! (Rires).

Ensuite, le groupe GAEC. Elle n'a pas répondu ?

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, je sens une pression amicale.

Nous débattons aujourd'hui des orientations générales du PADD plus que des aspects réglementaires autour des quatre grands défis identifiés dans le PLU-H que je me garderai bien de redévelopper.

On peut souligner bien sûr -et je vais le faire aussi- la qualité et l'importance du travail de concertation, des documents présentés

mais surtout des orientations proposées qui prolongent les réalisations de nos deux mandats depuis 2001. Et je voudrais aussi insister sur la qualité de la contribution du Conseil de développement, avec laquelle notre groupe trouve de très nombreuses convergences mais je me garderai bien de les citer pour ne pas allonger le débat.

Plus globalement, notre groupe approuve les orientations générales proposées dans le projet de PADD mais, monsieur le Président, chers collègues, cela n'aura aucun intérêt de chercher à paraphraser le document, surtout en trois minutes.

Par contre, on ne peut que constater que la vie va encore plus vite que notre dynamique locale et que nos efforts pourtant très importants. Et nous courons le risque d'un écart entre une théorie positive et très adaptée des orientations générales du document qui nous est présenté et la réalité concrète des difficultés en matière de logement, d'emploi et de déplacements de beaucoup de nos concitoyens.

Au-delà donc des orientations générales -partagées, je le répète- et de la réalité des réalisations de notre collectivité que nous soutenons, on ne peut que s'interroger sur la nécessité de renforcer nos outils d'intervention si on veut pouvoir concrétiser les orientations du PADD.

Je n'en prendrai que trois exemples :

- sur le foncier d'abord, il nous faudra sans doute aller plus loin dans la maîtrise et l'anticipation pour favoriser à la fois la réalisation des projets sur le logement social, le développement économique et les axes de transports en commun -pour ne prendre que quelques exemples- mais aussi comme moyens de financement des grands projets comme l'Anneau des Sciences, nous l'avions déjà abordé dans la discussion sur ce sujet ;

- sur le logement, au-delà des enjeux du foncier, il faudra bien sûr aller vigoureusement vers le respect des 25 % de la loi pour un meilleur équilibre du logement social dans notre agglomération mais nous n'arriverons à remplir les objectifs du logement que si nous avons un renforcement de la réflexion, des études et des outils d'intervention, surtout sur le parc privé existant qui perd de plus en plus sa fonction sociale, en particulier pour la réhabilitation intégrant la recherche d'une plus grande efficacité énergétique en cohérence avec le plan climat ;

- c'est aussi une plus grande dynamique à avoir sur la réponse à trouver à la diversité des besoins ; et pour ne citer que deux exemples : le logement adapté ou le logement étudiant qui a un grand déficit. On n'y arrivera pas sans la mobilisation pleine et entière de tous nos outils d'intervention, en partenariat avec les professionnels du secteur.

Plus globalement et pour conclure, peut-être mieux articuler le rythme de développement de l'agglomération avec notre capacité réelle d'accompagnement en équipements et services publics indispensables pour assurer une véritable qualité urbaine pour tous. Cette maîtrise du rythme sera de plus en plus incontournable si on veut à la fois une ville plus dense, plus mixte, plus ouverte et j'ajouterais plus solidaire.

Voilà quelques remarques pour contribuer au débat tout en redisant en conclusion notre approbation sur ces grandes orientations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les territoires urbains contribuent pour plus des deux tiers à la consommation mondiale d'énergie et pour plus de 70 % aux émissions globales de gaz carbonique. En France particulièrement, plus de 80 % de la population vit dans les grandes aires urbaines et moins de 5 % de la population échappe à l'influence des villes.

Or, dans le même temps, nous le savons, ce sont les villes qui détiennent, les clefs d'une transition écologique réussie vers une société post-carbone car elles ont les rôles de la gestion locale de la mobilité et des transports publics, du logement social, du foncier et de la planification urbaine, des réseaux d'eau et de protection contre les risques, de l'entretien des espaces verts et du chauffage urbain entre autres et c'est déjà beaucoup. C'est aussi à cette échelle que pourra le mieux se concrétiser la liaison entre ville post-carbone et économie verte -nous tenons à le rappeler- et, plus globalement, l'articulation des questions énergétiques et climatiques avec celles du développement, de la qualité de vie et de l'emploi ; d'autres que moi l'ont souligné, nous voulons aussi le rappeler.

Notre projet d'aménagement et de développement durable doit ainsi tenir compte des objectifs et du plan d'actions partenarial adoptés dans le cadre de notre plan climat ; une chose qui n'a peut-être pas été suffisamment dite. Lors de la conférence nationale sur la transition énergétique, organisée le 6 mai dernier à l'Institut Lumière, où le programme "repenser les villes dans une société post-carbone" piloté par l'ADEME a été présenté. Celui-ci analyse en profondeur le rôle que les métropoles jouent ou pourraient jouer en faveur d'une société post-carbone. Six scénarios ont été élaborés au travers d'actions et mesures très concrètes dans le domaine du transport, du logement, dans les choix énergétiques, de l'habitat, du mode de vie, en tenant compte de la temporalité de l'action à court, moyen et long terme.

Nous affirmons d'emblée, nous, les écologistes, que nous ne souhaitons pas nous cantonner à des scénarios qui ont été intitulés -si vous avez suivi cela- "attentisme intelligent" ou "créativité carbone", qui sont adossés, en fait, à une orientation purement technico-financière et qui ne prennent en compte ni les questions d'équité sociale, ni la réhabilitation du parc ancien, ni des scénarios qui s'appellent "nice" ou "biopolis", orientés sur les infrastructures et les investissements publics, qui peuvent être indispensables mais qui ne prennent pas en compte la lutte contre l'étalement urbain.

Nous souhaitons, si la question vous intéresse, promouvoir particulièrement deux scénarios, un qui s'appelle "la ville contenue" -vous aurez compris- et un autre "urbanité sobre", afin de voir apparaître de nouvelles formes urbaines et d'opérer des changements de modes de vie -je pense qu'il faut beaucoup parler de changements de modes de vie- et qui seraient notamment à l'initiative de la société civile.

Comme le dit Hugues de Jouvanel : "La ville post-carbone se fera au prix de ruptures très profondes" -nous l'avons peut-être insuffisamment souligné- "dans les usages et la production de l'énergie, dans les formes urbaines, les façons de se déplacer et d'habiter, dans les technologies, les modes de vie et finalement dans l'organisation institutionnelle et les responsabilités des villes elles-mêmes".

Pour aller sur cette organisation institutionnelle, nous souhaitons reprendre une difficulté que d'autres ont soulignée -Jean Frébault, je crois l'a fait, d'autres aussi-, une difficulté majeure à laquelle nous sommes confrontés afin de pouvoir élaborer ce PADD. L'adoption du PLU-H nécessitera l'adoption d'un nouveau plan

de déplacements urbains (PDU) et leur mise en cohérence aurait été renforcée si nous n'avions pas délégué notre compétence transports au SYTRAL. Nous vous proposons d'introduire dans notre PLU-H un coefficient de desserte, afin de promouvoir une ville sobre en énergie sans pour autant empêcher les mobilités de chacun. Cela nécessite une forte politique de planification stratégique. Et, à ce sujet, si nous saluons l'étude de l'Agence d'urbanisme visant à densifier les territoires aux abords des gares, nous souhaitons nous assurer que la maîtrise foncière sera bien effective en fonction des secteurs estimés prioritaires.

En effet, comme pour toute agglomération d'envergure, nous sommes confrontés à de forts phénomènes -d'autres l'ont dit- de spéculation et de rétention foncière qui vont de pair. Le constat est sans appel. Lors du séminaire portant récemment sur les dynamiques des marchés résidentiels et immobiliers sur le territoire du Pôle métropolitain la semaine dernière, organisé par le Pôle métropolitain, l'Agence d'urbanisme et le SEPAL ont ainsi constaté que le cœur de l'agglomération n'exerçait plus la fonction d'accueil pour les familles. La situation est particulièrement préoccupante et nécessiterait une meilleure intégration de ces besoins.

Nous souhaitons bien sûr promouvoir une mixité intergénérationnelle et une ville ouverte, tout en préservant notre cadre de vie, à savoir 50 % d'espaces naturels et agricoles sur notre agglomération ; quand on voit les cartes du document du PLU-H, on sait que ça va être difficile. Il nous faut intégrer à notre démarche une perception plus sensible afin que les habitants vivent bien dans une plus forte densité urbaine ; Martine David l'a souligné aussi.

Nous voulons saluer à cette occasion -comme d'autres l'ont fait- la qualité du travail du Conseil de développement ; merci, monsieur Frébault et l'ensemble de vos groupes-. De nombreuses propositions sont directement intégrées dans notre PLU-H. Nous notons particulièrement les six préconisations pour la présence de la nature en ville qui sont toutes intéressantes à reprendre. Un effort particulier devra alors être mis, si l'on veut parler de la perception sensible de la ville, sur la qualité architecturale et des aménagements, et pas seulement sur les grands projets urbains rayonnant à l'international mais dans chaque quartier, pour les usages du quotidien. L'attractivité de demain, monsieur le Président, ne se jouera pas dans les grands projets inutiles mais dans la douceur de vivre que nous arriverons à instaurer, à préserver dans nos cités.

En synthèse, nous voulons souligner que nous sommes en accord avec le défi posé par le PLU-H : assurer une transition vers un autre mode de développement mais, là encore, il n'est pas seulement question de sémantique mais bien d'une logique de rupture avec le modèle actuel et d'un véritable changement de cap.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, la révision du PLU est une procédure longue mais c'est surtout un moment stratégique pour notre agglomération car elle conditionne son développement dans les années futures.

Je voudrais déjà me féliciter de l'excellente tenue de la concertation. Nous avons pu voir de nombreux habitants venir se renseigner et participer à l'élaboration du futur de notre territoire. C'est un bon signe de vitalité citoyenne !

Evidemment, ces réunions ont été l'occasion pour certains de manifester leurs inquiétudes. Nous aurons un gros effort de pédagogie à fournir encore pour que chacun partage nos orientations. Des concepts bloquent ou font peur, il nous faudra rassurer.

Nous devons ce soir passer une étape supplémentaire en examinant les orientations du plan d'aménagement et de développement durable. Ce document me semble reprendre l'essentiel des enjeux qui vont structurer notre agglomération : la nécessité du développement économique, la protection de l'environnement et le développement durable, le rayonnement de l'agglomération, le logement comme outil de solidarité, les déplacements.

Ce PLU-H sera particulier parce qu'il sera le premier d'un Grand Lyon devenu Métropole, le premier document de planification urbaine d'une collectivité alliant l'urbain et l'humain, occasion unique de mettre en œuvre une planification urbaine sociale.

Je voudrais aborder quatre sujets plus précisément : le développement économique, les transports, le logement, l'agriculture périurbaine.

Sur le développement économique, je tiens à ce que le futur PLU, tout en respectant les espaces naturels, nous garantisse des possibilités d'implantation de nouvelles entreprises dans le Grand Lyon. Il faut que nous ayons les moyens de poursuivre notre œuvre pour le développement de l'agglomération, dans toutes les Communes volontaires. Il faudra aussi prévoir les outils nécessaires au maintien d'une activité de proximité, notamment commerciale ; d'ailleurs, j'aurais souhaité que Techlid soit davantage mis en avant dans les documents puisqu'il y a encore des possibilités et je rappelle tout de même que c'est le deuxième pôle de développement de l'agglomération.

Les déplacements et l'accessibilité seront une condition indispensable au succès de nos orientations urbaines et de nos grands projets. Or, force est de constater que, sur les grandes infrastructures, nos orientations vont se heurter au mur des arbitrages gouvernementaux. La commission mobilité 21 va rendre son rapport ce mercredi 26 juin. Depuis quelques jours, on lit et on entend certaines choses qui ne vont pas forcément dans le bon sens : l'A 45 serait relancée, le contournement autoroutier serait repoussé. La commission soutiendrait le désengorgement du nœud ferroviaire lyonnais mais sans contournement ferroviaire.

M. LE PRESIDENT : Confiance !

M. le Conseiller VINCENT : Je ne demande qu'à voir !

Bref, l'incertitude qui pèse sur toutes ces infrastructures est lourde de conséquences pour nos projets urbains, pour les décisions que nous prendrons sur le zonage de telle ou telle parcelle. Donc je rappelle bien sûr notre crainte concernant la liaison A 89-A 6 qui menace bien sûr l'hyper-centre de Lyon et nos centre-bourgs.

Le logement est l'un des aspects de la solidarité qui sera au cœur des missions de la future Métropole. Nous affichons dans ces orientations des objectifs louables, que nous partageons. La difficulté viendra de l'application concrète. Nous devons accentuer la politique foncière, l'aide pour les Communes qui veulent lancer des programmes de logement social mais font face à un coût du foncier trop important. Tout cela devra aussi être vu dans les futurs zonages. Pour le logement, il est évident que, dans certains territoires, il ne sera pas facile de faire passer

cette logique nécessaire de la densification -comme l'a dit Olivier Brachet-, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une politique volontariste de mixité sociale.

Sur l'agriculture, ces orientations montrent que nous avons pris la mesure de l'enjeu. Nous devons préserver les outils de production agricole, au premier rang desquels bien sûr le foncier. Le PLU sera finalement une de nos armes essentielles, et j'espère que nous pourrons garantir une présence équilibrée sur tout le territoire métropolitain d'une agriculture de qualité parce que de proximité. Et je rappelle que la mise en œuvre des périmètres d'espaces naturels à protéger viendra conforter cela.

Concernant aussi les espaces naturels et agricoles, certains sont vécus et apparaissent encore trop dans nos documents d'urbanisme -je le dis- comme des espaces de loisirs et de tourisme. Pour moi, ce sont d'abord des espaces de production animale et végétale, de biodiversité dans lesquels nos activités de loisirs, de tourisme et de sport doivent apprendre à s'intégrer. Ces activités ne peuvent pas se développer partout et sans limite. Nous devons raisonner en termes d'équilibre avec les autres fonctions des espaces naturels et agricoles et pas seulement en valorisation sociale à court terme.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller LÉVÊQUE : Monsieur le Président et chers collègues, notre groupe soutient globalement ces premières orientations du projet d'aménagement et de développement durable, préalable à l'arrêt de projet du PLU-H, dont la révision est rendue nécessaire pour intégrer les dispositions des lois Grenelle et, en particulier, la fusion du PLU et du PLH, fusion dans laquelle la richesse de la politique de l'habitat, qui dépasse la seule traduction réglementaire, devra être préservée, une préoccupation que je partage avec Olivier Brachet mais aussi avec des élus d'autres collectivités ; une révision rendue nécessaire également pour intégrer les orientations du SCOT approuvé en 2010.

Si nous nous retrouvons dans les quatre grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement, je voudrais formuler deux observations : l'une sur la forme, l'autre sur le fond.

Sur la forme, je regrette que les Communes n'aient pas été davantage associées à l'élaboration des orientations du PADD. Pour illustrer mon propos, nous avons eu une présentation le 26 avril du défi de la solidarité avec Christian Vermeulin, adjoint de Villeurbanne. J'ai fait parvenir quelques amendements au texte le 6 mai ; on m'a informé qu'il était trop tard pour qu'ils soient pris en compte.

Au moment où nous nous engageons dans le processus de la Métropole, je crois qu'un des enjeux sera de redéfinir, au-delà des compétences, l'articulation, les rapports entre Commune et Métropole.

Sur le fond, dans les choix fondateurs du SCOT, le choix du développement économique, le choix du développement résidentiel, le choix de faire de l'environnement un moteur du développement, le choix de la solidarité sociale et spatiale, le choix de la solidarité spatiale n'est que peu ou pas traité dans ces premières orientations du PADD. Ainsi, le contrat urbain de cohésion sociale ou le contrat de ville n'est pas mentionné comme politique publique structurante pour le PLU-H.

Or, dans le contexte difficile que nous connaissons, les enjeux de cohésion sociale et territoriale constituent des enjeux majeurs pour notre agglomération. Les données statistiques de l'ONZUS ou, plus localement, les outils d'observation territoriale montrent la persistance des écarts de situation de vie des habitants de nos quartiers populaires avec les autres quartiers de nos villes et de notre agglomération.

Nous pouvons légitimement souligner les avancées et les acquis de la politique de la ville dans notre agglomération -encore citée en référence par le Ministre de la Ville samedi matin-, tant par sa capacité à inscrire des quartiers dans une dynamique de développement urbain, social et économique que par ses réussites dans la mise en œuvre de modes d'accompagnement ou de gestion adaptés aux conditions de chaque quartier. Pour autant, cette politique reste encore trop souvent marginalisée, à côté des autres politiques publiques locales, insuffisamment articulées avec les grands dispositifs d'action publique tels que le PLU-H.

Dans le cadre de la concertation nationale engagée par le ministre François Lamy sur la politique de la ville, l'agglomération lyonnaise, avec Maurice Charrier, s'est engagée dans le réseau des villes centres et agglomérations de Rhône-Alpes pour porter une contribution forte, avec de nombreuses propositions, pour donner une autre ambition à la politique de la ville et de nouveaux leviers d'action, dont un certain nombre visant à renforcer l'articulation entre la politique de la ville et les outils de planification urbaine.

Nous avons notamment défendu l'idée d'une géographie prioritaire qui soit bien plus engageante pour l'ensemble des politiques publiques. Pour cela, l'enjeu de réduction des inégalités territoriales, qui doit être au cœur des projets de territoire portés par les agglomérations, doit trouver un écho explicite dans les différents documents de planification urbaine formalisant les enjeux de développement de nos territoires. Nous avons ainsi défendu l'idée que les PADD intègrent plus fortement ces enjeux de réduction des inégalités territoriales et constituent le socle des projets de territoire sur lequel sera adossé le prochain contrat avec l'Etat et les différents partenaires institutionnels. Cette ambition, je la retrouve insuffisamment dans les quatre défis portés par le projet de PADD soumis à notre débat ce jour.

Le défi de la solidarité évoque essentiellement les enjeux et objectifs en matière d'habitat, certes fondamentaux pour un développement équilibré de notre agglomération mais insuffisamment relié à l'enjeu de réduction des inégalités territoriales et aux problématiques spécifiques de nos quartiers populaires.

Le défi économique, s'il décline bien les leviers pour conforter la dynamique de développement de notre agglomération, ne traite pas de la diversification nécessaire des fonctions urbaines de nos quartiers populaires ni des enjeux de développement d'activités économiques permettant d'apporter des réponses aux problématiques d'insertion, de formation et d'emploi qui frappent très durement les habitants de ces quartiers.

Le défi environnemental ne répond pas aux inégalités territoriales constatées pour beaucoup de nos quartiers en termes de mobilité des habitants, de cadre de vie, de santé publique et d'espérance de vie ou encore de précarité énergétique.

Le défi métropolitain, s'il formalise bien les secteurs à enjeux pour de grands projets urbains et économiques stratégiques, met insuffisamment en avant les potentiels offerts par nos quartiers populaires pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité de notre agglomération. Car nous ne devons pas considérer

ces quartiers uniquement comme des "problèmes à résoudre" mais aussi comme des opportunités de déploiement de projets de territoire, ambitieux et innovants, qui contribuent à un développement solidaire de nos villes et, en ne laissant pas une part importante de la population sur le bord de la route, renforce l'agglomération dans une démarche de développement durable.

Aussi, notre groupe souhaiterait qu'apparaisse dans le PADD un cinquième défi : celui de l'enjeu de réduction des inégalités territoriales, qui marquerait une avancée considérable et innovante pour notre agglomération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, beaucoup de choses viennent d'être dites, surtout après cette présentation remarquable de Martine David. Si, si Martine ! Je l'ai mise en boîte, vous savez, : "Martine à la ferme", "Martine et le PLU-H"...

Effectivement, il y a eu un gros travail de fait avec Olivier Brachet mais aussi avec l'Agence d'urbanisme, les services du Grand Lyon et la collaboration avec l'ensemble des partenaires et je crois que cela mérite tout de même d'être salué. Aussi, Martine a évoqué la présentation qui a été faite -que certains Vice-Présidents ont eu la chance d'avoir, ce qui a été mon cas- sur la mobilité précisément, et de voir l'ensemble de l'agglomération et je crois que c'est tout à fait formateur de ne pas s'arrêter uniquement à son territoire mais de comprendre l'enjeu de l'ensemble.

On a beaucoup parlé de l'ensemble des quatre défis que notre collègue vient de rappeler, je pense que la solidarité - tu disais un cinquième défi- mais le défi métropolitain, économique, la solidarité pour précisément la réduction des inégalités, le défi environnemental.

J'ajouterais tout de même qu'il faut s'appuyer sur les trois réseaux du SCOT également, que sont le réseau vert, le réseau bleu et le réseau express métropolitain. C'est donc une formidable opportunité de conforter les orientations des plans et schémas qui sont déjà adoptés ou en cours de révision. On a parlé beaucoup du PDU, qui je le rappelle, effectivement, va être mis en révision avec les éléments de l'enquête ménages/déplacements qui va être lancée, au bout de huit ans ; ce sont des enquêtes lourdes mais qui permettent d'avoir des éléments qui vont nous conforter et alimenter notre réflexion pour la prise en compte de nos politiques publiques. Mais il y a également le plan énergie climat, le schéma d'accueil des entreprises, le SDUC, le développement universitaire, le schéma touristique, le plan bruit, et j'en passe sûrement.

On a vu -et j'ai pu le constater sur les quelques réunions où j'ai pu participer-, c'est vrai, que la mobilité est revenue en force, c'est le point numéro un, le "number one" comme a dit Martine tout à l'heure. Cela ne m'a pas vraiment étonné et, comme je l'ai indiqué à la commission d'urbanisme, la vie elle-même n'est que déplacements. Et je vais redire ce que j'ai dit -parce que cela a bien plu à François-Noël Buffet ; si, si !- : "le premier déplacement, c'est le spermatozoïde et le dernier, c'est la dispersion des cendres et, entre les deux, il nous faut organiser la mobilité de nos vies !" Si !

Cela me conduit donc à m'interroger sur notre capacité financière dans les prochains mandats pour répondre aux attentes et aux besoins impérieux de nos concitoyens pour qui la mobilité est indispensable à tous les actes de la vie... Oui, Martine je l'ai refait ! Je l'avais parié avec mes collègues... A tous les âges de

la vie, on doit se déplacer, pour le développement économique, l'enseignement, la santé, les loisirs et le vivre ensemble que nous essayons de promouvoir est conditionné par la mobilité. Je veux juste vous donner un chiffre -je n'aime pas trop brasser les chiffres mais là- : depuis 2001, on a doublé le nombre de voyages dans les transports en commun urbains ; nous sommes maintenant à 410 millions de voyageurs par an, ce qui montre bien l'ampleur du besoin.

Monsieur le Président, mes chers collègues je suis persuadée qu'il nous faudra faire des choix stratégiques et, augmenter notre contribution aux transports publics en facilitant également les livraisons en ville parce que cela correspond aux nouvelles pratiques de la consommation. La cohérence de l'ensemble de nos actions est en jeu. Il ne faudra pas ensuite venir dire : "Il faut développer les transports publics mais nous n'aurons pas de financement". Il faudra des financements.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ferons une intervention à deux voix : Michel Forissier, à qui je cèderai la parole dans quelques instants, fera part de son point de vue sur ce PADD.

Tout d'abord pour dire que nous sommes simplement à une première étape de l'élaboration de ce nouveau PLU-H et qu'il convenait, après une période de concertation avec l'ensemble des territoires, de tirer les quelques grands principes qui allaient nous animer désormais dans la rédaction même de ce PLU et de la règle de construction qui va être édictée par notre Communauté urbaine. Incontestablement, les réunions qui se sont tenues dans les Communes ont apporté leur lot d'observations, sans doute de façon inégale mais toutes semblent-il ont relevé le défi de la densité ; chacun, avec ou sans inquiétude d'ailleurs, a fait part de ce sujet-là.

La deuxième chose qu'il me paraissait important de redire sur ce point important sur l'ensemble de la discussion c'est qu'au-delà de la densité, le fait d'avoir introduit l'habitat dans ce document est effectivement aussi une bonne chose, avec sans doute un regret : c'est de ne pas avoir été plus loin tout de suite à l'égard des modes de déplacements et du PDU en particulier. Il est vrai que si nous avions pu avoir le PDU en même temps ou intégré à ce PLH, cela lui donnait une force et une dimension toute nouvelle qui aurait permis d'asseoir ou en tout les cas de clarifier incontestablement les politiques d'aménagement qui seront menées dans les années qui viennent par la Communauté urbaine, future Métropole.

Mais je voudrais m'en tenir à une observation sur la densité : nous savons tous que si nous voulons à tout prix éviter l'étalement urbain -on ne va pas refaire tous les discours qui ont été tenus et sur lesquels, je crois, on peut trouver désormais un accord général-, il reste à déterminer les conditions dans lesquelles on va la mettre en œuvre. Cette densité ne peut pas être mise en œuvre partout de la même manière car, si certains quartiers ou territoires s'y prêtent, d'autres s'y prêtent moins et nous avons donc absolument besoin d'y associer la qualité. D'ailleurs, j'ai observé que Jean Frébault l'avait soulevé tout à l'heure en disant que oui, bien sûr, il fallait faire de la densité mais qu'il fallait veiller en même temps à ne pas répondre simplement à une question de quantité mais aussi à une question de qualité ; et je

reste intimement convaincu que, sur nombre de territoires, sur des quartiers où des secteurs peuvent être protégés, d'autres méritent de recevoir une densification plus importante. C'était la première chose.

Deuxième chose -et c'est une question que j'ai posée en commission et dont je pense que nous aurons la réponse-, c'est que, pour répondre à cette densité, il faudrait peut-être savoir aujourd'hui ce que le PLU actuel nous offre encore comme capacité à construire sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, afin qu'on puisse avoir d'abord une idée précise des choses et comparer, en tous les cas avoir un élément de comparaison avec les capacités nouvelles que nous souhaiterions ouvrir dans le futur PLU-H qui aura une durée d'une quinzaine d'années, afin qu'effectivement on ait une sorte de quantification qui nous donne des lignes directrices.

Voilà simplement ce que je souhaite au moment où ce PADD nous est présenté. Je voudrais que nous ayons des choses très précises sur cette quantification et c'est, en l'état, la seule observation que je souhaitais faire eu égard aux grandes orientations sur lesquelles nous sommes globalement d'accord.

Je laisse la parole à Michel Forissier. Merci.

M. le Conseiller FORISSIER : En prolongement de l'intervention de François-Noël Buffet, je crois qu'il est vrai qu'avec ce document, nous sommes à un tournant, une nouvelle orientation du document d'urbanisme. C'est vrai qu'en ayant intégré l'habitat largement, l'aspect économique des choses, comme le dit François-Noël Buffet, les déplacements doivent être aussi intégrés au futur et je pense que tous les schémas devraient être intégrés plutôt que d'avoir des schémas hôteliers d'un côté, des schémas d'aménagement qui soient tous dissociés ; je crois qu'il nous faudrait qu'un seul bréviaire et ce serait beaucoup plus commode pour tous.

À ce stade de nos travaux, nous en sommes dans les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. Il me semble qu'en prenant des exemples, comme cela est fait, qui peuvent être calqués sur l'ensemble d'un territoire, c'est assez intéressant. Alors moi je voulais vous parler d'un secteur qui est assez important pour les Communes de Décines Charpieu et Meyzieu puisqu'il s'agit de Montout-Peyssillieu et que ce site en devenir, qui aujourd'hui a d'un côté un projet de grand stade et de l'autre un projet de centre commercial, fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion de nos deux Communes.

Et cette réflexion, nous l'avons faite partager à nos deux Conseils de développement et, avec monsieur Jean Frébault, ils ont travaillé également avec le Conseil de développement du Grand Lyon parce que je crois que les réflexions à l'échelle d'une seule Commune, c'est un petit peu terminé, ce n'est pas pour 30 000 habitants que l'on construit une agglomération mais c'est plutôt pour des secteurs de l'ordre de 100 000 habitants. C'est pour cela que j'ai souvent milité pour le rapprochement des Communes parce qu'on doit à tout prix, dans l'agglomération, regrouper des Communes si on veut avoir des résultats pour l'avenir.

Alors, sur le site de Montout-Peyssillieu, cité en page 13 comme un défi métropolitain, de même dans la rubrique "défi économique" en page 19, le site est cité à deux reprises sous l'angle de la mixité urbaine et du développement d'une offre tertiaire. Mais, en revanche, page 21 -et dans cette même rubrique-, sur la partie accompagnant la modernisation des pôles commerciaux périphériques, il n'est pas fait état du projet commercial de Peyssillieu. Ainsi, je me permets de dire que cela sera important et qu'il faut le rajouter. On se rend compte que,

dans la conception globale du site, il y a tout de même une erreur qui a été produite puisque la bretelle de sortie de la rocade prévue pour le côté "Grand Stade" n'est pas complète et, de ce fait, ne permet pas un aménagement rationnel, une agrégation rationnelle du centre commercial ; donc on est obligé aujourd'hui, avec les services du Grand Lyon -et on a travaillé sur le sujet- de demander une dérogation pour faire un aménagement qui est plus compliqué. Alors, je crois qu'aujourd'hui, cela doit servir de leçon et on doit anticiper sur ces aménagements quand il y a des zones en devenir, c'est-à-dire que même si les projets ne sont pas complètement avancés, je crois que notre collectivité a intérêt à anticiper, surtout qu'en étant Métropole, on aura de plus les compétences départementales.

Et je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit sur l'habitat. Ce qui fait la qualité de vie dans une ville, c'est bien entendu la mixité, à la fois sociale et tout simplement de l'habitat, dans tous les sens du terme, c'est trouver une chance pour une ville. Alors, dans notre secteur, comme toutes les Communes, on fait notre devoir en ce qui concerne le logement social. Mais on ne parle pas assez, à mon sens, du fait qu'il est nécessaire de garder un habitat haut de gamme dans un secteur résidentiel dans toutes les villes de l'agglomération et ne pas dire que certaines villes ont droit à des secteurs résidentiels, des propriétés protégées d'un morcellement en petites parcelles qui font le bonheur de certains promoteurs ; et sur ces propriétés, quand elles seront dans un centre-ville, naturellement, on construit des immeubles. Mais quand on est plus à l'écart des centres-villes, en général, le morcellement est trop important -la loi SRU le permet- et, au lieu de garder un habitat résidentiel qui peut accueillir des chefs d'entreprises -parce que vous savez, aujourd'hui, il y a cette problématique tout autour des zones industrielles-, il faut non seulement que les chefs d'entreprises trouvent un logement et bien entendu les salariés et toutes les couches sociales qui travaillent.

Donc je crois qu'on n'en parle pas souvent car il est vrai qu'on ne parle que des problématiques des personnes qui ont de l'argent, qui se règlent toutes seules mais là je crois que ce n'est pas le cas. De mon point de vue, il faut aussi intégrer l'habitat résidentiel dans la réflexion, sans état d'âme. On ne va pas faire que de l'habitat résidentiel mais il faut aussi que l'on puisse accueillir aussi les couches à revenus élevés dans toutes les villes de l'est lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller GOUX : Monsieur le Président, chers collègues, le processus de révision du PLU qui doit aboutir à un PLU-H correspond aux cœurs de métiers de notre institution : imaginer, réfléchir, projeter, fabriquer, construire la ville.

Le projet d'aménagement et de développement durable est la colonne vertébrale de nos travaux, qui doit nous permettre d'être complets et cohérents, de l'échelle de l'agglomération au pâté de maisons. La conjonction des évolutions législatives et de notre volonté politique donne à la concertation en cours une place qu'elle n'avait jamais eue jusque-là sur un tel sujet, faisant de ce processus de révision une démarche innovante.

Qu'avons-nous appris à ce stade ? Nous avons appris que les habitants du Grand Lyon s'intéressent au sujet et suivent nos travaux avec sérieux et assiduité. Nous avons appris qu'ils ont une idée assez précise de la ville dans laquelle ils souhaitent habiter ou continuer à habiter.

C'est une ville qui comporte de nombreux services à la population, avec une multiplicité des fonctions : commerces, lieux de travail et d'habitation mélangés et qui vit à toute heure de la journée, une ville qui offre une diversité de possibilités pour se loger avec tous les prix et tous les produits immobiliers, accession sociale et accession libre, locatif privé, locatif social, une ville qui sait loger toutes les générations et apporter une réponse adaptée aux situations particulières.

C'est une ville où la qualité de l'environnement -l'air, le bruit, la circulation- n'est pas un facteur de stress et de fatigue, une ville où la nature est présente jusque dans son cœur avec des parcs, des squares, des jardins, des trames vertes qui la traversent et la relient à des grands parcs à vocation d'agglomération.

C'est une ville où les transports ne sont pas un problème et une contrainte mais font partie d'un mode de vie et permettent de trouver du plaisir à se rendre à son travail en vélo ou dans un transport en commun fiable, confortable et rapide. C'est une ville où il fait bon travailler, se promener, bref, une ville où il fait bon vivre.

Dans le contexte difficile qui est le nôtre, nous pouvons nous interroger sur le caractère idyllique voire utopique de cette vision de la ville. Pouvons-nous nous offrir cette ville-là ? La question est légitime car les contraintes sont bien réelles. D'abord, les contraintes environnementales : nous ne pouvons continuer à consommer notre territoire en artificialisant toujours plus de terrains, en faisant grandir les taches urbaines, en augmentant nos dépenses de transports et d'énergie. Ensuite, les contraintes sociales : nous devons veiller à empêcher le développement de poches de pauvreté et d'exclusion et réparer celles que l'urbanisme d'hier a laissé se créer. Enfin, les contraintes économiques : l'argent public est rare et ne doit pas être gaspillé. Il doit au contraire être utilisé comme un levier et entraîner derrière lui la mobilisation de fonds privés.

L'urbanisme d'aujourd'hui est moins utopique que par le passé mais porte aussi de grandes ambitions. La ville que souhaitent les habitants ressemble beaucoup à la ville que nous construisons dans cette agglomération et que ce PADD nous conduit à développer. C'est la ville intense et attractive qui s'organise autour des axes forts de transports en commun, qui sait ménager une place à la nature en ville dans un juste équilibre avec la densité de l'habitat, qui préserve les espaces agricoles et remet en question les secteurs mal urbanisés des années 1960, qui accueille les entreprises porteuses du développement économique et des emplois dont nous avons besoin.

La politique qui est menée par notre assemblée depuis une décennie est tout à fait en phase avec ces orientations. Elle sait lier dynamisme économique, innovation architecturale, mixité sociale, exigence environnementale et douceur de vivre au bénéfice des habitants de notre territoire. Cette politique, enrichie par le dialogue en cours, doit désormais trouver sa traduction dans un PLU-H partagé par un maximum de Grand Lyonnais.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Chers collègues, juste quelques mots. Nous étions, avec quelques collègues ici présents, au débat sur la première phase de la loi de décentralisation sur les Métropoles et ce qui est surprenant c'est que l'on voit ici au Grand Lyon, que l'on peut discuter PLU, PLU-H de manière calme, apaisée. Dans toutes les autres villes, dans beaucoup en tout cas, vous prononcez le mot "PLU" et tout le monde s'entretue ! Donc cela montre tout de même qu'on a passé un cap dans l'organisation de l'agglomération.

Je veux remercier les uns et les autres pour la façon dont on a travaillé sur cette révision du PLU-H, remercier celle, celui et ceux qui ont fait l'ensemble des réunions, soit Martine David, Olivier Brachet, l'ensemble des techniciens parce qu'on leur doit beaucoup et ils ont dû faire toutes les réunions, il n'y en a pas une qu'ils sèchent et évidemment c'est extrêmement important.

Sur le reste, quelques mots de réflexion.

Sur la mobilité, bien évidemment, elle est au cœur des préoccupations. Mais le problème, ce n'est pas de dire mobilité, c'est ensuite de choisir parce que j'ai vu, au cours des dernières semaines, fleurir les propositions de mobilité et je voyais qu'elles étaient diverses, variées et quelquefois contradictoires. Donc là où sera la problématique pour la suite, c'est effectivement de choisir et ce qu'il faudra choisir. Il faudra tout de même essayer de faire que pour l'euro investi on ait un maximum -si je puis dire- d'utilité sociale parce que, si on gaspille l'argent qui aujourd'hui est de plus en plus rare, on aura des résultats qui ne seront pas à la hauteur de nos attentes.

Vous voyez, à mon avis, dans le Syndicat métropolitain des transports, une des premières actions extrêmement importante que l'on a fait c'est de dire, à la fois à la Région et aux différentes AOT : "On met tout sur la table, vous dites combien vous coûtez vos lignes, combien vous investissez et combien vous transportez de voyageurs avec tout cela et, là, on va commencer à voir où est l'utilité sociale par rapport à l'euro investi".

En ce qui concerne l'habitat, Louis avait raison dans ce qu'il disait ; je ne sais pas s'il faut faire un cinquième défi ou si c'est la clé de voute de tout mais évidemment il faut qu'il y ait un partage des territoires et il faut construire une ville de la mixité. C'est ce que l'on fait, je crois, depuis dix ans et c'est ce qui fait le succès de la Métropole de Lyon. Lorsque l'on est cité en exemple aujourd'hui, c'est pourquoi ? C'est parce que, quand on regarde l'Île de France, la segmentation des territoires par rapport à ce que l'on fait dans l'agglomération lyonnaise, ce n'est pas encore parfait mais tout de même, il faut regarder d'où l'on vient et le chemin parcouru en l'espace de dix ans et il nous faudra progresser encore dans ce domaine.

Une réflexion qu'Olivier Brachet a apporté aux débats depuis quelques années était qu'on réussissait évidemment à faire de l'habitat social dans les programmes nouveaux mais, aujourd'hui, on avait un véritable enjeu, c'était dans le stock de logements anciens et donc c'était là-dessus qu'il fallait faire porter aussi notre attention dans l'avenir et, évidemment, on va le faire.

De ce point de vue, je signale que pour ceux qui douteraient de la possibilité de faire évoluer les choses dans des partenariats publics/privés, nous avons lancé, chers collègues, dans notre dernière séance de Conseil communautaire, la prime pour le logement abordable à 4 000/5 000 € et vous vous souvenez des conditions : on avait zoné le territoire et on avait dit que, par rapport au prix moyen du marché, il fallait que les promoteurs mettent des appartements qui seraient à moins 20 % par rapport au prix du marché de la zone. On est un mois après et il y a déjà 630 logements qui ont été proposés sur ce système de logements abordables ; c'est une progression assez considérable et donc qui mériterait, à mon avis, d'être répétée dans bien des territoires et qu'il y ait un d'incitation extrêmement fort moyen au niveau national et donc on ferait bien de regarder ce que l'on peut faire dans le Grand Lyon.

Troisième point sur le logement que j'aborderai -cela a été abordé sur la rénovation énergétique et sur la ville intelligente-,

j'invite l'ensemble de nos collègues qui voudraient voir ce que l'on fait dans ce domaine à aller visiter la péniche que le Grand Lyon a mise dans la darse de la place nautique sur la ville intelligente. Ils verront, en particulier -parce que maintenant, on y est, on en a longtemps parlé- ce qu'on fait sur la Cité Perrache. Vous verrez effectivement la façon dont le Grand Lyon aborde cela et je pense que là on a commencé à travailler un modèle qui sera répété dans bien d'autres endroits. Vous serez surpris par le degré d'avancement de la ville intelligente. Il faut dire que quand on travaille dans une bonne coopération entre le Président du Grand Lyon et ses Vice-Présidents, Bruno Charles, par exemple, évidemment, on fait progresser les dossiers. Cela permet à chacun de faire avancer les côtés qu'ils souhaitent pouvoir faire avancer. Voilà mes chers collègues.

Pour monsieur Forissier, simplement, je suis d'accord avec sa remarque sur Peyssilleu. L'Etat a manqué d'audace mais vous savez, ils avaient tellement peur de la critique ! On construit des bretelles de sortie uniquement pour le secteur privé, le stade, alors imaginez, si on dit en plus qu'on le fait pour un centre commercial, qu'est-ce que ça va être ! Donc ils avaient un peu peur de faire la une des journaux ! Ils ont été moins performants qu'on ne l'a été. On le regrette après. Comme quoi, il faut être tout de suite bon, carrément, dans les dossiers et ne pas essayer d'avoir des circonvolutions. C'est une leçon pour l'avenir : plus de confiance dès le départ.

Mes chers collègues, moi, je me félicite de cette discussion et je rappelle qu'il s'agit d'un débat sans vote. Ce débat est donc clos et je vous remercie de bien vouloir m'en donner acte.

(Acte est donné).

On passe au dossier suivant parce que, malgré tout, l'heure avance et donc si monsieur Guy David voulait nous donner son avis sur le dossier suivant.

N° 2013-4030 - urbanisme - Renouvellement urbain et développement solidaire - Attribution de subventions aux associations : Centre régional de ressources pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Agence pour l'ingénierie et l'information, multimédia éducatifs (AIME), Uniscité, Institut Bioforce-pôle développement local, Banlieues d'Europe, association villeurbanaise du droit au logement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4030. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : C'est non seulement mon avis mais celui de la commission qui est favorable pour cette délibération visant à attribuer une subvention de fonctionnement à sept associations, importante pour le fonctionnement solidaire de notre agglomération. Avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Intervention retirée.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4032 - urbanisme - Office public de l'habitat (OPH) - Fusion de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4032. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Rapidement, il s'agit d'une délibération qui vous propose d'adopter la fusion de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat, qui sont des offices sous tutelle communautaire, qui vont se réunir pour faire un groupe de 15 000 logements. Je crois que c'est quelque chose de très positif. On se félicite d'arriver à ce résultat. Je pense aussi que c'est une manière de s'armer en quelque sorte, avec un outil public, dans la compétition positive qui se fait avec 30, 31, 32 bailleurs sociaux qui interviennent sur Lyon et qui ont pour effet un résultat important en matière de logement, combiné avec la promotion et en logement social, en maîtrise d'ouvrage direct souvent. Tout cela est un pas en avant significatif.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Jean-Paul Bret.

M. le Vice-Président BRET : Je voudrais exprimer très rapidement, vu effectivement l'heure qui avance et l'impatience de nos collègues, vu l'importance de cette délibération qui est symbolique, au nom des deux offices Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat et au nom de madame Martine David, non pas seulement ma satisfaction mais notre satisfaction de voir, à travers cette délibération de fusion, franchir une étape décisive. Il restera encore au Préfet évidemment à valider notre décision mais cela ne devrait guère poser de problème.

Il est vrai que nous avons envisagé déjà cette perspective depuis plus de deux ans. L'année qui précède la date d'aujourd'hui a été une année active avec les réunions nécessaires avec nos deux organismes auprès du personnel. C'est une démarche qui est à la fois simple et pas simple. Il faut respecter un certain nombre d'étapes pour ne brusquer personne. Nous avons mis en place, dans les années précédentes, un groupement d'intérêt économique (GIE) qui regroupait déjà nos deux offices et qui ont pu travailler ensemble sur le foncier. Ce GIE s'est élargi à deux autres organismes ALINEA et ARALIS, de façon à ce que nous puissions avoir l'ensemble de la chaîne du logement ou du parcours résidentiel.

Cette étape est désormais presque franchie. Il reste encore quelques décisions à prendre, notamment au niveau des conseils d'administration des offices.

Je voudrais, en plus de remercier, dire que monsieur Olivier Brachet nous a soutenus et accompagnés dans cette démarche parce qu'il est régulièrement présent aux conseils d'administration de nos deux offices. Donc on a fait cela, Communauté urbaine et offices respectifs de Villeurbanne et Saint Priest. Monsieur Olivier Brachet a dit en quelques mots les raisons de l'opération. Il a insisté notamment sur la nécessité de se concentrer davantage, c'est ce que nous faisons. En même temps, je voudrais dire que nous sommes convaincus de la nécessité de mutualiser nos pratiques communes. Comme nous avons tout de même des valeurs communes dans ces deux offices, c'est plus facile à faire mais il faut aussi conjuguer l'efficacité et la proximité. Cela signifie que cet office ne perdra pas ce qui fait aussi les atouts de ces deux offices précédents, c'est-à-dire d'avoir une gestion sociale de proximité la plus efficace possible et donc mutualiser et garder cette gestion de proximité ; conjuguer efficacité et proximité sera l'un des objectifs de ce nouvel office.

Je souhaite remercier madame Martine David de m'avoir laissé parler pour elle mais je crois que c'est un moment important, sinon pour notre assemblée, en tout cas aussi pour nos deux offices.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans le tableau de l'exposé des motifs, il convient de lire, sur la ligne "implantation géographique du patrimoine" de la colonne "Porte des Alpes habitat" :

"Saint Priest, Mions, Saint Genis Laval, Vénissieux, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Saint Fons, Bron (foncier)"

au lieu de :

"Saint Priest, Mions, Saint Genis Laval, Bron".

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-4033 - urbanisme - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Terrailon - Secteur Caravelle - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Travaux d'espaces publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4033. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport vise à approuver une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le Grand Lyon et la Ville de Bron dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de Terrailon, convention signée avec l'ANRU en 2008 et qui concerne l'îlot Caravelle. Pour cet îlot de copropriété dégradé, le coût global de l'ensemble du projet s'élève à 37 M€. Le premier financeur est le Grand Lyon avec une part de 15 M€, cette convention portant sur les travaux d'espaces publics, voirie et résidentialisation pour près de 8 M€, avec une part de la Ville de Bron de 2,5 M€. La commission a donné un avis favorable. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

Mme la Conseillère BARGOIN : Merci, monsieur le Président. Rapidement, on voulait seulement attirer votre attention sur cette copropriété, non pas sur la réhabilitation qui est indispensable, voire urgente, malgré son coût mais sur l'opération de remise des appartements et de remise de cette copropriété aux nouveaux occupants. Pour insister sur l'opération d'accompagnement que l'on doit faire, qui doit être sévère et surtout amener les nouveaux occupants à une véritable responsabilisation de l'entretien et de la gestion de ce qui est leur propre bien. Je sais -comme l'a dit Olivier Brachet- que cet accompagnement avait aussi un coût mais je crois que c'est indispensable et à généraliser dans toutes ces remises de copropriété ; sinon, on va rentrer dans un cycle infernal où, dans vingt ans, il faudra réhabiliter à nouveau ces copropriétés. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je crois que votre remarque est assez juste. 37 M€, c'est évidemment un coût et c'est là où on voit la solidarité territoriale qui peut être procurée, cher Willy, par l'intercommunalité parce que, si on était sur une Commune isolée, bien évidemment, on ne pourrait pas mettre des sommes aussi considérables. Donc tu attireras l'attention particulière de tes amis sur ces solidarités intercommunales.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; M. Brolquier (Non inscrits) ;

- contre : MM. Justet et Pili (Non inscrits) ;

- abstentions : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2013-4036 - urbanisme - Bron - Décines Charpieu - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Coopération culturelle - Approbation de la déclaration à passer avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les villes signataires - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-4036. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Concernant ce projet de coopération culturelle entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes et les 14 Villes signataires, il s'agit de permettre à ces 14 Communes en contrat urbain de cohésion sociale d'articuler entre elles, et avec les organismes précités, une coopération culturelle visant à mieux intégrer et à mieux mettre en mouvement les populations qui en sont a priori le plus éloignées. C'est un avis favorable de la commission. Il a d'ailleurs été signalé, au cours de cette commission, que l'information pourrait être diffusée à l'ensemble des Maires et des Communes différentes de ces 14 en question, de façon à ce que, si elles se décidaient à être en mouvement avec celles qui démarrent, elles seraient naturellement les bienvenues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, nous voulions nous réjouir de l'extension de la charte de coopération culturelle à ces 14 communes de l'agglomération. Il nous semble que c'est une opportunité d'intervention sur les politiques culturelles, ce qui est trop rare dans cette enceinte. Nous tenions à remercier les 14 Maires qui se sont lancés dans l'aventure en signant la déclaration de coopération culturelle avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes.

Comme le disait monsieur David tout à l'heure, concrètement, la charte de coopération consiste à réorienter les projets des établissements culturels vers une prise en compte des populations, des personnes et des territoires éloignés a priori de leur offre artistique et culturelle. C'est un grand défi démocratique -je crois qu'il faut bien le rappeler- qui renouvelle au fond notre conception des politiques culturelles. Vous le savez, les orientations de politiques culturelles nationales puis locales ont longtemps privilégié la logique de l'offre artistique, et particulièrement celle de l'excellence.

En 2004, la Ville de Lyon, en instaurant une autre façon de dialoguer entre les institutions culturelles et les habitants, a

commencé à redessiner un autre profil d'action culturelle, qui a été repris d'ailleurs par d'autres collectivités territoriales en France (à Paris, à Toulouse et dans d'autres villes). Cette délibération est beaucoup moins inoffensive qu'il n'y paraît : à Lyon, cette charte de coopération culturelle a des effets remarquables sur les formes de l'action et sur la prise en compte de publics particuliers, populaires et issus des diversités sociales et culturelles.

Monsieur le Président, cette délibération nous rappelle aussi que, dans cette assemblée, il nous faut avoir plus de débats sur les compétences culturelles de notre collectivité. A l'heure de la Métropole et en prévision de l'intégration de nouvelles responsabilités, il ne faut pas oublier l'héritage qui sera sans doute le nôtre, transmis par le Département, très probablement le Musée des Confluences comme les Nuits de Fourvière. Il serait intéressant que nous ouvrons ce dossier. Je rappelle que de nombreuses intercommunalités ont construit des démarches toutes singulières et ad'hoc car il n'y a sans doute pas une seule façon, un seul format pour se partager les responsabilités entre Communes et intercommunalité.

Voilà, monsieur le Président, nous sommes très heureux que cette déclaration soit signée aujourd'hui par plus de Communes à partir de l'aventure qui a été la nôtre et nous nous réjouissons de ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-3957 - déplacements et voirie - Lyon - Conception et réalisation de travaux pour la rénovation lourde du tunnel de la Croix-Rousse - Autorisation de signer un avenant n° 2 - Autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3957. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne le tunnel de la Croix-Rousse.

Je ne vais pas refaire tout l'historique de cette opération mais vous savez qu'après le drame de Chamonix, la réglementation de 2007 nous contraignait à construire, pour notre tunnel de la Croix-Rousse qui datait de 1952, une galerie de sécurité.

Nous avons décidé de transformer cette obligation en opportunité et de construire, parallèlement au tunnel de la Croix-Rousse qui existait, fréquenté par 45 000 véhicules par jour, un tube modes doux pour les transports en commun, les piétons et les vélos ainsi que 11 inter-tubes pour relier les deux tunnels. Bien entendu, le tunnel datant de 1952 et étant dans un état de dégradation assez avancée, nous avons globalisé l'ensemble de l'opération avec la construction du nouveau tube modes doux, la rénovation de l'ancien tunnel, des usines de ventilation ainsi que les accès, les têtes de tunnel et la reprise de tous les équipements de sécurité. Nous avons confié ces travaux en 2009 à un groupement d'entreprises, pour une somme globale de 222,2 M€ TTC.

Les travaux ont commencé en mars 2012 et se sont très bien déroulés. Vous savez que nous avons construit le nouveau

tube complètement à l'explosif. On avait tout de même les uns et les autres quelques inquiétudes ; construire un tube de 1,8 kilomètre en pleine ville à l'explosif pouvait susciter quelques inquiétudes. Tout s'est tellement bien passé que nous avons fini cette première phase avec six mois d'avance sur le planning, tout en respectant le mieux possible l'environnement -ce n'est pas simple pour un chantier aussi important en plein cœur de ville-, tant en matière de qualité de l'air, que de qualité de l'eau ; l'évacuation des deux tiers des 160 000 tonnes de déblais par barge par voie fluviale, ce qui a évité la circulation de poids lourds dans l'agglomération. Donc cette première phase est terminée.

Après cette première phase, nous avons entamé la rénovation de l'ancien tube, le tunnel routier, que nous avons fermé le 5 novembre 2012 pour essayer de faire cette très importante opération dans les meilleures conditions. Nous avons divisé ce tube en trois chantiers, trois équipes travaillant simultanément, l'un des chantiers étant alimenté côté Rhône, l'autre côté Saône et le troisième, celui du milieu, par le nouveau tube que nous avons percé au préalable. Nous en sommes là.

Ce chantier avance très bien et va nous permettre de rouvrir le tunnel routier, l'ancien tube, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 2013, c'est-à-dire comme nous nous y étions engagés, juste avant la rentrée des classes. On peut nous rétorquer que l'on avait prévu d'ouvrir le 5 août mais vous savez que l'on a eu un certain nombre d'aléas que je vais vous décrire et l'ouverture dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre de devrait guère gêner les Grands Lyonnais parce que ce n'est tout de même pas au mois d'août que la circulation est la plus importante. Dès que nous aurons rouvert le tunnel routier, nous pourrions terminer tous les aménagements à l'intérieur du tube modes doux, le but étant d'ouvrir ce tube modes doux et donc l'ensemble de ces deux ouvrages n'en formant plus qu'un début décembre 2013.

Question financière, avons voté -je vous le rappelle- un prix de base de 222,2 M€, hors révision de prix. En juin 2012, nous avons voté un premier avenant de 15,6 M€ qui concernait tous les aléas rencontrés pendant le percement du tube nord, les équipements de sécurité qu'il avait fallu installer, des travaux supplémentaires sur la place Chazette et sur les têtes de tunnels.

Aujourd'hui, il vous est proposé de voter un deuxième avenant de 14,6 M€ qui se décompose ainsi : 6 M€ liés au traitement de l'amiante. Avant de notifier le premier marché et conformément aux obligations réglementaires, nous avons fait réaliser un repérage pour établir un diagnostic technique amiante. Après notification du marché, suite à des exigences de l'inspection du travail, des diagnostics complémentaires ont révélé la présence d'amiante, non connue jusqu'alors, dans les usines de ventilation et ces travaux ont dû être traités en application de la nouvelle réglementation de juillet 2012, générant ainsi des contraintes et des coûts supplémentaires. En effet, il y avait dans les usines de ventilation des coffrages en fibrociment qui n'étaient pas visibles avant la démolition. Le tunnel a été complètement remis à nu, complètement déshabillé et on a découvert des éléments, notamment ces coffrages, qui n'étaient pas connus et qu'il a fallu traiter. Il y avait aussi de l'amiante dans les ailettes et dans les enduits de l'usine numéro 1.

4,8 M€ ont été nécessaire également pour des travaux supplémentaires liés à l'état de dégradation du tunnel routier. Lorsque nous l'avons complètement remis à nu, nous nous sommes rendus compte que le tunnel routier était beaucoup plus dégradé qu'on ne le pensait, nécessitant des travaux de reprise de la voûte, des travaux de reprise des fondations de chaussées très détériorées également et la réalisation de tranchées d'assainissement avec des terrassements beaucoup plus importants que prévu. Des travaux complémentaires ont

été faits dans les stations de ventilation dont il fallu reprendre les fondations et les façades intérieures.

Nous avons également dans cet avenant 1,3 M€ liés à la mise en place du SITG qui est un système de supervision de l'ensemble de nos tunnels, c'est-à-dire Croix-Rousse, Fourvière, Vivier-Merle et Brotteaux-Servient. L'ensemble de supervision sera mis en place après la réouverture du tunnel de la Croix-Rousse et une commande unique sera centralisée au PC Comète. Nous avons rencontré un certain nombre d'aléas nécessitant des adaptations en cours de chantier, liés notamment à l'évolution des systèmes existants et à celle du système Coraly avec lequel le SITG s'interface.

Enfin, nous avons 2,5 M€ d'avenant liés à l'animation et au concept lumière du tunnel modes doux. En effet, nous avions prévu une somme au départ pour cette animation lumière. Pourquoi une animation lumière ? D'une part, pour que notre tunnel soit un élément qualitatif, valorisant pour l'agglomération et également parce que, devant accueillir des piétons, on peut penser que la traversée moyenne d'un piéton c'est vingt minutes et il peut y avoir des phénomènes d'anxiété. Nous avons donc souhaité mettre en place une animation lumineuse de grande qualité tout au long du tunnel de 1,8 kilomètre. On était parti sur une première conception avec un premier scénographe et, lorsque les essais ont été réalisés sur le site, nous les avons estimés non concluants. Nous avons donc souhaité apporter des améliorations qualitatives et techniques à l'offre initiale. Il s'agit donc d'améliorations tant du point de vue artistique que du point de vue technologique, donc pour 2,5 M€.

L'avenant est de 14,6 M€, je répète : 6 M€ pour l'amiante, 4,8 M€ pour les travaux complémentaires, 1,3 M€ pour le système d'information des tunnels, 2,5 M€ pour l'animation lumineuse. Ajoutons à l'ensemble de ces travaux complémentaires les prestations intellectuelles qui vont avec, c'est-à-dire l'AMO, les contrôles techniques, les contrôles de sécurité et les travaux préliminaires, notamment le balisage qui bien sûr va avec les travaux ; ceci pour un montant de 5 M€. Si l'on ajoute le premier avenant et le deuxième, c'est aujourd'hui une augmentation par rapport au prix initial de 14,2 % supplémentaires liés pour 82 % à des aléas de chantiers et pour 18 % à une évolution volontaire de notre part de ce projet au fur et à mesure qu'il était réalisé.

Ajoutons que vous aviez voté en 2009, mesdames et messieurs -pour ceux qui étaient là-, un montant de 222,02 M€, hors révision de prix sur la base des indices BTP de septembre 2008. Vous savez que, chaque année, les prix sont revalorisés en fonction de l'indice BTP qui tient compte à la fois de l'évolution du prix des matières premières et des coûts salariaux. Lorsqu'on applique cette révision qui, elle, est purement mécanique, on obtient une révision de prix de 25,04 M€.

Tout étant additionné et en tenant compte d'une recette de 730 000 € en provenance de la Ville de Lyon pour les aménagements paysagers et l'éclairage public qui sont de sa compétence, c'est donc aujourd'hui une autorisation que nous vous demandons de porter le programme individualisé à 282,8 M€ en dépenses et à 730 360 € en recettes.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, il y avait Martine et le PLU-H ; il y a Jean-Luc et le tunnel ; c'est une histoire d'amour.

(Rires dans la salle).

Je donne la parole aux différents groupes. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, vous savez combien il est essentiel pour les écologistes de limiter toutes formes de pollutions dues à l'usage de la voiture individuelle en ville. De fait, tous les aménagements favorisant le recours aux transports collectifs et aux modes doux sont bienvenus et l'argent public mobilisé est là un véritablement investissement, entre autres pour la santé de tous.

Après le vote de ce soir, les dépenses pour la réalisation de l'ensemble du projet seront tout de même plus que doublées par rapport au scénario le moins onéreux proposé aux élus à l'époque, en 2007. A ce prix-là, c'est un site propre dans un seul sens que nous mettons en place. A ce prix-là, c'est une ouverture partielle du tube modes doux de 23 heures à 6 heures du matin. A ce prix-là, plus d'amiante effectivement. A ce prix-là, des gaines d'aération correctes pour le plateau de la Croix-Rousse mais aussi une animation à près de 7 M€, est-ce bien l'essentiel ?

A l'heure où l'argent public se fait rare et où tant de ménages voient leurs dépenses énergétiques augmenter, dont celles liées aux déplacements, ces millions d'euros entre autres d'animation devraient être fléchés pour offrir une offre de transports collectifs attractive pour entrer et sortir de la ville ou alors pour augmenter le plan modes doux, et nous l'avions demandé à l'époque. Pour rebondir sur ce que vous aviez dit tout à l'heure, c'est vrai les déplacements piétons, c'est important et essentiel mais les déplacements que nous faisons à pied ne sont pas les déplacements que nous pouvons réaliser en vélo tout simplement. Donc ne doutez pas de la bonne volonté des écologistes pour construire une ville à vivre, respirable et assumer leurs responsabilités.

Et, pour cette fois-ci, nous nous abstenons sur cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

Mme la Conseillère LEVY : Monsieur le Président, je suis très gênée d'intervenir après la brillante intervention de Jean-Luc Da Passano et, de plus, comme nous intervenons, nous participons au même groupe, je suis très fière qu'il aime le tunnel et qu'il fasse rire les femmes, cela est extraordinaire !

(Rires dans la salle).

Plus sérieusement, bien sûr les travaux de ce tunnel ont été nécessaires, bien sûr, nous les avons votés avec une grande joie pour la sécurité des usagers et pour se mettre en conformité avec un certain nombre de normes.

Le choix de dédier en partie ce tunnel aux modes doux est une vraie innovation et nous espérons comme tout le monde qu'il va bien fonctionner ; moi qui fais beaucoup de vélo, j'attends cela avec beaucoup d'impatience.

Nous avons été aussi rassurés sur l'air respiré à la Croix-Rousse qui sera moins pollué qu'avant -Jean-Luc nous l'a affirmé il y a quelques jours- puisque les usines de ventilation ne rejettent plus d'air vicié, sauf cas exceptionnel ou incident grave ; fasse que cela n'arrive jamais !.

Aujourd'hui, vous nous proposez donc de voter un surcoût assez important. On peut regretter ce surcoût des prestations intellectuelles à hauteur d'un certain nombre de millions d'euros. Peut-être aurions-nous dû le prévoir avant mais c'est peut-être plus facile à dire après. En tout cas, cela va coûter tout de même un peu plus d'argent.

Tout cela a l'air nécessaire et j'avais quelques petites remarques.

Si la DIR Centre-Est n'avait pas fait grève ou si les normes ne changeaient pas tout le temps, peut-être que nous n'aurions pas dû rajouter quelques euros.

Comme vous connaissez notre prudence légendaire chez les Centristes, nous voudrions attirer votre attention sur les animations lumineuses dans ces tubes doux. C'est joli et attractif mais j'espère que ces animations ne se calqueront pas sur celles du tramway qui, finalement, sont tombées assez rapidement en panne, qui ont été dégradées aussi et qui finalement ont disparu. Il faudra donc veiller à la pérennité de ces installations pour que la ville intelligente le soit jusqu'au bout de ses lumières ; et d'ailleurs, mon groupe est heureux que vous ayez enfin pris les conseils de nos spécialistes lyonnais de la mise en lumière.

Deuxième remarque : l'amiante est plus présente qu'on ne le pensait. On voit donc que les décisions des élus peuvent avoir des conséquences très importantes des années plus tard, d'où la nécessité absolue de penser nos chantiers avec logique sur le développement durable.

Toujours dans cette logique du développement durable, une dernière remarque : contrairement aux craintes que nous avons tous sur la circulation dans Lyon après la fermeture de ce tunnel, finalement cela n'a pas été si désastreux que cela durant tous ces travaux. En tout cas, cela n'a pas été si pire ! Les gens de l'ouest se sont abonnés en masse à TEO, évitant ainsi de polluer un petit peu le centre-ville et tout le monde a peut-être compris, effectivement, que l'enjeu n'était pas de ramener sans arrêt des voitures dans le centre. Nous aurons d'ailleurs d'autres débats avec l'Anneau des Sciences et nous nous exprimerons d'ailleurs sur ces problématiques de tunnels.

Bien sûr, cela n'a pas été l'idéal pour certains mais je répète qu'il me semble que, globalement, la ville n'a pas été plus bouchée que d'habitude. Elle a été même plus tranquille globalement dans certains arrondissements, d'où une question -il est un peu tard, elle vous paraîtra peut-être stupide pour certains, iconoclaste pour d'autres- : le tunnel de la Croix-Rousse est-il vraiment utile pour les voitures ? A moyen ou long terme, ne pourrait-on pas envisager -vous savez, tous les rêves sont possibles et monsieur le Président nous fait rêver quelquefois- de dédier les tubes aux transports en commun (bus, tramway) et aux modes doux ? Les deux tubes, j'entends mais pas maintenant, peut-être dans cette ville du futur, cette ville plus intelligente, cette ville plus merveilleuse, cette Communauté urbaine, ce Grand Lyon que nous aimons tous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère ROGER-DALBERT : Monsieur le Président, chers collègues, Marc Grivel, qui devait s'exprimer au nom de notre groupe, a été obligé de partir, donc je vais intervenir à sa place. Ce sera, par ailleurs, une intervention à deux voix puisque je laisserai ensuite la parole à Michel Reppelin qui apportera quelques précisions complémentaires.

La rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, nous en sommes tous d'accord, est une nécessité compte tenu de sa vétusté. Ont donc été décidés et votés des travaux de mise en sécurité pour créer un dispositif d'évacuation des usagers et d'accès aux secours. Ce projet de rénovation, compte tenu de son impact stratégique et financier, fait partie bien naturellement des grands projets d'agglomération.

Un tel projet, nous le concevons bien également, connaît au fil de son avancée des adaptations budgétaires en raison de la modification de normes, d'indices du coût de la vie, voire éventuellement quelques évolutions partielles. Cependant, l'année dernière, presque jour pour jour, ici-même, nous était proposé un avenant numéro 1 relatif à une modification conséquente sur le plan budgétaire de 15,5 M€ pour un traitement esthétique des têtes de tunnel côté Saône et des aménagements place Chazette, décidés postérieurement à la concertation, un nouveau budget assorti d'un surcoût en raison d'aléas de chantiers. Nous n'en disconvierons pas non plus, les éléments nouveaux du projet gagnent en esthétique. Mais est-ce bien pertinent ? La part de ce traitement esthétique représentait plus de 84 % de ce premier avenant.

Or, un deuxième avenant nous est soumis. Certes, le désamiantage est indispensable, certes, des découvertes peuvent se faire jour, certes, l'évolution des normes en la matière engendrent une remise à niveau du projet mais le traitement de l'amiante représente environ 7,5 % de cette autorisation de programme complémentaire. Une modification du programme par la mise en place d'une animation scénographique lumineuse et des sujétions supplémentaires liées à l'installation d'équipements et de systèmes d'information des tunnels du Grand Lyon alourdissent la note. L'avenant n° 2 en lui-même représente 39,7 % de cette même AP, le reste, soit 46,4 % de cette AP correspond à une révision de prix marché de travaux pour 20 M€ ! Parti pris financier, nous dit-on en commission permanente.

Pourquoi ne pas annoncer la couleur dès le départ ou nous informer de ce parti pris plutôt que de nous soumettre cette actualisation en fin de projet sous la forme d'une fourchette d'augmentations prévisibles ? En effet, il est mentionné la révision possible des coûts selon l'indice du coût de la vie mais pas une refonte du budget ! Le budget de l'opération avec cette nouvelle AP connaît désormais une hausse de 14,42 % par rapport au budget estimé initialement. Le résultat final sera sans doute à la hauteur, une véritable vitrine pour Lyon. Mais était-ce le projet initial que nous avons approuvé ? A-t-on vraiment les moyens de cela ? Est-ce au détriment d'autres projets ? Nous nous étonnions déjà des méthodes, de l'approche d'un tel projet, l'apparent manque de précisions du cahier des charges en amont laissant la porte ouverte à ces dérives et à un risque juridique pour la Communauté urbaine, maître d'ouvrage. Sur les procédures, si l'on constate des plus-values, recherche-t-on des moins-values sur un tel projet afin de lisser les augmentations comme dans toute gestion de projet ?

Il y a un an, nous avons demandé à pouvoir disposer d'un bilan global des financements affectés à l'issue des grands chantiers d'agglomération, assorti des difficultés rencontrées pour qu'enfin, à l'avenir, les leçons soient retenues et éviter de reproduire les dysfonctionnements. Pourquoi ne pas se servir des enseignements passés et mettre en place un guide méthodologique d'évaluation des projets publics, sujet auquel vous tenez, monsieur le Président ? Nous constatons qu'un an après, nos demandes sont restées sans réponse.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à Michel Reppelin.

M. le Vice-Président REPELIN : Juste deux ou trois mots, monsieur le Président.

Vous savez que nous sommes très soucieux des trois sphères, que l'on suit depuis longtemps et qui ont été présentées tout à l'heure par Jacky Darne lors du vote du CA, les trois sphères d'investissement qui sont réparties sur les projets du Grand Lyon, les projets des Communes et les projets des Villes centres.

Donc, quand nous avons vu arriver ce gros investissement, cela nous a un peu déstabilisés parce que on se dit : "Où est-ce qu'il va s'alimenter ? Est-ce qu'il ne va pas y avoir des glissements d'une sphère sur l'autre ? Et, justement, on voulait avoir cet état des lieux précis et nous vous l'avons demandé. On a eu les résultats des courses. Donc les CP ont été présentés tout à l'heure lors du vote du compte administratif. Mais nous avons pu avoir aussi l'état des lieux, la répartition des thématiques sur les trois sphères, au départ, sur les autorisations de programme. Et on peut bien remarquer, avec les documents que vous nous avez donnés, qu'il n'y a pas de dérapage dans ce qui avait été acté au départ puisque, par exemple, pour la Ville de Lyon et Villeurbanne, les investissements en AP représentaient 39 % et, en crédits de paiement, on est à 34 %. Comme vous nous l'avez dit, la Ville de Lyon a laissé un peu sa part pour d'autres investissements et, effectivement, on voit que, si on avait 35 % d'AP au niveau des Communes, hors Villeurbanne et Lyon, on se retrouve en crédits de paiement à 40 % et, sur les projets d'agglomération, c'est 26 % en AP et 26 % en crédits de paiement.

Nous avons pu constater -et c'est bien de nous avoir fourni ces données- qu'il n'y a pas de dérapage en fin de mandat où tout a été respecté. Le contrat que nous avons pris sur justement ces crédits de paiement, ces AP et ces répartitions financières est largement respecté et nous en sommes très satisfaits. Donc nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule, je voudrais dire à madame Lévy que, si elle estime qu'il y a moins de souci de circulation, enfin que la ville de Lyon est apaisée, ce n'est pas du tout l'avis des habitants de Caluire, bien entendu, qui n'ont qu'une hâte, c'est que le tunnel rouvre.

Je me souviens des cris d'orfraie de vos Vice-Présidents, il y a un an tout juste, lorsque vous aviez fait voter une rallonge pour les travaux du tunnel de la Croix Rousse. Nous avons dénoncé à l'époque, sans n'être aucunement pris au sérieux, les dérives financières de ce chantier qui déjà nous inquiétaient. Il y a un an, je vous disais -je me cite- : "Au final, les chantiers sont toujours plus compliqués et cela coûte toujours plus cher... Reconnaissons que ces surcoûts sont assez systématiques dans ce genre de travaux. Cela ne veut pas dire que nous devons les accepter de manière tout aussi systématique".

Inutile de dire que ce nouvel avenant, qui porte le montant total des travaux à 282 M€, au lieu des 222 M€ initiaux, nous choque tant il confirme l'état d'impréparation ou de méconnaissance de certains gros chantiers. Les révisions de prix ne représentent "que 22,5 M€" sur un surcoût cumulé de 60 M€. Déjà en février 2009, notre groupe vous faisait remarquer que vous sous-estimiez les coûts de ce dossier et que cela aurait des conséquences directes sur les budgets prévus dans la PPI.

Un certain nombre de dossiers ont financièrement dérapé ou dérapent actuellement dans l'agglomération. Parmi eux, on peut donc citer le Tunnel de la Croix Rousse mais aussi les Rives de Saône ou même les passerelles.

Alors, s'il vous plaît, merci par avance, monsieur le Président et messieurs les Vice-Présidents aussi, d'éviter les réponses formatées du style "Vous avez voté le rapport initial" ou bien "Vous râllez, donc il ne faut pas faire ces travaux" ou bien encore "Il y avait des révisions de prix prévues, donc de quoi vous plaignez-vous ?", etc. Nous savons tout cela, nous avons voté

ces investissements initiaux de tous ces projets que nous savons utiles mais sommes-nous contraints d'accepter des avenants de prix à répétition ? Nous avons parfois la désagréable impression que, dans cette assemblée, on parle de millions d'euros comme si c'était des euros tout court...

Les propos de monsieur Da Passano l'an dernier sur le même sujet sont assez édifiants : "Quand on regarde poste par poste, ce n'est pas aussi extraordinaire que cela". Nous allons tout de même voter une rallonge de 15 M€ !

Alors il est vrai qu'on pourrait décortiquer ce nouvel avenant. Cela a déjà été fait, donc je ne vais pas le refaire et il y aurait beaucoup de choses à dire.

Mais c'est la répétition des avenants à la hausse qui nous inquiète. Sommes-nous les vaches à lait de certaines entreprises, qui se disent que, de toute façon, en cas de souci, le Grand Lyon paiera ? Pourquoi n'assument-elles par leurs mauvaises appréciations du dossier au départ ? Ce n'est même pas le report d'un mois de la réouverture du tunnel qui est choquant car on peut comprendre qu'il y ait quelques aléas techniques sur un chantier de la sorte. Mais 60 M€ de hausse ! Heureusement que toutes les entreprises qui investissent ne se trompent pas dans ces proportions, sinon elles auraient coulé depuis longtemps !

J'ajoute que de tels écarts donnent une image peu sérieuse de la gestion des deniers publics, à l'heure où la pression fiscale est à son comble.

A ce sujet, l'économiste lyonnais Gérard Collomb, a déclaré dans les colonnes du *Point* le 12 juin dernier : "Le niveau de la dépense publique atteint des sommets insoutenables avec 57 % du PIB. Il convient de rétablir la santé financière du pays en continuant à réduire les déficits. Mais il faut des choix clairs, qui ne soient pas contredits sans cesse..." ; je m'arrête là.

Je vous rappelle que, dans les calculs du déficit public, on intègre l'ensemble des administrations publiques françaises (Etat, collectivités territoriales, administrations de sécurité sociale). Dès lors, il s'agirait peut-être de montrer l'exemple en ayant des dossiers qui respectent une trajectoire fiable du début à la fin. En étant incapable de prévoir puis de tenir un budget, la sphère publique se décrédibilise petit à petit. Il ne s'agit pas de dénoncer la dépense publique à Paris et de renoncer au contrôle de celle-ci à Lyon.

Notre groupe s'abstiendra sur ce dossier, en attendant le prochain avenant.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller CHABRIER : Monsieur le Président, chers collègues, rappelons tout d'abord que cet ouvrage est une première mondiale qui a été relayée par de nombreux articles de presse et qui a valu au Grand Lyon des récompenses comme le prix Ville d'avenir en 2011 aux trophées Eco-Actions. Ce nouveau tube qui devait être construit au départ pour répondre aux normes de sécurité s'est transformé en un projet de développement durable. Et il ne faut pas oublier la rénovation à cette occasion de la place Chazette, où il y aura chaque jour 3 000 véhicules de moins sous les fenêtres de ses habitants, qui était une bretelle routière et qui va devenir un bel espace de vie. Ainsi, plus qu'une innovation favorisant le rayonnement de notre agglomération, ce projet est avant tout destiné aux habitants du Grand Lyon qui, à n'en pas douter, vont se l'approprier très vite. Ce nouveau tunnel va donc leur rendre la vie meilleure à tous points de vue.

J'ajouterais que ce projet est à mettre à notre actif. Monsieur le Président, vous avez saisi l'opportunité de cette réalisation pour initier un projet ambitieux, innovant, qui va faire durablement évoluer notre agglomération, comme c'est le cas avec d'autres, comme la Part-Dieu, Confluence, les Berges du Rhône et les Rives de Saône ou le futur pont Schuman, projets que nous avons lancés et pour certains déjà réalisés.

Alors se pose la question du prix. Nous votons donc aujourd'hui ce deuxième avenant. Il permet d'acter la révision du prix mais aussi la facture des aléas rencontrés lors du chantier. Contrairement à ce qu'il se faisait il y a encore quelques dizaines d'années, où l'amiantage n'était pas considérée comme dangereuse, le désamiantage est devenu complexe et coûte très cher. Quant aux autres travaux, ils font partie des difficultés que l'on ne peut pas prévoir précisément au départ d'un tel projet, ce qui est le cas, par exemple, du concept lumière initialement envisagé et dont les évolutions technologiques en quatre ans ont été considérables ou bien de l'aménagement de la place Chazette qui a considérablement évolué pour tenir compte des attentes exprimées par les habitants lors de la concertation.

Les services, à qui nous pouvons rendre hommage pour la qualité de leur travail, ont estimé au mieux en 2009 le budget de cette rénovation, tout en sachant que des révisions de prix auraient lieu, tout comme des aléas ayant des impacts financiers.

Alors, la question qui se pose est de savoir si nous aurions pu faire des économies pour contrebalancer ces dépenses non budgétées. Nous les avons faites lors de l'appel d'offre en négociant au mieux ce projet. Notre marge de manœuvre aurait donc été de renoncer à certaines parties de l'ouvrage. Cela nous paraît bien difficile car nous sommes très contraints, en particulier par des questions de sécurité. Les marges de manœuvre sont donc très faibles pour des travaux d'une telle ampleur sur un tunnel dont la durée de vie se chiffre en plusieurs dizaines d'années, voire en plus d'un demi-siècle.

Il ne s'agit donc pas de faire des économies de bouts de chandelle que les générations futures nous reprocheraient plus tard. D'ailleurs, c'est une telle posture d'économie au détriment de l'avenir qui avait été adoptée lors de la construction du métro dans les années 70. L'équipe de l'époque avait finalement choisi de faire passer la ligne A à l'air libre pour traverser le Rhône, contrairement à ce qui était prévu, à savoir dans un tunnel sous le fleuve. Cela a entraîné la destruction de l'ancien pont Morand, un très bel ouvrage en fer et marbre rose et la création du nouveau pont surélevé qui a coupé la perspective des quais. A l'époque, ces quelques économies pour un projet engageant l'agglomération sur des décennies et engageant par là-même de nombreuses générations, ont laissé des traces indélébiles sur l'urbanisme que beaucoup regrettent aujourd'hui.

Notre groupe naturellement se félicite de la réalisation de ce très bel ouvrage que les habitants du Grand Lyon pourront utiliser partiellement dès le mois de septembre et pleinement avant la fin de l'année. Nous pouvons juste émettre le souhait qu'une solution soit trouvée pour permettre l'ouverture du tube modes doux sur une plage horaire plus large que celle qui est prévue.

Nous voterons bien évidemment ce rapport avec enthousiasme.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Quelques mots seulement, monsieur Da Passano ayant donné tout de même beaucoup d'explications sur ce dossier.

Quelques mots pour dire d'abord à madame Emeline Baume que je ne veux pas qu'elle se trompe : les projets qui sont aujourd'hui

réalisés n'ont pas doublé ! Soit on faisait un tube où on espérait que personne n'aille jamais -puisque c'était la législation Mont Blanc, évidemment, c'était quelque chose !- mais plutôt que de dépenser environ la moitié de cette somme pour faire quelque chose où on espère que personne n'aille, on a préféré effectivement augmenter pour qu'il y ait beaucoup de gens et, en particulier, toutes celles et tous ceux qui, à Lyon, sont amoureux des modes doux et des déplacements pour aller de la belle rive de Saône aux belles berges du Rhône ; et donc c'est parce que nous avons un tempérament foncièrement écologiste que nous avons choisi cette solution. Il faut faire de la pédagogie de temps en temps ! Monsieur Reppelin remarquait tout à l'heure qu'on avait dit que nous étions toujours dans les équilibres -et Jacky Darne l'avait remontré tout à l'heure- entre travaux Ville de Lyon, Grand Lyon et les autres Communes.

Ensuite, pour répondre à monsieur Petit, je vais lui dire que je pense qu'il vit un peu au pays des Bisounours. "Parce que, si vous pensez que cela ce passe ainsi, que vous donnez un chiffre, vous négociez avec Vinci au début, ou avec d'autres d'ailleurs, et les choses se passent comme cela, puis, à la fin, ils vous envoient une note et vous dites : "Oui, tiens, on va payer cette note !". Monsieur Petit, il y a eu peut-être cent discussions, mémoires de part et d'autre pour discuter les prix. Ce sont des sommes beaucoup plus considérables que réclamait Vinci compte tenu des aléas de chantiers ; monsieur Da Passano vous a expli-cité qu'évidemment, ils ne pouvaient pas être connus au début et qu'il y a forcément, à partir du moment où il y a des aléas de chantiers, un certain nombre de frais supplémentaires, qui sont de bonne foi, qu'on ne peut pas négocier ; autrement, personne ne voudra plus jamais venir faire un seul chantier dans l'agglomération lyonnaise.

Que voulez-vous ! On a une inspection des services qui nous dit : "Ce que vous avez prévu, ce n'est pas suffisant, il faut faire plus, il faut aller désamianter jusqu'au fond du cœur". On est obligé ! Soit on dit : "Je ne fais plus le tunnel", soit on est obligé d'y aller et donc c'est un coût supplémentaire ! Après, on regarde, on déshabille le tunnel. Pas de chance, à Lyon, c'est une tradition ! On s'aperçoit que le pied droit faiblit donc on est obligé de faire des travaux de consolidation du pied droit ; donc on voulait que ce tunnel soit centré tout de même et on a donc été obligé de travailler sur le pied droit et de le renforcer !

Ensuite, pour répondre à l'intervention de madame Lévy, évidemment qu'il faut des rêves ! J'aime quand j'alimente vos rêves, surtout dans ces heures de discussions tardives ! (*Rires*) Mais vous avez raison, mais pour demain, regardez ce qui est en train de se passer : la ville intelligente, nous avons posé la première pierre de Hikari, l'immeuble à énergie positive, qui va émettre de l'énergie pour alimenter des voitures électriques. Il se trouve qu'on a un de nos techniciens, Timothée David, qui travaillait sur la ville intelligente et qui va aller sur le cluster Renault Truck and Bus. C'est formidable ce qu'on va inventer demain ! Vos voitures ne seront plus à émission de CO₂ avec pétrole, elles vont être électriques, alimentées par la ville positive. Vous savez, je suis allé dans les Emirats arabes unis et les grands producteurs de pétrole sont déjà en train de travailler sur la ville de l'après-pétrole ; Comme ils ont un peu d'argent, ils ont financé, chez eux, une ville du futur absolument extraordinaire. Mais demain, dans votre tunnel, il n'y aura plus que des voitures électriques qui pourront d'ailleurs, en fonction de leur GPS, être pratiquement reliées les unes aux autres et qui, à un moment donné, se sépareront. Alors on sera peut-être obligé, dans le tunnel, de remettre un peu de choses supplémentaires, ce qui nous permettra un avenant pour Bouygues ; mais cela ce sera après les travaux, pour les prochains mandats.

Voilà, vous voyez qu'il y a un peu de travail pour l'avenir. J'espère que cela alimente vos rêves.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Reppelin, Mme Vullien (Synergies-Avenir) ; groupes Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles (Europe Ecologie-Les Verts) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Calvel qui ont voté pour) ; Synergies-Avenir (sauf MM. Abadie, Bouju, Colin, Desseigne, Reppelin, Mme Vullien qui ont voté pour) ; Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles qui ont voté pour).

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2013-3958 - déplacements et voirie - Charbonnières les Bains - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Extension du parking relais de la halte ferroviaire du Méridien - Demande de subvention - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3958. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président, pour ce rapport qui concerne le Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'extension du parking relais de la halte ferroviaire du Méridien.

Je vous fais part de la note au rapporteur suivante : "A la fin du paragraphe commençant par : la création de 69 places supplémentaires dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR), etc., il est proposé d'ajouter : et la pose de 20 arceaux vélo".

M. LE PRESIDENT : Je crois que la demande d'intervention a été retirée.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3960 - déplacements et voirie - Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3960. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président VESCO absent momentanément : Il n'est pas là donc je le remplace. Avis favorable de la commission pour ce dossier qui concerne la centrale de mobilité.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, les déplacements sont régulièrement au cœur de nos préoccupations au sein de ce Conseil. Ils le seront encore plus à l'avenir avec l'émergence de la Métropole européenne, l'augmentation de la population et le devoir écologique.

Nous avons su créer un déclic dans les esprits des Lyonnais qui, de jour en jour, prennent conscience de l'importance d'un déplacement respectueux de l'environnement, économique et intelligent. Mais tout cela ne saurait être efficace sans une bonne information des usagers ; c'est l'un des objectifs majeurs de cette centrale de mobilité et nous en approuvons le principe.

Je souhaite profiter de cette délibération pour revenir sur une série d'amendements mobilité adoptés récemment au Sénat dans le cadre du projet de loi Métropole.

Pour commencer, l'excellent travail d'un Sénateur-Maire socialiste -malheureusement, ce n'est pas un Sénateur-Maire socialiste lyonnais-, je veux parler de l'amendement déposé au Sénat par monsieur Roland Ries, qui est Président du Groupement des autorités responsables de transport (GART). En effet, celui-ci a fait adopter un amendement primordial pour l'avenir des déplacements urbains, qui transforme les autorités organisatrices de transports urbains (AOTU) en autorités organisatrices de la mobilité urbaine (AOMU). Au-delà des sigles, il convient en effet d'avoir une vision globale des déplacements : véhicule particulier, covoiturage, autopartage, transports en commun, modes doux comme la marche ou le vélo. C'est une position que je défends depuis cinq ans. Cet amendement va plus loin puisqu'il attribue à ces AOMU la coordination des actions liées aux transports des marchandises en ville.

Un autre amendement, déposé cette fois par un Sénateur UMP, Louis Nègre, a attribué également la compétence sur le stationnement, notamment en termes de politique tarifaire mais aussi en termes de sanctions pour les contrevenants en décentralisant et dépenalisant les amendes.

Autre avancée importante, la définition de l'autopartage qui ne pouvait s'appliquer qu'à une flotte de véhicules et à des utilisateurs abonnés est assouplie pour intégrer les situations d'autopartage entre particuliers. Les AOMU pourront réserver des places de stationnement pour les véhicules identifiés autopartage ou covoiturage sur la voie publique. Cette vision globale est une vision moderne des déplacements ; les modifications au niveau de l'autopartage et du covoiturage vont nous permettre de développer rapidement cet usage partagé de la voiture au lieu d'une vision propriétaire de son véhicule.

Mais cette avancée est lourde de conséquences pour le Grand Lyon car cela pose inévitablement la question du rôle du SYTRAL et de son positionnement. En effet, cet amendement renforce ma demande, déjà formulée plusieurs fois, de réintégrer le SYTRAL dans le Grand Lyon et demain dans la Métropole. C'est ce qu'a déjà fait l'agglomération lilloise il y a déjà quelques années, qui a dissout un syndicat mixte avec le Département du Nord pour réintégrer la compétence transport au niveau de l'agglomération. Mes chers collègues, dans le cas contraire, cela voudrait dire que la politique du stationnement dans nos Communes serait gérée par des élus au troisième niveau -et même au quatrième niveau pour les Lyonnais- ; de même les modes doux, le transport des marchandises. Si nous ne réintégrons pas le SYTRAL, notre contrôle sera quasi inexistant et le principe de la démocratie ne sera toujours pas à l'ordre du jour.

Intégrer le SYTRAL dans le Grand Lyon et demain dans la Métropole permettra d'avoir une vision plus exacte de

l'endettement des Grand Lyonnais. Intégrer le SYTRAL permettra à notre Conseil d'être associé à l'utilisation qui est faite des 126 M€ que nous versons chaque année au SYTRAL. Intégrer le SYTRAL vous évitera également, monsieur le Président, de répondre que les transports en commun ne sont pas de votre responsabilité, comme vous l'avez fait remarquer à notre collègue Alain Joly lors du dernier Conseil communautaire.

Mes chers collègues, l'adoption de ces amendements par le Sénat nous offre une vraie chance, sous réserve qu'elle soit confirmée par l'Assemblée nationale, pour construire une politique intégrée des déplacements pour notre Métropole. Ne ratons pas cette occasion pour faire les bons choix et nous offrir un avenir collectif serein dans le domaine de la mobilité !

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Geourjon, je vous aime bien -vous voyez, c'est l'heure des déclarations- mais, franchement, je viens de discuter il y a une demi-heure avant le début du Conseil avec votre mentor, monsieur Mercier, qui vient de me dire exactement le contraire. Il m'a dit qu'il faudrait élargir le SYTRAL et donc l'élargir au Département. Je lui ai dit "C'est une idée" et je vais lui dire : "Votre ami Geourjon veut le rétrécir, lui, donc il faut vous mettre d'accord quelque part !". Dites-moi ensuite ce qu'il faut que je fasse, monsieur Geourjon ! Moi je veux bien tout faire par amour pour vous mais tout de même, monsieur Geourjon, mettez-vous d'accord, proposez-moi quelque chose !

On va tout de même voter cela pour le moment.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3963 - déplacements et voirie - Charbonnières les Bains - Dardilly - Ecully - Feyzin - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Priest - La Tour de Salvagny - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par les communes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3963. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller GRIVEL absent momentanément : Après monsieur Vesco, je remplace monsieur Grivel. Donc avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Très rapidement, je voudrais redire à nos collègues que nous avons transféré les dépenses des compétences de voirie au Grand Lyon il y a un petit moment il me semble. Donc ce genre de rapport où on transfère des dépenses de voirie aux Communes n'a pas lieu d'être, c'est une question de principe. Depuis le début de ce mandat, nous votons contre ces rapports qui nous sont présentés où les Communes sont obligées de financer des petites dépenses de voirie et donc nous continuerons jusqu'au terme de ce mandat à voter contre... Enfin, pour ceux qui sont encore là !...

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Assi, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon).

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3968 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Individualisation partielle et complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3969 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - Tronçon L'Herminier/Baratin - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Direction de la voirie -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Chabrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3968 et 2013-3969. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports qui concernent le réaménagement du cours Emile Zola à Villeurbanne.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons aujourd'hui une AP complémentaire de 14,5 M€ pour le réaménagement du cours Emile Zola, dont le projet a été lancé en 2009 et qui porte cette fois sur l'engagement de la phase travaux.

Ce projet était une des propositions phares portées par les écologistes pour le mandat 2008-2014, afin d'apaiser la circulation, de sécuriser les traversées et les cheminements piétons, de créer des itinéraires cyclables, de favoriser le commerce, de mettre en valeur les équipements publics, de réduire la pollution et végétaliser l'espace public par des espaces de respiration tout au long de l'axe.

Nous nous réjouissons donc que la première tranche du projet arrive à cette phase opérationnelle entre le secteur de Cusset et la rue Commandant Lherminier. Les travaux préparatoires démarreront à la fin de cette année et les travaux de voirie proprement dits au printemps de l'an prochain.

En plus du réaménagement de la voie dans le quartier de Cusset, il nous paraît important que la Ville et le Grand Lyon engagent de manière concomitante avec les habitants un projet de requalification de la place Baland ; aujourd'hui, ce secteur n'est intégré au projet Zola alors qu'avec la requalification de la rue du 4 Août devant la place, avec les modifications du plan de circulation, il est nécessaire de penser ensemble la rue à réaménager et la place. J'avais évoqué ce point dès le début du projet en 2009-2010 et les résultats du compte administratif 2012 qui ont montré en début de séance les nombreux projets sur la Ville de Lyon, menés et payés par le Grand Lyon, me laissent à penser que notre Communauté urbaine pourrait donner de l'épaisseur au projet Zola en prenant en charge les places ponctuant le cours Emile Zola.

Par ailleurs, il nous paraît indispensable que le SYTRAL -moi aussi je vais parler du SYTRAL- décide de l'allongement des rames de métro de la ligne A afin de résoudre la saturation du métro aux heures de pointe, laquelle s'accroîtra dès le début des travaux sur le cours Emile Zola. L'allongement de la ligne A de trois à quatre voitures par rame est une question qui sera à trancher dans les investissements du mandat prochain du SYTRAL mais nous souhaitons d'ores et déjà porter cette question au débat ; et j'espère que vous m'entendrez, monsieur le Président. Le projet Zola est tout à fait nécessaire et urgent, nous en sommes convaincus mais plus il sera pensé avec d'autres projets, plus il contribuera véritablement à transformer la ville. J'espère que là aussi vous en êtes convaincu.

Nous voterons bien sûr ces délibérations.

M. LE PRESIDENT : Madame Vessiller, je vais donner la parole à monsieur Llung. Mais alors non seulement vous êtes en empathie avec votre Maire mais vous devenez "rivaltienne" sur la nécessité de doubler les lignes principales de métro de manière à pouvoir desservir le reste. Décidément, je ne vois pas ce qui vous sépare du reste de la majorité villeurbannaise !

M. le Conseiller LLUNG : Je dirai peut-être d'abord que nous sommes ici au Grand Lyon et que les problématiques plus spécifiquement villeurbannaises se discuteront bientôt au Conseil municipal.

Pour autant, j'aime bien rappeler -je l'ai fait déjà plusieurs fois en 2009 et 2010- les enjeux de cet axe Zola qui n'est ni plus ni moins que l'axe historique de développement de l'agglomération. Certes, le cours Emile Zola date du début du XX^{ème} siècle mais c'est le prolongement du pont Morand, de son développement et de son urbanisation au cours du XIX^{ème} siècle. C'est à rappeler parce qu'aujourd'hui, l'axe Roosevelt-Vitton-Zola est un lien -et il n'y en a pas beaucoup de cette importance dans l'agglomération- entre trois pôles d'agglomération : la Presqu'île, les Gratte-Ciel de Villeurbanne et le Carré de Soie. On peut dire aussi et mesurer l'importance de ce grand projet d'aménagement par sa longueur, près de cinq kilomètres, par son enveloppe financière, près de 40 M€, même si 14,5 M€ sont votés ce soir, ce qui n'est pas rien, déjà ; cela, je l'ai déjà dit et je vous l'ai rappelé tout à l'heure.

Ce qui m'étonne et ce qui est toujours un peu nouveau, c'est cette espèce d'autosatisfaction compulsive dont témoigne souvent le groupe Europe Ecologie-Les Verts. C'est une sorte d'onanisme politique si vous voulez, dans la droite ligne de Diogène et sa philosophie cynique.

(Rumeurs dans la salle).

Monsieur le Président, nous sommes moins solitaires dans nos projets. Si vous me demandiez si le groupe Europe Ecologie-Les Verts a contribué à ce projet Emile Zola, je dirais oui, ils l'ont fait avec nous en 2007 puis en 2008, en début de mandat mais, depuis... *(Rumeurs dans la salle)*. Mais tout est incroyablement, y compris vos propos ! ... Mais, depuis, nous avons avancé et donné du souffle à ce projet, de l'ampleur et...

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Nous n'avons pas insulté le groupe Socialiste et apparentés, donc pourquoi vous nous parlez de cette façon ?

M. le Conseiller LLUNG : Mais je m'exprime comme je le souhaite !

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Ce n'est pas à votre honneur !

M. le Conseiller LLUNG : Mon honneur, je m'en occupe, merci !

Le cours Emile Zola, c'est l'application de nos orientations politiques, c'est la place de la voiture, le partage de l'espace, sa réduction. Bien sûr, on peut tous l'évoquer ici avec une grande facilité. Il n'empêche que, lorsqu'on en discute avec les habitants point par point, réunion par réunion, qu'il s'agit de changer les usages, alors c'est un peu plus difficile. Je ne sais pas où vous étiez mais, nous, nous y étions.

Lorsqu'on développe le concept de climatiser le cours Emile Zola, qui contribue par ailleurs au plan climat de Villeurbanne, au plan climat du Grand Lyon, et avec des mesures qui seront menées à partir de 2017 pour en voir l'impact réel, là je trouve aussi que l'on a un concept qui a avancé, qui a été développé de manière assez intéressante. Cela passe par la végétalisation, par tout ce qui est ombragé ; aujourd'hui c'est 1 % du cours Emile Zola, demain ce sera 2 %, puis 1 % par an pendant vingt ans. C'est tout de même mieux que ce que nous avons aujourd'hui mais il faut le temps pour que cela pousse. Il y a la perméabilité du sol sur près d'un hectare et bien d'autres choses. C'est un projet de développement durable appliqué.

Voilà, le projet du cours Emile Zola, c'est nous qui le faisons et c'est ce qui vous permet d'en parler.

Et pour ce qui est du groupe Socialiste et apparentés, il le votera comme d'habitude avec un plaisir partagé.

(Applaudissements dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3973 - développement économique - Comité syndical du Syndicat mixte de la Plaine de l'Ain - Désignation d'un représentant suppléant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un avis très favorable. Il s'agit de désigner un représentant suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de la Plaine de l'Ain.

M. le Conseiller AUGOYARD : On constate que beaucoup d'élus ne sont pas là. Je crois que le quorum n'est plus représenté et, comme on se réunit dans deux semaines, il serait peut-être plus sage de renvoyer les dossiers qui nous restent à examiner à une prochaine heure de débat, ce serait peut-être plus simple.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois qu'il vaudrait mieux continuer car, autrement, je serai plus strict dans les interventions des uns et des autres.

M. le Conseiller AUGOYARD : Il reste tout de même une heure de parole !

M. LE PRÉSIDENT : La prochaine fois !

M. le Conseiller AUGOYARD : Le quorum, c'est tout de même de droit !

M. LE PRÉSIDENT : Si vous demandez, "C'est de droit", cela retardera un certain nombre de dossiers et comme il y en a dans les Communes de toutes sensibilités politiques, je pense que cela sera aussi bien. Voilà, avec votre permission, on va essayer de poursuivre.

Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte de la Plaine de l'Ain

(Dossier n° 2013-3973)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant et je vous propose la candidature de monsieur Jean-Yves Sécheresse.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée, si vous en êtes d'accord.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, M. Broliquier s'étant abstenu.

(Monsieur Jean-Yves Sécheresse est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais faire passer les dossiers déjà à main levée, comme cela sans débat, et nous poursuivrons les débats ensuite.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3959 - Sathonay Camp - Requalification des accès de la gare - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3962 - Jalonnement des sites stratégiques - 1^{ère} tranche - Jalonnement des établissements de santé sur le territoire communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3959 et 2013-3962. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

N° 2013-3961 - Plan modes doux période 2009-2014 - Dépenses d'investissement pour les nouveaux services vélo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2013-3961 est reporté.

(Reporté).

N° 2013-3964 - Ecully - Aménagement de l'avenue des Sources - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3967 - Oullins - Reconstruction du boulevard de l'Yzeron - Approbation d'une convention au profit du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (SAGYRC) relative au dévoiement des réseaux - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Avis très favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2013-3965 - Francheville - Chemin des Hermières - Requalification de voirie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3966 - Givors - Requalification des rues Yves Farge et Danielle Casanova - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Serres comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3965 et 2013-3966. Monsieur Serres, vous avez la parole.

M. le Conseiller SERRES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller SERRES.

N° 2013-3970 - Lyon 3° - Réaménagement de la rue Garibaldi - Mutualisation de l'éclairage public avec l'électrification de la ligne C13 - Adoption d'une convention de travaux avec le Syndicat mixte pour les transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction de la voirie -

N° 2013-3971 - Lyon 3° - Requalification de la rue Garibaldi - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Dépôt de candidature à l'appel à projet Lutte contre la pollution pluviale - Direction de la voirie -

N° 2013-3972 - Lyon 4° - Requalification de l'avenue de Birmingham et du quai Gillet - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Chabrier comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3970 à 2013-3972. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller CHABRIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-3975 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon pour l'organisation des 26èmes entretiens Jacques Cartier - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-3984 - Tourisme d'affaires - Attribution d'une subvention à l'association Comité français international-bibliothèques et documentation pour l'organisation du congrès international des bibliothèques et de l'information à Lyon du 16 au 24 août 2014 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3975 et 2013-3984. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3976 - Genay - Saint Fons - Pépinières généralistes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3977 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution de subventions à la Commune de Saint Fons pour le programme d'actions 2013 de la pépinière d'entreprises La Coursive d'entreprises - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3978 - Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3979 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3980 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission reprise en 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3976 à 2013-3980. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3982 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (APPEL) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3983 - Attribution d'une subvention à l'association La Cuisine du Web pour l'organisation de la 1ère édition de l'événement Blend, à Lyon, les 1^{er} et 2 octobre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3985 - Cohésion numérique - Attribution d'une subvention à l'association M@ison de Grigny pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3982, 2013-3983 et 2013-3985. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2013-3992 - Approbation d'une convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et l'Assemblée populaire communale de Sétif (Algérie) 2013-2015 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-3993 - Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat au Maroc - Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères (MAE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-3994 - Convention de coopération portant sur la réalisation du projet de tramway de l'agglomération de Rabat Salé - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre l'Agence française de développement (AFD), la Société du tramway de Rabat Salé (STRS) et la Communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Julien-Laferrière comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3992 à 2013-3994. Monsieur Julien-Laferrière, vous avez la parole.

M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour chacun de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président JULIEN-LAFERRIÈRE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-4000 - Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) - Décision modificative des autorisations de programme et des autorisations d'engagement au titre de l'année 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2013-4001 - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2012 et budget supplémentaire 2013 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Jacky Darne comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4000 et 2013-4001. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

N° 2013-4003 - Associations - Cotisations et adhésions 2013 : renouvellements - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Conseiller Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2013-4003. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. le Conseiller PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller PLAZZI.

N° 2013-4004 - Fourniture, mise en oeuvre, maintenance d'une solution logicielle de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) et prestations associées - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2013-4006 - Mise à disposition de services aux communes pour des missions d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage - Modification de la délibération n° 2010-1279 du 15 février 2010 relative aux mécanismes de mise à disposition de service - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4009 - Lyon 3° - Hôtel de Communauté - Adaptation de la salle du Conseil - Individualisation totale d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4004, 2013-4006 et 2013-4009. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2013-4005 - Modification du tableau des effectifs - Mise à disposition de personnel - Convention avec le Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-4007 - Protection sociale complémentaire - Risques santé et prévoyance - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail -

M. LE PRESIDENT : Avis très favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-4014 - Individualisations complémentaires de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement en recettes dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Direction de l'eau -

N° 2013-4019 - Fonds de solidarité pour le logement - Convention départementale solidarité eau - Créances susceptibles d'être abandonnées par la Communauté urbaine de Lyon pour l'année 2013 - Direction de l'eau -

N° 2013-4020 - Albigny sur Saône - Bron - Caluire et Cuire - Charly - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Ecully - Fleurieu sur Saône - Francheville - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - La Mulatière - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Saint Fons - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Germain au Mont d'Or - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Chassieu - Corbas - Décines Charpieu - Feyzin - Genay - Mions - Montanay - Rillieux la Pape - Saint Priest - Solaize - Campagne régionale d'information 2013 sur les risques industriels majeurs - Attribution d'une subvention à l'Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel (APORA) - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4021 - Givors - Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2013-4022 - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape - Participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention - Direction de l'eau -

N° 2013-4023 - Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape - Ile de Miribel Jonage - Participation à une mission d'assistance pour la définition d'un programme de restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Quiniou comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4014 et 2013-4019 à 2013-4023. Monsieur Quiniou, vous avez la parole.

M. le Conseiller QUINIOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller QUINIOU.

N° 2013-4015 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Anjoma pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany d'Ambatomena, de Saminasina et de Tambohobe - Direction de l'eau -

N° 2013-4016 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Ialanandro pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Sendrinalina, Tetezambato et Antsiobe - Direction de l'eau -

N° 2013-4017 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune de Vohitrafeno pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Vohitrafeno centre et d'Ankaromalaza - Direction de l'eau -

N° 2013-4018 - Coopération décentralisée avec Madagascar - Attribution d'une subvention à la Commune d'Ivoamba pour la mise en oeuvre du projet d'adduction d'eau potable dans les Fokontany de Ivoamba centre, Tombandinana et Ankadindambo - Direction de l'eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné madame la Conseillère Ait-Maten comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4015 à 2013-4018. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-4025 - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification n° 10 (n° 11 pour la Commune de Grigny, n° 4 pour la Commune de Givors et n° 1 pour la Commune de Lissieu) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4026 - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 3 - Augmentation de la hauteur dans le secteur de la Soie - Définition des modalités de mise à disposition du public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4027 - Lyon 2° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 4 - Secteur de Perrache sud - Définition des modalités de mise à disposition du public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4028 - Villeurbanne - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 5 - Augmentation de la hauteur dans le secteur est de Grandclément - Définition des modalités de la mise à disposition du public - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

N° 2013-4038 - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Approbation du bilan financier prévisionnel - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4039 - Saint Priest - Requalification de l'avenue C - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Vice-Présidente David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4025 à 2013-4028, 2013-4038 et 2013-4039. Madame David, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés, MM. Justet et Pili ayant voté contre le dossier n° 2013-4025.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID.

N° 2013-4029 - Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine de Lyon et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2013 - Attribution d'une subvention d'équipement à VNF - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Roland Bernard comme rapporteur du dossier numéro 2013-4029. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

M. le Vice-Président Roland BERNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président Roland BERNARD.

N° 2013-4031 - Attribution de subventions aux trois fédérations du logement et du cadre de vie - Convention partenariale avec la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Vice-Président Brachet comme rapporteur du dossier numéro 2013-4031. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-4034 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) Parilly - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4035 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terrailon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2013 - Attribution d'une subvention à Alliage habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4034 et 2013-4035. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, MM. Justet et Pili ayant voté contre le dossier n° 2013-4034 et M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliage Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-4035 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

N° 2013-4037 - Vénissieux - Programme d'intérêt général (PIG) énergie - Convention d'opération avec l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Commune de Vénissieux et PROCIVIS - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-4040 - Lyon 7° - 75, rue de Gerland - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-4041 - Lyon 7° - 75, rue de Gerland - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention et du programme de réalisation des équipements publics (PEP) - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2013-4037, 2013-4040 et 2013-4041. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-4042 - Lyon 8° - Parc Marius Berliet - Projet urbain partenarial (PUP) - Approbation de la convention de PUP et le programme des équipements publics (PEP) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné madame la Conseillère Bargoin comme rapporteur du dossier numéro 2013-4042. Madame Bargoin, vous avez la parole.

Mme la Conseillère BARGOIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère BARGOIN.

SUITE DE LA PREMIÈRE PARTIE

(Dossiers ayant fait l'objet de demande d'intervention par la Conférence des Présidents)

M. LE PRESIDENT : Et nous en revenons plus sereinement à monsieur Kimelfeld.

N° 2013-3974 - développement économique - Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions complémentaires en 2013 - Avenant n° 1 à la convention 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3974. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. On va entendre le groupe Rassemblement démocrate et radical, ce qui est toujours une grande joie.

M. le Conseiller DESBOS : Merci, monsieur le Président. Je vais essayer de ne pas faire trop court pour que vous puissiez bien apprécier.

M. LE PRESIDENT : Ce ne serait pas la peine de faire trop court !

(Rires dans la salle).

M. le Conseiller DESBOS : Avec les résultats du tourisme dans notre périmètre communautaire, c'est un réel levier de croissance que nous tenons et nous devons pousser encore plus loin, avec encore plus de volontarisme et de dynamisme.

On peut tout d'abord lire ces résultats dans le compte administratif 2012, à la rubrique des recettes fiscales, par une hausse significative de la taxe de séjour qui confirme que Lyon et sa Communauté urbaine restent plus que jamais en tête de l'attractivité touristique nationale. Selon les résultats de l'étude du Conseil national du tourisme en 2012, notre Région passe devant Paris et l'Île de France en matière de nuitées dans l'hôtellerie de tourisme. Avec une hausse de 2,6 %, la Région Rhône-Alpes se présente comme la plus forte contributrice à la croissance avec une hausse de 13,4 % de visiteurs étrangers compensant une baisse de 1,3 % des Français, crise oblige.

Concernant les catégories d'hôtels, la mise en place du nouveau classement hôtelier se poursuit encore après la date butoir du 23 juillet 2012. Les hôtels désormais non classés peuvent en effet toujours entreprendre les démarches pour obtenir un classement selon les nouvelles normes. Au 14 mai 2013, 12 300 hôtels ont intégré le nouveau classement, représentant 72 % des hôtels et 77 % des chambres. Inversement, la fréquentation des hôtels non classés diminue fortement de 4,3 %.

La mise en place du schéma de développement de l'hébergement touristique du Grand Lyon 2010-2015 va renforcer l'offre qualitative, comme par exemple le Mama Shelter qui vient de s'installer, réalisé par Philippe Starck, pour satisfaire de nouveaux touristes et visiteurs professionnels qui reviendront encore plus nombreux dans notre Métropole européenne.

Lyon est confiant de sa deuxième place derrière Paris du tourisme d'affaires en France. Le tourisme d'affaires est sensiblement supérieur au tourisme individuel. Il apparaît évident qu'une baisse d'activité du secteur serait fortement dommageable pour les finances publiques et pour l'emploi sur notre territoire.

Si nous voulons garder et dépasser notre rang d'excellence parmi les destinations touristiques européennes, nous nous devons de mener une politique efficace en matière d'offre de produits et d'équipements pour valoriser, auprès des touristes nationaux et internationaux, notre capital touristique.

Le tourisme mérite tout autant que des secteurs de pointe bénéficiant d'une forte visibilité que des moyens suffisants lui soient consacrés pour l'aider dans sa nécessaire évolution. On prétend souvent que le tourisme, à l'inverse d'autres activités industrielles, n'est pas délocalisable ; c'est en partie vrai pour ce qui est de la production touristique -on ne délocalisera pas les châteaux de Versailles ou de la Loire, ni le Mont Blanc ni le quartier Saint Jean- mais c'est totalement erroné en ce qui concerne la consommation car le touriste international peut aller consommer ailleurs un produit tout aussi attractif mais plus compétitif ou plus conforme à ses attentes.

Je ne rappellerai pas les actions menées en cours et à venir et réussies par l'exécutif communautaire pour faire de Lyon et sa Communauté une référence en matière de tourisme mondial, une politique volontariste réunissant des moyens à la hauteur des enjeux qui ont permis, cette année encore, un compte administratif excédentaire et un autofinancement important, autofinancement qui permet l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour son programme de nouvelles actions de promotion et de communication.

Notre groupe Rassemblement démocrate et radical soutient cette démarche et rappelle combien le tourisme tient une place centrale dans notre économie. On s'en félicite et il convient, en ces temps de mutation économique à l'échelle mondiale, d'en être conscient et de rester volontaire, dynamique et présent dans la réussite des évolutions qu'il doit entreprendre dès à présent.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai quelques chiffres sur le tourisme mais je les donnerai à la presse, je ne les donne pas ce soir.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité M. Collomb, Mmes Gelas, Besson, M. Daclin, Mme Levy, MM. Rudigoz, Gignoux, Guimet, Grivel, Augoyard, Réale, David, délégués du Grand Lyon au sein de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3981 - développement économique - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon - Organisation de la 6^e édition des Journées de l'économie du 14 au 16 novembre 2013 à Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3981. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, c'est un avis favorable pour la 6^e édition des Journées de l'économie en novembre 2013.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, je deviens, par la force des choses, un véritable laudateur des JECO -Journées de l'économie- puisque j'interviens chaque année à propos de celles-ci. Un tel événement mérite d'être souligné, avec 7 250 participants, 53 conférences, 200 intervenants, accès entièrement libre sur réservation, etc. Pour les femmes et les hommes politiques que nous sommes, c'est à rougir de plaisir et d'envie !

Pour tout vous dire, j'en ressors toutefois un peu frustré : pour essayer de dire quelques mots, c'est très difficile, c'est quasi impossible, d'autant que l'innovation l'an passé c'était des questions par portable avec un code ; résultat, on ne peut pas donner un avis, même en deux minutes. C'est très regrettable, tant je crois à l'interactivité et à la confrontation : sans elles, le risque de devenir "convenu" ou "tendance" ou pire encore "pensée unique" guette ; sans la confrontation, le débat risque de s'aplatir et de ne pas s'élever aux enjeux et aux attentes, aux exigences du moment, laissant alors place à la démagogie et au populisme.

Le thème qui va soutenir ces journées mi-novembre sera "Reconstruire la confiance" avec, en débat, la question "La politique européenne de la concurrence tue-t-elle l'industrie ?". J'aurais tendance à répondre oui. Mais, en vedette, nous aurions Mario Monti et son échec cuisant électoral, Patrick Artus, qui nous confirmera probablement que le pire est à venir -ce sont ses propos, audacieux et périlleux, pour le moins !-.

Le contexte politique, économique et social n'aura guère varié d'ici là : la courbe du chômage ne se sera pas inversée et des pans entiers de notre économie auront encore disparu, obligeant à prolonger les décisions austéritaires actuelles, que ce soit celles de l'Europe ou nationales, sauf si des réorientations urgentes ont eu lieu, si des décisions inversant le résistible cours des choses sont prises. Je ne désespère pas donc de l'action et de l'avenir.

A l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux du Club de la presse, monsieur le Président, vous avez évoqué l'intellectuel lyonnais, essayiste, catholique, Frédéric Ozanam et sa lucidité quant aux terribles conditions faites aux travailleurs de la soie, base des luttes de classes de l'époque : "D'un côté, la puissance de l'or ; de l'autre, la puissance du désespoir !" écrivait-il. Il créa l'association Saint Vincent de Paul. Marx écrivit, lui, en même temps, *Le Manifeste* et *Le Capital* et créa *L'Internationale* -de ces mêmes travailleurs d'ailleurs-.

Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé mais le soubassement des luttes entre, d'une part, le capital devenu financier et mondialisé et, d'autre part, le travail sous toutes ses formes -intégrant le savoir, l'intelligence, l'initiative individuelle et la citoyenneté, le temps libre et partagé- résiste. Le travail est bel et bien vivant, ces luttes ont toujours lieu. Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, dit : "Les 99 % d'un côté et, de l'autre, les 1 % de la finance". Les Journées de l'économie devraient inviter Joseph Stiglitz, je pense.

Cette vaste confrontation du local au mondial passe par des réformes, monsieur le Président, nul ne le conteste. Mais quel contenu et quel sens donner à celles-ci ? Et là, alors, nous avons un débat de fond : ou les réformes servent le mouvement du capital, où la concurrence est libre et non faussée, sans entraves sociales et alors, si je plagie Michel Sardou, j'ai envie de chanter "Au secours Ozanam, reviens, ils sont devenus fous" -vous voyez que l'on a un peu d'humour dans la lutte des classes qui nous anime !-, ou les réformes servent le développement des capacités humaines, productives et intelligentes, prennent le pas, intègrent toutes les politiques publiques et économiques. Car la véritable "compétitivité progressiste" -c'est un nouveau concept que j'introduis- n'est pas le rapport au capital, c'est le rapport au travail, à la société, à la vie humaine en transformation. Le sens des réformes qui libèrent le capital renvoie au début du capitalisme, donc un retour en arrière ; les réformes qui libèrent les capacités de chacune et de chacun d'entre nous, dans des collectivités territoriales attractives et accueillantes, solidaires et coopérantes, enjeu du processus de métropolisation, anticipent l'avenir et répondent positivement à la crise systémique actuelle.

Je passe sur le développement de l'argent ; il y en a mais il n'est pas là où il faudrait.

Donc je dis que, pour les JECO, c'est ce débat-là qu'il nous faut avoir et il nous faut l'avoir à tout niveau, y compris au niveau national et au niveau européen, de façon à reconstruire réellement la confiance, réussir la ré-industrialisation et réussir les issues à la crise possible sur lesquelles je ne désespère pas. En tous les cas, le groupe Communiste et intervention citoyenne est disposé pour cela et agit en ce sens.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Chers collègues, si vous avez regardé le programme des JECO, vous verriez qu'il y en a à peu près pour tout le monde : Mario Monti, Agnès Bénassy-Quéré, Patrick Artus, Philippe Aghion, Claude Bartolone, François Chérèque, Louis Gallois, Arnaud Montebourg, Nathalie Kosciusko-Morizet ; donc chacun peut venir y trouver ce qu'il attend.

Nous, nous travaillons au dépassement des contradictions. Comme vous avez pu le voir, monsieur Jacquet, ce n'est pas toujours facile mais on essaie d'y arriver.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3986 - développement économique - Vallée de la chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3986. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour des acquisitions foncières pour la future plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA.

M. LE PRESIDENT : Nous avons un temps de parole pour le groupe GAEC.

M. le Conseiller FOURNEL : Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention ne portera pas spécifiquement sur la plate-forme Biomasse/biogaz GAYA et les acquisitions foncières nécessaires, nous en avons approuvé le principe en mai 2011 et restons favorables à ce projet car il est indispensable d'investir sur l'avenir de la chimie et de ses emplois.

Mais il nous semble nécessaire aujourd'hui de souligner que, dans le même temps où un tel projet se dessine, tout un pan de l'activité chimique de la région, celui des dérivés vinyliques, est en sursis, en danger, depuis la mise en liquidation judiciaire du groupe Kem One le 27 mars. Parmi les sites concernés en France, celui de Saint Fons. Sur les différents sites, pas moins de 1 300 salariés sont concernés ; et c'est beaucoup plus si on compte les emplois indirects.

Pourtant, le PVC et les dérivés vinyliques ne sont pas des produits en déclin et la délocalisation de leur production n'est pas une fatalité. C'est sur une logique purement financière que le groupe Arkema a cédé il y a un an, pour un euro symbolique, sa filière vinylique au financier Gary Klesch, dont la réputation de multirécidiviste en liquidations d'entreprises n'était plus à faire. Il n'aura même pas fallu un an à celui-ci pour passer d'une trésorerie de 100 M€ et de 180 M€ de fonds de roulement au redressement judiciaire.

Les salariés de Kem One n'attendent pas la venue d'un autre Gary Klesch. La CGT de l'entreprise a notamment travaillé pendant des mois à la constitution d'un projet de consortium qui associerait des partenaires privés (les entreprises qui partagent une communauté d'intérêts, dont Arkema et Total) et des partenaires publics, un projet qui permettrait une activité durable après une recapitalisation par la Banque publique d'investissement. Ils attendent un soutien des Régions Rhône-Alpes et PACA ainsi que de l'Etat. Ils attendent dans tous les cas d'être associés au plan de reprise. Vous les avez reçus, je crois, monsieur le Président, et vous vous êtes engagé à intervenir auprès du Gouvernement.

Alors que la présente délibération évoque l'avenir de la Vallée de la chimie, il était difficile de ne pas évoquer en parallèle l'avenir de cette entreprise. L'intervention publique, à ses différents niveaux, peut permettre le développement de la recherche et développement en matière de biomasse/biogaz -et c'est très positif-, elle peut permettre aussi de garantir l'activité d'une filière comme celle du vinylique.

Je vous remercie tout en associant à mon intervention monsieur Touleron, excusé pour raison médicale.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc je veux simplement dire sur Kem One qu'on ne se contente pas de tirer la sonnette, on s'occupe de chercher des solutions ; je ne sais pas si on va y arriver mais en tout cas on y travaille.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3987 - développement économique - Biennale d'Art contemporain 2013 - Attribution d'une subvention à l'association des Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3987. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la prochaine biennale d'art contemporain qui se déroulera du 12 septembre 2013 au 5 janvier 2014.

Cette biennale visera les mêmes objectifs que les quatre biennales précédentes placées sous notre compétence, à savoir :

- premier objectif, l'excellence artistique. Cette biennale, selon tous les experts, est aujourd'hui dans le peloton de tête des biennales d'art contemporain qui se sont multipliées dans le monde entier ;

- deuxième objectif, la conquête des publics toujours plus nombreux et plus différenciés. La biennale 2011 a dépassé les 200 000 visiteurs ;

- troisième objectif, l'exigence sur les actions visant les publics issus de la politique de la ville : la Veduta est aujourd'hui intégrée complètement à la biennale ;

- quatrième objectif, l'irrigation du territoire : outre l'exposition principale, des dizaines de manifestations animeront de nombreuses Communes du Grand Lyon ainsi que du territoire métropolitain à travers des actions de Résonance ;

- enfin, dernier objectif, la rigueur financière : Nous avons très peu augmenté la subvention depuis 2004 et si le budget est en forte augmentation, c'est à cause d'une politique très active de mécénat et de soutien des entreprises.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole.

M. le Conseiller AUGOYARD : Elle est retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Madame Lévy, vous avez regardé un peu les affiches. Moi j'ai bien aimé le cochon, je ne sais pas vous, je trouvais qu'il était sympathique pour l'affiche.

Mme la Conseillère LEVY : Tout se mange dans le cochon !

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3988 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-3988. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'une subvention à l'association Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon pour son programme d'actions en faveur du développement de Saint-Exupéry. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Développement durable, bien évidemment ! Deux minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, je voulais profiter de ce rapport anodin pour évoquer la stratégie du Grand Lyon vis-à-vis du territoire de Satolas, et notamment de son aéroport. Mais, compte tenu de l'heure tardive, je déposerai une question orale lors de la prochaine session.

M. LE PRESIDENT : Très bien, si elle n'est pas trop tardive !

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Conseiller COSTE : Simplement pour dire que, conformément nos votes précédents, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Ensemble pour le Grand Lyon ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-JDI) ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Pili) ;

- contre : groupe Europe Ecologie-Les Verts (sauf MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles qui se sont abstenus) ;

- abstentions : MM. Buna -pouvoir à M. Charles-, Charles (Europe Ecologie-Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

N° 2013-3989 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2013 aux actions confiées aux associations porteuses des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions aux associations Sud-ouest emploi, Uni-est et Allies PLIE de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3990 - développement économique - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Participations 2013 aux actions d'agglomération en faveur de la plate-forme mobilité emploi insertion conduite par l'association Uni-est - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3991 - développement économique - Vaulx en Velin - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2010-2014 - Développement du dispositif Groupement de jeunes créateurs - Attribution d'une subvention à la Commune - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Besson a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3989 à 2013-3991. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BESSON, rapporteur : Monsieur le Président, les projets de délibérations qui vous sont soumis aujourd'hui ont pour objet la participation 2013 aux actions d'agglomération confiées aux associations porteuses des PLIE dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale ainsi que le soutien au dispositif Groupement des jeunes créateurs, pour les jeunes décrocheurs.

Je souhaiterais cependant m'attarder quelques minutes sur les actions des trois PLIE et rappeler que nous leur confions, depuis 2003, des missions transverses concernant la mobilité, la culture et l'insertion, la mise en œuvre de la clause d'insertion ainsi que la lutte contre les discriminations, et ce afin de lever les freins dans l'accès ou le retour à l'emploi.

En effet, depuis 2008 et l'approbation du plan de mandat, ces actions, qui étaient expérimentales et éparses, sont de plus en plus visibles et lisibles. Elles sont en complète adéquation avec notre plan de mandat. Nous tentons ainsi de tisser le lien entre le développement économique, l'insertion et l'emploi, ce qui est fondamental dans une période où les populations sont très durement touchées par le chômage et surtout les jeunes générations, les seniors et les femmes.

Nous veillons également à ce que les actions soient de plus en plus ancrées sur les territoires tout en ayant une vision de plus en plus innovante de notre agglomération. En effet, en 2012, la plate-forme mobilité a bénéficié à 1 000 personnes, avec une offre diversifiée : prêt de véhicules, transport micro-collectif, vélo-école, organisation de parcours découverte du réseau TCL et outils de formation à la mobilité, avec un soutien financier fort de la Fondation PSA à hauteur de 320 000 € sur trois ans. 53 % des 1 000 bénéficiaires sont issus des quartiers en CUCS avec un rayonnement sur 30 Communes. L'objectif principal est donc de lever les freins périphériques qui ne leur permettent pas d'aller vers l'emploi.

En 2013, la clause d'insertion reste un levier incontournable. Nous sommes impliqués depuis 2005 dans la diffusion de bonnes pratiques et la coordination des actions menées sur notre territoire. Le Grand Lyon est le principal donneur d'ordres rhônalpin avec 146 marchés représentant 243 000 heures, 257 bénéficiaires,

avec un bilan de 40 % de sorties positives vers l'emploi. Avec l'Etat, nous coordonnons la réalisation d'un observatoire.

En 2012, le taux de sortie vers l'emploi durable continue de progresser malgré la crise. C'est le fruit d'un travail partenarial avec un soutien de PLIE : le PLIE UNI-EST, le PLIE SOL et le PLIE de Lyon. Les entreprises et les territoires sont nos partenaires. L'agglomération et les publics les plus fragiles en bénéficient directement, concrètement, et cela doit rester une de nos priorités.

Le Grand Lyon intègre désormais des engagements qualitatifs d'insertion dans ses appels d'offres et expérimente la clause dans ses marchés de prestations intellectuelles afin de toucher davantage le public féminin, les jeunes diplômés des quartiers en CUCS ou encore les seniors en reconversion professionnelle. Le partenariat avec la filière économétrie de Lyon 2 nous permettra ainsi de mesurer plus finement l'impact de la clause d'insertion à plus de six mois -il est fondamental de le faire à plus de six mois- et ainsi d'identifier les conditions de réussite des clauses d'insertion.

Enfin, en 1998, la MIC, mission emblématique initiée avec les biennales de la danse et le PLIE de Lyon, a été soutenue dès le départ par le Grand Lyon et permet de toucher un public à majorité féminin. Le levier culturel devient un prétexte afin d'accompagner les personnes en recherche d'emploi et de les dynamiser dans leur parcours professionnel et social. 20 territoires bénéficient de ce soutien. Les institutions culturelles lyonnaises sont parties prenantes de ce partenariat. Tous les événements culturels tels que la biennale d'art contemporain -comme Nadine Gelas l'a rappelé, Veduta est aujourd'hui intégré au droit commun-, les Nuits sonores, le Festival Lumière ont un volet insertion culture. Et je vous invite aux quinze ans de cette mission qui aura lieu, ici, au Grand Lyon.

L'enjeu aujourd'hui est de donner plus de lisibilité à ces actions et d'être dans la prospective. Comme vous l'avez constaté, ces missions que nous coordonnons avec le soutien opérationnel des PLIE ont eu une longue période d'expérimentation. Mais, dès demain, avec la Métropole, nous devons franchir un nouveau cap. Nous produisons déjà de l'innovation sociale, nos territoires ont été de véritables laboratoires d'innovation et l'enjeu est que toutes ces actions soient intégrées dans les politiques de droit commun et donc je donne un avis favorable de la commission.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Nous avons ensuite le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne ; non, l'intervention est retirée. Puis nous avons le groupe Socialiste et apparentés ; elle est également retirée.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité, M. Martinez, président de l'association UNI-EST, n'ayant pris part ni au débat ni au vote des dossiers n° 2013-3989 et 2013-3990 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BESSON.

N° 2013-4010 - proximité et environnement - Création d'un syndicat mixte d'études entre la Communauté urbaine de Lyon et les syndicats de traitement des déchets ménagers SYTRIVAL, SITOM Nord-Isère et ORGANOM - Approbation des projets de statuts - Demande de création du syndicat mixte - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4010. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président et chers collègues, je vais essayer d'aller très vite. Ce rapport qui nous propose la création d'un nouveau syndicat mixte dédié à la politique de valorisation des déchets constitue le plus bel exemple des montages ubuesques que nous sommes obligés de mettre en œuvre, faute de disposer dans ce pays d'une organisation territoriale rationnelle, efficace et surtout adaptée aux nouvelles exigences du développement économique, dont la question énergétique constitue l'un des éléments essentiels.

Aujourd'hui, toutes les compétences qui relèvent du développement durable, la gestion de la ressource en eau, la préservation des milieux naturels, la distribution de l'électricité et du gaz, les réseaux de chaleur, le traitement et la valorisation des déchets, toutes ces compétences sont partagées par tous les niveaux de collectivités territoriales, de la Région à la Commune, et par une multitude de syndicats spécialisés qui se sont créés au fil du temps sur la base d'opportunités politiques ou locales qui se moquent de la rationalité économique. Alors, la création de la COVADE est sans doute un mal nécessaire, eu égard au contexte institutionnel dans lequel nous travaillons. C'est la raison pour laquelle notre groupe ne s'y opposera pas.

Pour autant, l'on peut légitimement s'interroger sur la logique territoriale qui sous-tend la création de ce syndicat mixte. Le Grand Lyon semble être à l'origine de cette initiative mais le territoire de notre collectivité n'est manifestement pas au cœur géographique du dispositif. Nous allons travailler avec le Haut Bugey, qui n'est pas à proprement parler dans l'aire métropolitaine lyonnaise, mais, en revanche, il n'y aura pas de collaboration avec un certain nombre de nos voisins immédiats : pas de trace du Pays de l'Ozon, qui a pourtant été partie prenante dans l'élaboration du SCOT ; pas de trace du Pays viennois ou de Saint Etienne, qui sont pourtant nos partenaires dans le Pôle métropolitain ; pas de trace non plus des collectivités qui sont à notre porte, à proximité immédiate de notre Grand Lyon, je pense notamment à l'ouest lyonnais.

Et, au-delà de cet aspect territorial, l'on peut également s'interroger sur la crédibilité que peut avoir un tel montage administratif aux yeux des élus locaux et des citoyens. Savez-vous que, pour certaines Communes, sur un sujet important, certes, mais limité à la valorisation des déchets, la COVADE est une structure de cinquième degré ?

Je prends l'exemple de la Commune de Pusignan :

- la Commune de Pusignan est membre de la Communauté de Communes de l'est lyonnais qui a en charge la collecte des déchets ;

- la Communauté de Communes de l'est lyonnais est membre du syndicat mixte Nord Dauphiné qui s'occupe du traitement des déchets ;

- le syndicat mixte Nord Dauphiné est lui-même membre du SITOM Nord Isère qui a également compétence en matière de traitement des déchets ;

- et, pour finir, le SITOM Nord Isère va adhérer à la COVADE, nouveau syndicat mixte qui nous occupe aujourd'hui.

Si tout cela ne s'apparente pas une usine à gaz -sans faire de jeu de mots- alors qu'est-ce ?

La morale de cette histoire, c'est qu'il me semble que le moment est venu pour les élus territoriaux que nous sommes de prendre conscience que la situation nous impose désormais de dessiner ensemble et d'imposer au législateur une nouvelle organisation institutionnelle à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise qui permettra de répondre aux défis économiques de demain et à l'exigence de la démocratie.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

N° 2013-4011 - proximité et environnement - Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Et maintenant, le grand débat de la soirée parce que, jusqu'à présent, nous étions sur des "amuse-bouche"; là, on entre vraiment dans le vif du sujet !

Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4011. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission. Je laisse la parole au Vice-Président Philip pour présenter ce dossier.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président et chers collègues, je ne ferai ni déclaration d'amour, si ce n'est à cette belle délégation, aucune allusion à caractère sexuel et je ne passerai même pas les diapositives que j'avais prévues.

Compte tenu de l'heure, je vous propose une version light ou plutôt résumée de l'affaire, que l'on peut finalement -puisque vous avez tous lu le rapport- résumer de la façon suivante : le Grand Lyon a voté en 2007 un plan d'actions stratégiques qui court sur dix ans, 2007-2017, dont l'objectif était la réduction des déchets. Il y avait six objectifs. La seule chose qui manquait dans ce plan d'actions stratégiques était d'avoir défini des critères d'évaluation, moyennant quoi il y a eu une baisse de 11,4 % de la production de déchets notée en 2009, donc un effort très important qui a été fait tout de suite.

Ensuite, on a signé un deuxième contrat, celui-là avec l'ADEME, et le programme de réduction des déchets était de moins 7 % entre 2009 et 2014. Fin 2012, on est à moins 3,4 %. Donc on est parfaitement dans l'objectif défini et, si on continue sur ce rythme, on sera effectivement capable d'avoir fait moins 7 % en 2014, c'est-à-dire d'avoir respecté le contrat avec l'ADEME et d'avoir diminué notre production de déchets de presque 20 % depuis 2001.

Puis on s'est fixé un troisième objectif, lors de la délibération sur les incinérateurs, qui était de moins 15 % en 2030, ce qui veut dire qu'il faudra faire un effort supplémentaire entre 2014 et 2030 pour atteindre ces moins 15 %. Le chemin est long et difficile mais le rapport, si vous le lisez en détail, vous montre que l'ensemble des objectifs que l'on a définis jusqu'ici ont été tenus et ceux que nous avons définis à l'échéance 2030 sont possiblement tenables.

J'en resterai là, si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts. Madame Baume ne veut pas en rester là.

Mme la Conseillère BAUME : C'est très court, j'interviens rarement longuement.

Monsieur le Président, chers collègues, le service presque quotidien rendu au Grands Lyonnais de collecte des poubelles et de traitement éco-responsable des déchets pourrait être présenté non pas uniquement en termes de rondes, de volumes ou de poids à gérer comme il est indiqué dans le rapport mais en termes de ressources non pillées et d'emplois locaux maintenus et créés. En effet, ceci donnerait un tout autre sens aux comportements éco-citoyens de certains ainsi qu'au professionnalisme des agents.

Pour revenir aux données qui nous sont présentées, voici trois rapides observations :

- si la collecte sélective semble de moins bonne qualité, il ne faut pas baisser les bras et, comme les écologistes l'indiquent très régulièrement, il est nécessaire d'accompagner les habitants dans ce geste de tri, y compris avec de l'interpellation sur l'espace public. Vous avez bien compris, en particulier à Lyon : il y a des jardins où l'on peut faire le tri, même si le tri n'est pas de bonne qualité car ce qui est important c'est que les gens voient un bac de tri et les consignes de tri ; au bout d'un moment, ce geste deviendra une habitude, voire un réflexe ; idem sur tous les événementiels que le Grand Lyon finance ;

- deuxième point, il y a quatre déchèteries qui accueillent peu ou prou une démarche de récupération et de réemploi en amont des bennes. Je ré-insiste encore ce soir : il n'est pas question d'action caritative comme indiqué dans le rapport, mais il est question de l'économie de la récupération et du réemploi. Et donc, ce soir, je sollicite à nouveau ici le Vice-Président : à quand une véritable rencontre ou un dialogue avec des opérateurs mobilisés sur ces questions, opérateurs que vous connaissez qui sont les régies de quartier ?

- dernier point, les initiatives de compost collectif naissent un peu partout sur le territoire et pas uniquement dans les jardins partagés. Il est essentiel d'accompagner ces dynamiques d'appropriation de la problématique globale des déchets.

Ces trois points, ainsi que celui relatif à la réduction à la source cité par le Vice-Président, pourraient tout à fait être renforcés avec le million d'euros restant du coût global de la collecte et du traitement, au regard des recettes perçues via la TEOM et les aides exceptionnelles. Ce million pourrait permettre des emplois ici pour éviter un pillage là-bas.

Je remercie le travail de la direction de la propreté qui a répondu à toutes mes questions déposées lors de la commission ; vraiment, je vous remercie pour la transparence.

Nous voterons bien entendu ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, madame Baume, on n'en attendait pas moins de vous.

Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VURPAS : Merci, monsieur le Président. Comme d'habitude, quand j'interviens après Thierry Philip, je n'ai plus rien à ajouter parce qu'en fait, il est tellement efficace ! En tant que malade de la dioxine, je me suis rapproché de la commission propreté et du groupe de travail sur la propreté. Je n'ai plus rien à ajouter. Notre usine de Gerland a été certifiée ISO, celle de Rillieux la Pape pose quelques problèmes mais le Grand Lyon y veille actuellement. Donc je suis extrêmement satisfait du

travail de Thierry Philip ; si tu peux me regarder, parce que je vois que tu es toujours ici, je te félicite. Je retire tout le reste de l'intervention.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller LE BOUHART : Mon camarade Pierre-Alain Millet étant absent ce soir, je vais donc lire, à sa demande, l'intervention qu'il a écrite pour notre groupe.

Comme chaque année, nous prenons connaissance des résultats du service public de la collecte et du traitement des déchets. Il faut bien sûr se féliciter de l'acquis de ce service public pour le quotidien des habitants.

Nous savons tous que c'est un des services dont le dysfonctionnement, ou pire l'arrêt, se voit tout de suite et devient insupportable en quelques jours ; la grève de 2012 l'a rappelé à tous. La Communauté urbaine, c'est bien sûr le développement de l'agglomération mais -avec la voirie, le transport, la collecte et la propreté- c'est d'abord la ville qui fonctionne, la ville qui vit au jour le jour et la présence du service public en est un rouage essentiel.

Il est donc toujours utile de se rappeler quelques chiffres clés qui illustrent mieux qu'un discours l'enjeu pour nos collectivités. Nos 2 093 agents font vivre un service public qui entretient 2 890 kilomètres de voies, 1 080 marchés par an, collecte 232 749 bacs gris et 178 247 bacs verts, auxquels s'ajoutent 2 229 silos à verre et 167 silos enterrés avec ceux installés en 2012, sans compter les 18 déchèteries réparties sur le territoire.

Le choc social de 2012, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte cet hiver, les difficultés persistantes sur l'usine d'incinération nord, celles générées par les travaux du centre de tri de Rillieux, nous rappellent tout autant les enjeux de ces missions et donc l'importance que nous devons leur accorder.

Le groupe de travail politique mis en place par Thierry Philip a été très utile pour nous approprier la connaissance portée par les services, les réponses aux enjeux et difficultés que, souvent, nos conseils de quartier discutent pour partager, enfin, une stratégie claire.

Ce groupe, complété pour l'organisation de la collecte après le conflit de 2012, devrait travailler en cette fin de mandat à un bilan pour lequel nous identifions quelques questions, qui reprennent pour certaines celles posées par la CCSPL, dont le rapport est annexé à cette délibération. Nous avons eu beaucoup d'échanges sur la stratégie et de nombreux documents pour comprendre les enjeux mais nous n'avons pas de support aussi riche sur le fonctionnement des services et les difficultés d'exploitation. Ce rapport annuel devient une mine d'informations mais après coup. Par exemple, c'est devant les difficultés opérationnelles et les dysfonctionnements qu'une rencontre des Maires a été organisée en janvier ; elle a présenté un plan d'action, dont nous avons fait une évaluation dernièrement, qui est resté pour nous trop vague.

Certes, le plus dur des difficultés est derrière nous mais les questions de robustesse des circuits face aux aléas, d'adaptation aux situations locales, de communication avec les gestionnaires de bacs restent ouvertes. Le seul indicateur du nombre de réclamations ne nous donne pas une vue suffisante

pour la qualité de service. Nous avons constaté à cette dernière réunion la grande diversité des situations locales, y compris du point de vue des pratiques de collecte de nos services, avec la collecte ou non en sacs par exemple. Le partage politique de cette mission serait renforcé par des outils qu'on pourrait appeler "de supervision", support du dialogue entre nous et avec les Communes.

L'objectif de réduction de 7 % des déchets de 2009 à 2014 était ambitieux. Nous avons même un objectif plus élevé encore pour 2030 mais, si la baisse est nette cette année, - 1,27 % au total, le cumul depuis 2009 reste loin de l'objectif ; et plus on veut réduire, plus c'est difficile. Surtout que, cette année, c'est la collecte sélective qui recule nettement. L'effet de la grève est évalué aux deux tiers de cette baisse par le rapport qui évoque d'autres causes, dont le passage aux bacs operculés et une évolution possible des consommations.

Mais nous nous interrogeons sur le sens d'un objectif de réduction à différencier des ordures ménagères résiduelles du sélectif sur le verre. Nous avons déjà exprimé cette idée que le déchet n'est pas une ordure -si vous me permettez ce jeu de mot-, c'est un minerai urbain que l'on valorise sous plusieurs formes.

Nous ne partageons toujours pas l'idée d'une société sans déchet, d'une société sans échange donc sans emballage. Une part de la baisse de 2012 ne serait-elle pas liée à la crise sociale et à la baisse de certaines consommations ? Les adeptes de la société frugale y trouveront peut-être leur compte, pas nous ! Je vous rappelle qu'à cette occasion, les résultats du MODECOM sur le contenu des ordures ménagères montrent l'hétérogénéité des pratiques de consommation et leur impact sur les déchets, notamment entre quartiers résidentiels et quartiers d'habitat social dense. Faut-il regretter que la collecte du verre augmente ? Nous serons en général d'accord pour dire non. Mais faut-il regretter la collecte sélective ou la collecte en déchèterie qui augmente ?

Les critères de qualité de tri...

M. LE PRESIDENT : Je ne voudrais pas vous interrompre mais les collègues qui souhaitent faire des interventions extrêmement longues pourraient avoir la courtoisie pour leurs autres collègues de venir les lire eux-mêmes. Alors peut-être sont-ils à des manifestations autres mais tout de même, il est 23 heures !

M. le Conseiller PLAZZI : Monsieur le Président, il y a eu un décès et nos collègues sont auprès de la famille. Pierre-Alain Millet n'est pas là et je m'en excuse mais la vie est ainsi faite. Et notre collègue qui a pris la parole à la place de Pierre-Alain Millet n'a pas la pratique. Il s'agit d'un concours de circonstance comme il peut en arriver de temps en temps dans la vie.

M. le Conseiller LE BOUHART : J'ai bientôt terminé de toute façon. De plus, si cela avait été Pierre-Alain Millet, il aurait mis autant de temps pour la lire. Je continue.

Les critères de qualité de tri, de réduction des dépôts sauvages, de baisse de l'enfouissement nous semblent des objectifs à mettre plus fortement en avant. L'équilibre financier de ces missions nous interroge encore comme l'an dernier, comme la CCSPL.

Enfin, nous avons évoqué l'an dernier des pistes de travail qui nous semblent toujours d'actualité et pour lesquelles nous souhaitons un temps d'échanges du groupe de travail politique pour rediscuter de nos objectifs.

Tout d'abord, la collecte des déchets non usagés, assimilés et liés au commerce et j'en profite pour répéter que notre groupe partage le refus de la redevance incitative. Ensuite, la récupération sauvage dans les déchèteries et, plus globalement, le lien entre les services publics de gestion des déchets et les formes diverses de recyclage, de collecte, d'échanges associatifs ou privés qui concernent la collecte sélective des textiles cadrent le bilan de notre objectif "marché propre" qui reste insatisfaisant à notre sens et qui pourrait être un objectif réaffirmé.

Et Pierre-Alain Millet de conclure, permettez-lui ou permettez-moi cette citation d'un Professeur de géographie, monsieur Jean Bouvier, fondateur de la rudologie, la science des déchets, citation qui, pour un Vénissien et pour un Lyonnais, prend toute sa saveur : "Là où l'institution passe, l'heure trépassse et la rose s'installe".

Merci pour lui.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ensuite, le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller QUINIOU : Monsieur le Président et chers collègues, une petite pensée pour mon fils qui pleurait hier soir parce qu'il fallait qu'il recopie son règlement intérieur, privé d'escrime, parce qu'il n'avait pas respecté une règle : il avait parlé deux minutes en retenue ; donc non respect des règles : sanction.

Je remarque que, ce soir, le respect des règles n'est pas forcément suivi. On améliore : on fait une remarque à un collègue pour quelques minutes de trop mais ne pas suivre le quorum du tout, cela n'est pas grave ! Chacun l'adapte comme il veut et je trouve cela un peu déplorable. J'ai du mal à comprendre. Pour une simple réunion de copropriétaires, s'il n'y a pas le quorum, on refait tout et, là, on vote des millions d'euros mais on ne respecte pas les règles de base. Je trouve cela malheureux.

Je vais faire mon intervention.

M. LE PRESIDENT : Il fallait demander, cher collègue !

M. le Conseiller QUINIOU : Si, monsieur Augoyard vous a demandé le quorum !

M. LE PRESIDENT : Je lui ai demandé s'il retirait, il a accepté avec courtoisie.

M. le Conseiller QUINIOU : La collecte et le traitement des déchets font partie des compétences de base de la Communauté urbaine. Contrairement à la voirie où des événements climatiques peuvent mettre à mal les prévisions d'investissement et de réparation, l'activité liée aux déchets est statistiquement stable et peut très bien s'anticiper. La variable d'ajustement va être la sensibilisation des Grands Lyonnais quant aux quantités produites et à la qualité du tri.

Afin de répondre à cette fonction de traitement et d'élimination, le Grand Lyon perçoit une taxe qui -comme aurait dû souligner le rapport de la CCSPL- est excédentaire et donc cet excédent mérite une vraie transparence. Cette transparence, qui a plutôt été défendue par le Vice-Président Philip pendant la commission, a été limitée dans le contenu de ses transparents parce qu'on n'avait pas le même rendu de ce qu'il disait que dans les transparents. J'attendais ce soir des transparents un peu plus détaillés mais, malheureusement, l'heure tardive due à une programmation longue ne nous a pas permis d'avoir tous ces détails.

Nous vous demandons donc que tous les éléments qui peuvent permettre de comprendre cet excédent de plus de 26 M€, sa croissance depuis 2009 et surtout sa justification soient mis à disposition car nombreuses sont les personnes qui ont le sentiment d'être ponctionnées à tort. Ce sentiment est d'ailleurs souvent relayé par l'association Canol.

Les objectifs ambitieux énoncés par le Grand Lyon en termes de développement durable et dont la thématique "déchets" est un pan important semblent ne pas avoir de levier assez long pour être efficaces. La communication, si elle n'est pas suffisante, doit être associée à des mesures strictes et efficaces. Les derniers chiffres ne sont pas très bons. Il faut sans doute être plus imaginatif et innovant. Ainsi, les déchèteries sont sur un mode de fonctionnement archaïque et il n'est pas rare, dans nos Communes, à l'est en tout cas, de devoir attendre plus d'une heure dans une voiture sans avancer pour passer uniquement trois minutes pour déposer ses déchets. Il est peut-être temps de penser les choses différemment, revoir l'organisation pour qu'elle soit plus simple, pratique et surtout efficace.

Avec des investissements à venir très importants comme les nouveaux incinérateurs, une stagnation de la motivation environnementale du public, sans doute liée à la crise et la production à la source qui n'évolue pas assez vite, il est urgent de prendre des mesures rapides, efficaces afin d'aboutir à une gestion compatible avec les objectifs que nous avons votés.

Néanmoins, notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

N° 2013-4012 - proximité et environnement - Vénissieux - Installation de silos enterrés pour la collecte des déchets ménagers - Attribution d'une subvention d'équipement à Alliade habitat - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4012. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. le Conseiller PLAZZI : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité M. Brachet, délégué du Grand Lyon à Alliade Habitat, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

N° 2013-4013 - proximité et environnement - Lyon 9° - Dispositif de propreté globale du quartier de la Duchère - Autorisation de signer une convention avec la Ville de Lyon - Direction de la propreté -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Ait-Maten a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2013-4013. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, il est tard, vous ne vouliez pas abrégé mais je vais tout de même dire ce que je voulais dire.

Il y a finalement peu d'occasions de parler de la Duchère ici. Alors permettez-moi de me saisir de ce dossier pour le faire. La Duchère, nous la connaissons bien, monsieur le Président, vous y avez vécu, j'y ai grandi, je ne doute pas que, pour vous comme pour moi, ce quartier de Lyonnais sera un enjeu important pour l'année prochaine et les années qui suivent.

La Duchère se transforme grâce à l'ambitieux grand projet de ville lancé grâce au soutien de l'Etat et plus particulièrement de Jean-Louis Borloo alors Ministre de la Ville. Mais on a trop tendance à oublier qu'avant le béton, il y a l'humain. Le vrai renouveau de la Duchère ne peut s'arrêter qu'à l'explosion de quelques barres, à la réfection de quelques espaces publics et la réhabilitation du parc du Vallon. Le vrai renouveau de la Duchère, ce sera quand les habitants se sentiront pleinement heureux d'y vivre. C'est pourquoi il faut prendre à bras le corps les problèmes d'emploi, d'insécurité, de perspectives, de mixité, de vivre ensemble, bref, des problèmes qui, malgré les efforts, ne sont pas du tout réglés.

En concentrant tous les moyens ou presque sur le Plateau, vous en avez oublié que les difficultés s'aggravent au Château et à

la Sauvegarde. On le voit malheureusement avec les incidents qui arrivent encore trop régulièrement. On le voit à Balmont où, finalement, la vie commerciale a du mal à se développer et où la barre 320, qui appartient à la SACVL, demeure un beau symbole de votre politique : un projet clinquant qui finit en un ravalement de façade légèrement amélioré, après avoir bien communiqué et parfois bien patiné.

Alors, cette délibération apportera certainement un mieux, notamment en termes de propreté de l'espace public, mais il faut aller plus loin, de manière globale, pour que la Duchère soit vraiment un quartier lyonnais comme les autres, en espérant que le Gouvernement que vous soutenez, malgré les think tanks que vous créez actuellement, ne diminuera pas les moyens pour la Duchère dans le cadre de sa nouvelle politique de la ville.

M. LE PRESIDENT : C'est dommage que vous n'y veniez pas plus souvent !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

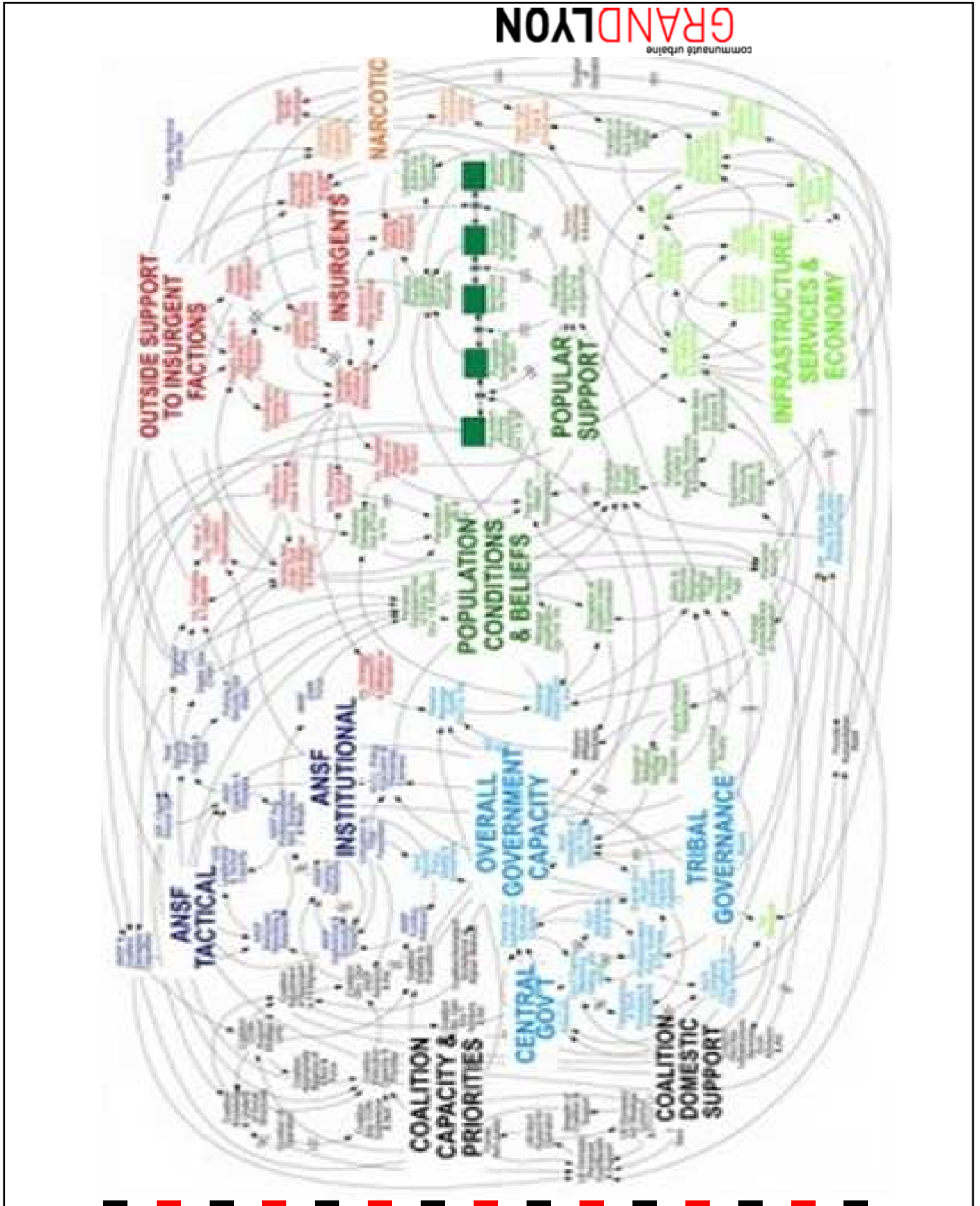
M. LE PRESIDENT : Voilà, mesdames et messieurs, merci pour votre participation. Il est 23 heures 20, nous n'avons eu que 6 heures 20 de débats.

(La séance est levée à 23 heures 20).

Annexe 1 (1/27)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Darne

(dossiers n° 2013-3998, 2013-3999 et 2013-4001)



Annexe 1 (2/27)

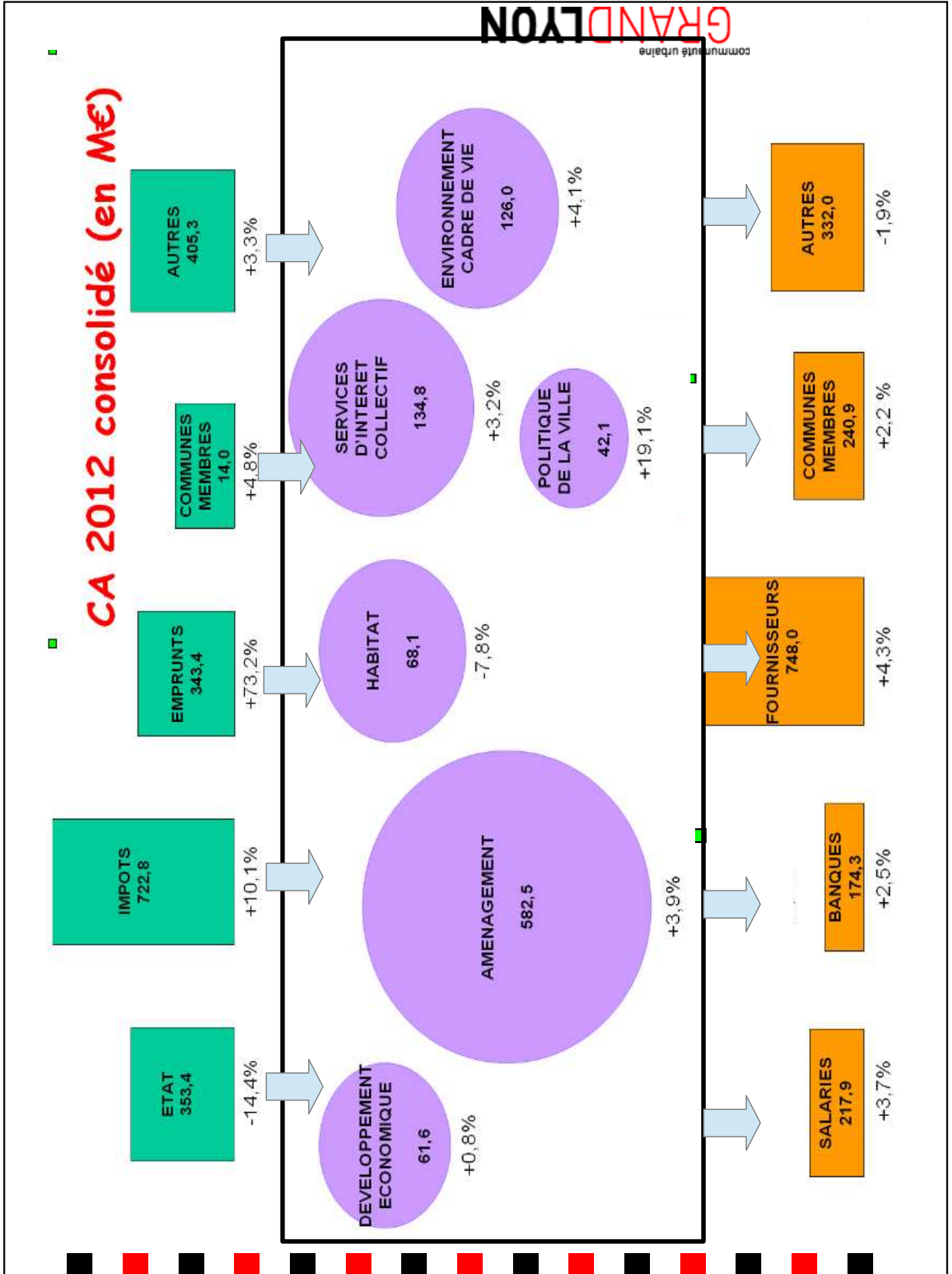
COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

**Compte administratif 2012
Budget supplémentaire 2013**

Conseil du 24 juin 2013

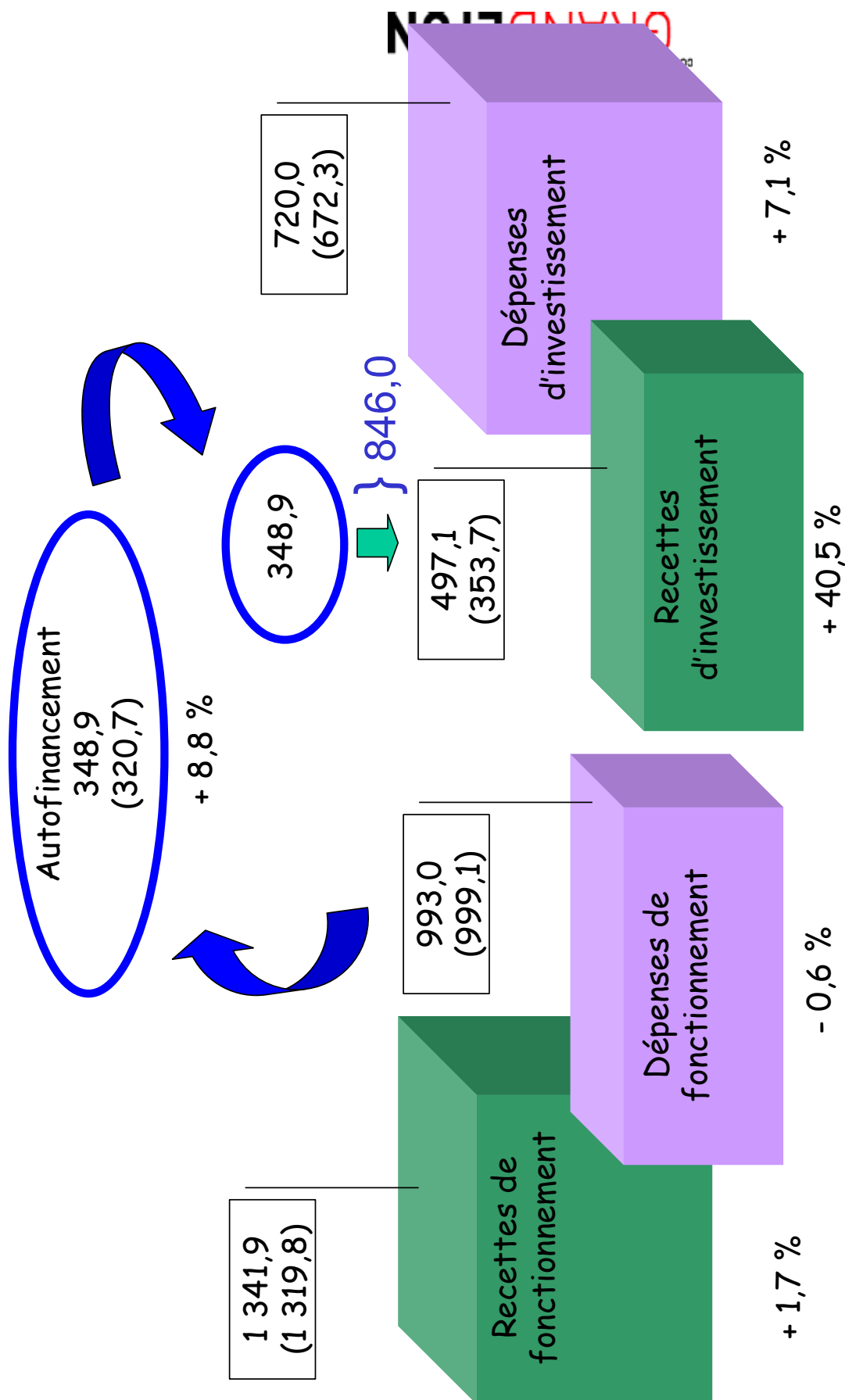
GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 1 (3/27)



Annexe 1 (4/27)

CA 2012 consolidé (en M€)



Annexe 1 (5/27)

Compte administratif 2012 - Fonctionnement

<i>en M€</i>	2011 Réalisé	2012 Prévu*	2012 Réalisé	Ecart réalisé/prévu	Variation 2012/2011
Recettes	1 319,8	1 303,7	1 341,9	+ 2,9 %	+ 1,7 %
dont fiscalité directe	598,0	600,6	607,9	+ 1,1 %	+ 1,7 %
Dépenses	999,1	1 081,9	993,0	- 8,2%	- 0,6 %
dont ATC et DSC	229,5	233,0	232,4	- 0,3 %	- + 1,2 %
Autofinancement	320,7	221,8	348,9	+ 57,3 %	+ 8,8 %
Epargne Nette	218,9	111,8	238,9	+ 113,7 %	+ 9,1 %

* Prévu 2012 : Application arbitraire des montants retraités sur le réalisé 2012

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 1 (6/27)

La situation financière à fin 2012

♦ Evolution des soldes de gestion (en M€) :

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2008
Autofinancement brut	253,8	269,3	310,8	320,8	348,9	+ 37,5 %
Rbt Capital des emprunts	106,1	104,1	106,5	101,9	110,0	+ 3,7 %
Epargne nette	147,7	165,2	204,3	218,9	238,9	+ 61,8 %

Annexe 1 (7/27)

Compte administratif 2012 - Investissement

<i>en M€</i>	2011 Réalisé*	2012 prévu	2012 Réalisé*	Ecart réalisé/ prévu	Variation 2012/2011
PPI Dépenses	546,3	785,7	574,4	- 26,9 %	+ 5,1 %
PPI Recettes	98,5	120,2	68,5	- 43,0 %	- 30,5 %
PPI Charge nette	447,8	665,5	505,9	- 24 %	+ 13,0 %

GRAND LYON
communauté urbaine

* Montants retraités sans écritures d'ordre

Annexe 1 (8/27)

Les recettes 2012 - Fonctionnement

Les ressources de substitution de la TP

	CA 2011	CA 2012		
Nouvelle fiscalité sur les entreprises	CFE	179,866	185,925	
	CVAE	122,142	127,434	
	IFER	4,307	4,009	
			+ 3,4 % + 4,3 % - 6,9 %	
Fiscalité transférée État, CG69, RRA	TH	124,508	127,951	
	TFPNB	0,097	0,105	
	TATFPNB	0,751	0,731	
	TASCOM	11,555	11,382	
			+ 2,8 % + 8,2 % - 2,7 % - 1,5 %	
Nouvelles compensations	ALC TH	4,384	4,549	
	ALC CFE/CVAE	1,013	0,825	
			+ 3,8 % - 18,6 %	
Compensations spécifiques	DCRTP	53,542	52,093	
	FNGIR	92,913	94,593	
			- 2,6 % + 1,8 %	
Rôles supplémentaires	CR/TP	8,301	3,879	
				- 53,3%
	Ensemble 2011	603,4	Ensemble 2012	613,5
		+ 0,8 %		+ 1,7 %

Annexe 1 (9/27)

Péréquation : montée en puissance du FPIC

en millions d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Volume des transferts	150	360	570	780	2 % des recettes
Contribution de l'ensemble intercommunal lyonnais	2,9	8,1	12,9	17,6	24,8
Contribution de la Communauté urbaine	1,4	4,3	6,8	9,3	13,1

Annexe 1 (10/27)

Les recettes 2012 - Fonctionnement

Fiscalité directe (hors compensations) => 2 modes de lecture :



- Taxes sans pouvoir de taux : 132,2 M€

(CVAE, IFER, TAFNB)

- ♦ Taxes avec pouvoir de taux : 325,4 M€

(TH, CFE, TFNB, TASCOM)

TOTAL : 457,6 M€

- Fiscalité ménages : 128,8 M€

(TH, TFNB, TAFNB)

- Fiscalité entreprises : 328,8 M€

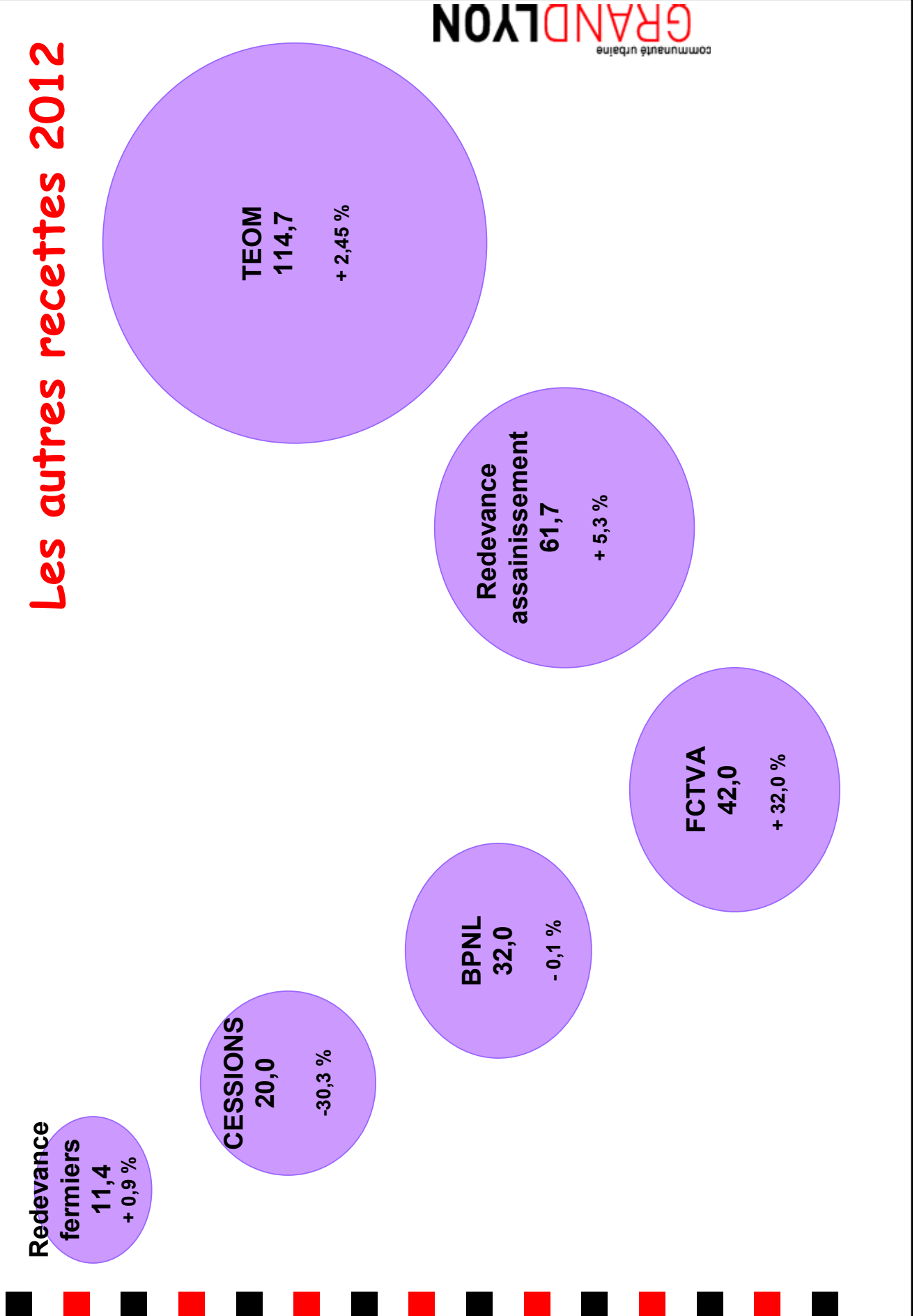
(CFE, CVAE, IFER, TASCOM)

TOTAL : 457,6 M€

+ compensations et rôles supplémentaires : 613,5 M€ en 2012 (+ 1,7 %)

Annexe 1 (11/27)

Les autres recettes 2012



Annexe 1 (12/27)

Les dépenses 2012 - Fonctionnement

◆ Les charges de personnel : 217,9 M€

en M€	2010	2011	2012
Chapitre 012 retraité	204,4	210,2	217,9*
<i>dont rémunérations</i>	143,8	146,4	150,4
<i>dont charges*</i>	52,5	53,9	55,0
% d'évolution	3,2 %	2,8 %	3,7 % 2,9 %*

+ 7,7 M€ entre 2011 et 2012 :

- ▶ *dont 1,7 M€ : changement de périmètre personnel intérimaire circulaire du 3/08/2010, soit + 2,9 % à périmètre constant
- ▶ dont 0,6 M€ : GVT
- ▶ dont 4,5 M€ : Refonte régime indemnitaire, revalorisations SMIC, reclassements,...

* Charges patronales, participations mutuelles et abonnements transport

Annexe 1 (13/27)

Les dépenses 2012 - Fonctionnement

◆ L'évolution de l'effectif moyen payé

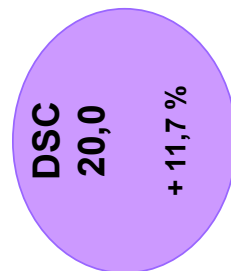
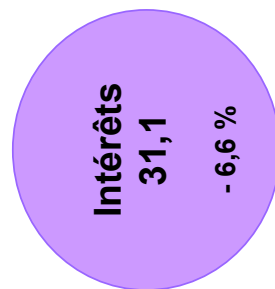
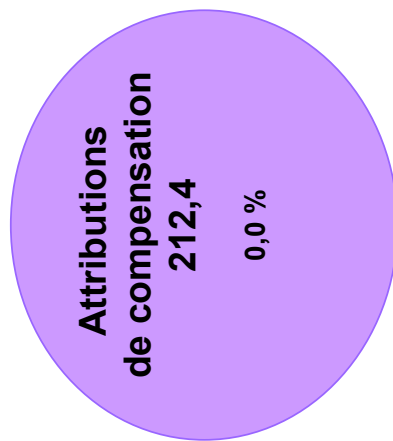
	2010	2011	2012
EFFECTIF MOYEN PAYE	4739	4760	4805
EVOLUTION	67	21	45
	1,4%	0,44 %	0,94 %

+ 45 agents « moyen payé » avec une diminution du taux de vacance (4,82 % en 2012 pour 5,26 % en 2011 : soit 21 postes)

=> 34 postes créés en 2012 : 10 catégorie A, 5 catégorie B, 19 catégorie C

Annexe 1 (14/27)

Les autres dépenses 2012



Annexe 1 (15/27)

CA 2012 - PPI : Investissements en dépenses-recettes
Situation des autorisations de programme avec mouvements d'ordre

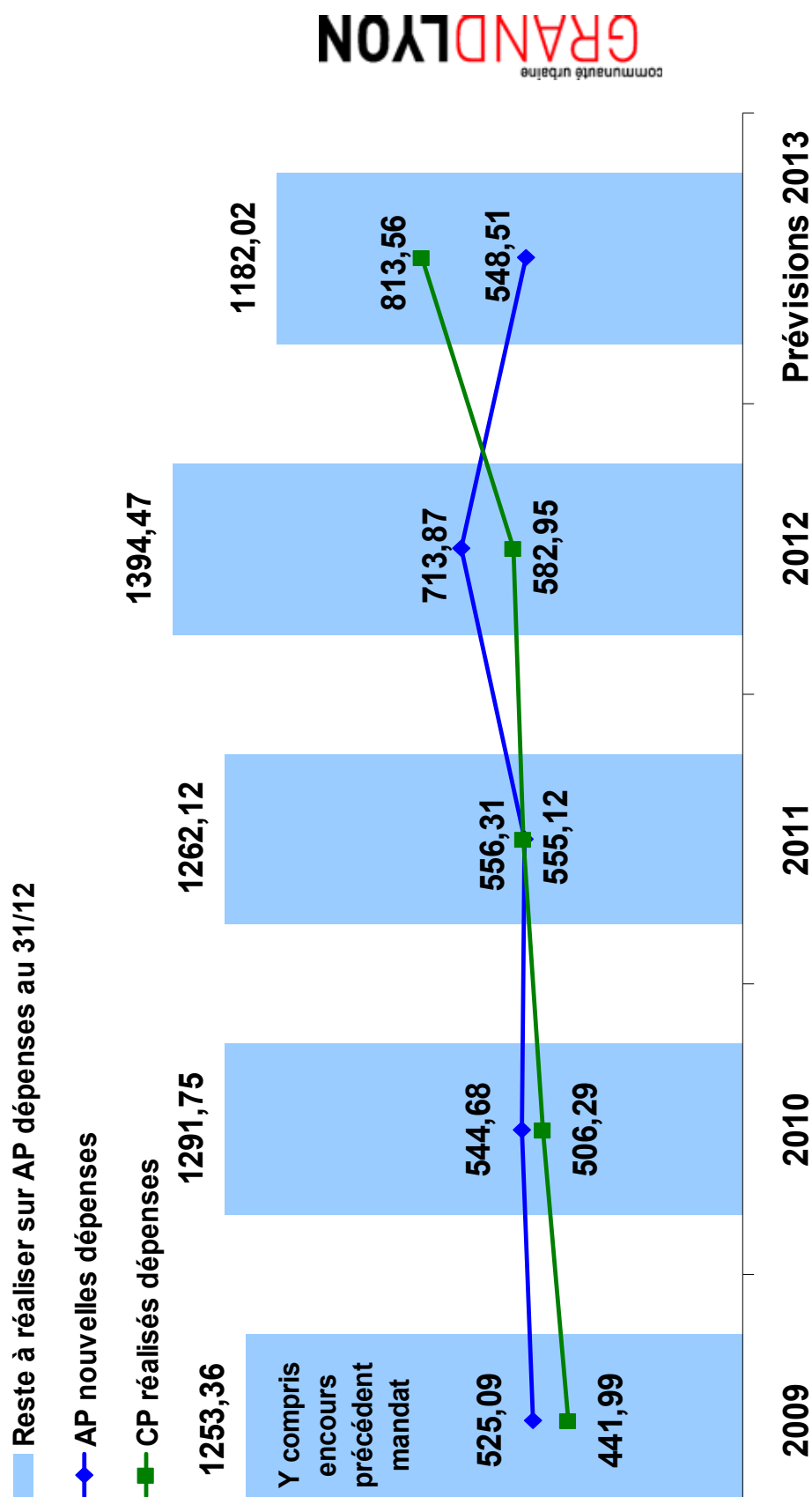
	Dépenses	Recettes
Encours des autorisations de programme au 01-01-2009	1 170,26 M€	360,85 M€
+ Autorisations de programme nouvelles 2009-2012	2 312,21 M€	447,58 M€
= Stock d'AP estimé au 31-12-2012	3 482,47 M€	808,43 M€
- CP réalisés 2009-2012 (au 31/12/2012)	2 087,60 M€	444,34 M€
= Stock d'AP au 01-01-2013	1 394,87 M€	364,09 M€
+ AP nouvelles prévues en 2013	529,44 M€	79,44 M€
- CP 2013 prévus	749,00 M€	149,00 M€
= Stock d'AP estimé fin 2013	1 175,31 M€	294,53 M€

Capacité financière 2013-2018 votée, en charge nette : 2 300,00 M€
 - CP estimés pour 2013, en charge nette : 600,00 M€
 - Stock estimé fin 2013, en charge nette : 880,78 M€
 = Solde 2014-2018 en charge nette : 819,22 M€

Annexe 1 (16/27)

Compte administratif 2012

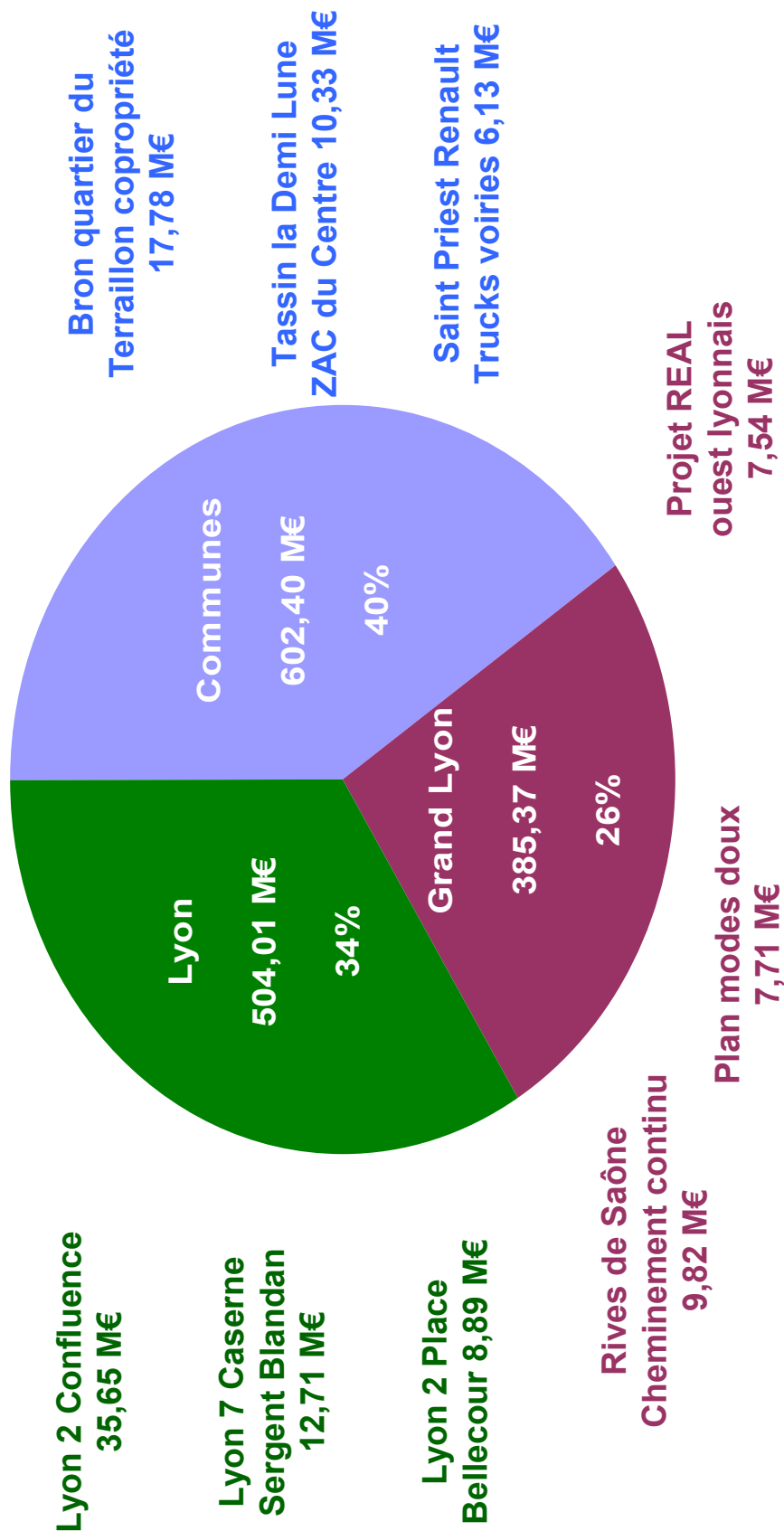
PPI : Évolution des AP nouvelles votées, des CP réalisés et du reste à réaliser en dépenses



Annexe 1 (17/27)

Compte administratif 2012 PPI : Répartition géographique des investissements hors globalisées

CP dépenses réalisées cumulés 2009-2012



Annexe 1 (18/27)

CA 2012 - Dette

- Emprunts souscrits : 343,5 M€ (163,3 M€ en 2011)
 - => dont nécessaires : 217,5 M€
 - => dont par précaution : 126 M€
- Emprunts remboursés : 110 M€ (101,9 M€ en 2011)
- Encours : 1 471,1 M€ (1 265,7 M€ en 2011) dont 53,6% à taux fixe et 46,4 % à taux variable
- Intérêts versés : 31,1 M€ (33,3 M€ en 2011)
- Taux moyen de la dette : 2,37 % (2,79 % en 2011)
- Capacité de désendettement : 4,2 ans
- Service de la dette : 10,5 %

Annexe 1 (19/27)

La situation financière à fin 2012

♦ Evolution des soldes de gestion (en M€) :

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2012/2008
Service dette	13,3	11,7	10,5	10,2	10,5	Maxi 20 %
Désendettement	4,7	4,4	3,9	3,9	4,2	Maxi 8 ans

Annexe 1 (20/27)

CA 2012 - Zoom sur le logement

➤ 4 779 logements financés en 2012

<i>en M€</i>	2010	2011	2012	Evolution 2011/2010	Evolution 2012/2011
Soutien au logement social	59,1	64,3	62,2	8,8%	-3,2%
Aides au logement - parc privé (aides à la pierre, OPAH)	8,3	6,0	3,5	-27,7%	-42,4%
Aires d'accueil des gens du voyage et sédentarisation	4,1	3,5	2,4	-16,2%	-31,9%
Politique de la ville	24,5	35,4	42,1	44,2%	19,1%
TOTAL	96,0	109,2	110,2	13,7%	0,9%

RECETTES de baux emphytéotiques	16,1	8,8	5,3	-45,5%	-39,8%
--------------------------------------------	-------------	------------	------------	---------------	---------------

Annexe 1 (21/27)

CA 2012 - Zoom sur la politique foncière

en M€	2010	2011	2012	Evolution 2011/2010	Evolution 2012/2011
Acquisitions hors réserves foncières	51,8	60,7	88,2	17,2%	45,4%
<i>dont terrains de voirie</i>	4,9	5,5	18,5	12,2%	240%
<i>dont foncier pour aménagement</i>	46,2	52,4	65,9	13,4%	25,8%
<i>dont foncier pour logement social</i>	8,3	6,4	9	-22,9%	40,5%
Réserves foncières	33,3	35,9	22,7	7,8%	-36,8%
<i>dont réserves foncières hors logement social</i>	11,1	17,4	9,1	56,8%	-47,9%
<i>dont réserves foncières logement social</i>	22,2	18,5	13,6	-16,7%	-26,4%
TOTAL	85,1	96,6	110,9	13,5%	14,9%
RECETTES de cessions	10,7	28,3	20,4	164,5%	-27,8%

GRAND LYON

communauté urbaine

Annexe 1 (22/27)

CA 2012 - Zoom sur la propreté urbaine

en M€	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Déchets des déchèteries	Déchets du nettoyage	Total
Coût complet	76,629	24,766	2,266	17,388	3,910	124,958
Recettes	16,156	15,160	0,811	4,208	0,550	36,885
<i>Dt subventions</i>	2,512	10,117	0,172	1,734	0,013	14,547
Coût net	60,473	9,606	1,455	13,180	3,360	88,074
Tonnages	346 063	60 389	25 053	130 709	31 191	593 405
<i>hors apport extérieur</i>	313 637					
Coût net à la tonne	175 €	159 €	58 €	101 €	108 €	148 €
<i>hors apport extérieur</i>	193 €					

GRAND LYON
communauté urbaine

Annexe 1 (23/27)

Budget supplémentaire 2013

Affectation des résultats 2012 et propositions nouvelles consolidées

en M€	RESULTATS 2012
A Recettes réalisées	2 243,96
B Dépenses réalisées	1 929,85
C Résultat de l'exercice 2012 (A-B)	314,12
D Résultat reporté 2011	43,03
K Affectation à l'investissement faite au BS 2012	188,43
E Résultat à la clôture 2012 (C+D-K)	168,72
R3 report de recettes en fonctionnement	11,02
R4 report de dépenses en fonctionnement	55,25
reports nets	-44,23
L Résultat 2012 après reports (E+R3-R4)	124,49

Annexe 1 (24/27)

Budget supplémentaire 2013

Affectation des résultats 2012 et propositions nouvelles : 124,49 M€

en M€	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Affecté à l'investissement (BAOURD)	0,22	
Virement à l'investissement	120,20	
Emprunts à mobiliser	-96,15	4,07
Propositions nouvelles	24,27	2,70
Provision pour Zac		0,73
Préfiguration de la Métropole de Lyon		
Provision pour remboursement de l'emprunt obligataire	9,89	
Agence de financement	1,50	
PPI	11,21	
autres	1,68	0,64

Annexe 1 (25/27)

Budget supplémentaire 2013**Situation des AP dépenses et recettes en M€**

AP	Dépenses	Recettes	Charge nette
Montants votés au BP	504,66	54,66	450
Montants proposés au BS 2013	518,50	68,50	450

Situation des CP dépenses et recettes en M€

CP 2013	Dépenses	Recettes	Charge nette
Montants votés au BP	749,04	149,04	600
Montant prévu = BP + DM de février	765,89	165,89	600
Propositions au BS 2013	813,56	202,36	611,2
	+ 47,67	+ 36,47	+11,20

CA 2012/BS 2013 : Les perspectives

Une situation financière saine à fin 2012

Mais :

- ⇒ Un contexte économique et financier international qui reste médiocre et génère de nouvelles contraintes (inflation, conditions d'emprunt, ...)
- ⇒ Des concours de l'Etat annoncés en baisse.
- ⇒ Une péréquation horizontale et verticale prévue en forte augmentation
- ⇒ Des incertitudes sur l'acte III de la décentralisation
- ⇒ Métropole de Lyon = en 2015 nouvelle donne financière.

Le tact dans l'audace, c'est de savoir jusqu'où on peut aller trop loin.
Jean Cocteau.

Annexe 1 (27/27)



Annexe 2 (1/11)

Documents projeté lors de la présentation
par madame la Vice-Présidente David et monsieur le Vice-Président Brachet

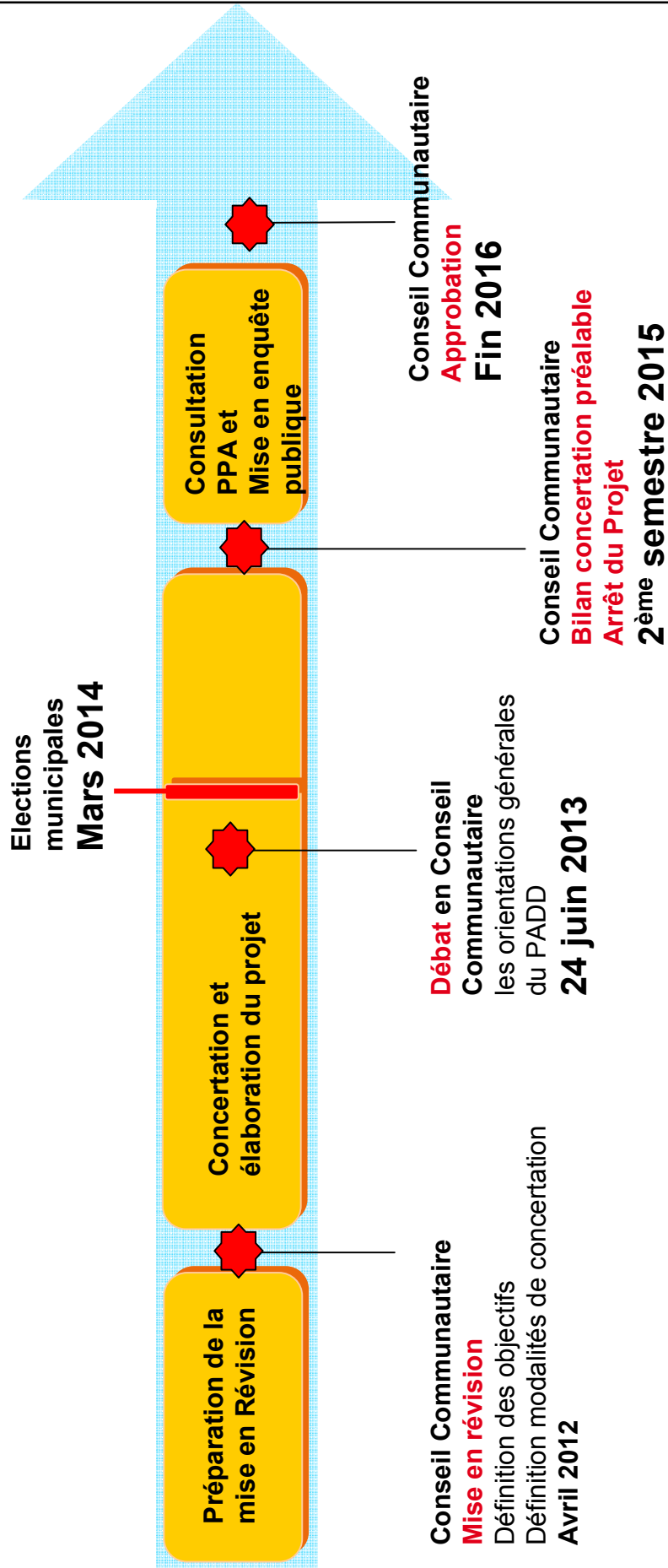
(dossier n° 2013-4024)

PLUH
PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon
24 juin 2013

Annexe 2 (2/11)

Etat d'avancement de la procédure



Annexe 2 (3/11)



Conseil de communauté du 24 juin 2013: débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU-H

- Débat sans vote au sein du conseil de communauté en application de l'article L123-9 du code de l'urbanisme.
- Ces orientations doivent ensuite être soumises, conformément à l'article L 123-18 du code de l'urbanisme et à l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, à un débat au sein des conseils municipaux et d'arrondissements des communes membres de la Communauté urbaine de Lyon.



Annexe 2 (4/11)

Des orientations construites dans une démarche très large de concertation

- Elus communaux
- Grand public (49 réunions publiques / environ 4 000 participants)
- Professionnels de l'immobilier et de l'Habitat
- Personnes Publiques Associées
- Instances de participation citoyenne



Annexe 2 (5/11)



Que retenir de cette très large démarche de concertation?

- La mobilité et les déplacements
- L'habitat
- La nature en ville
- La qualité urbaine et patrimoniale
- L'économie en ville
- L'impact des grandes infrastructures sur le territoire

Annexe 2 (6/11)

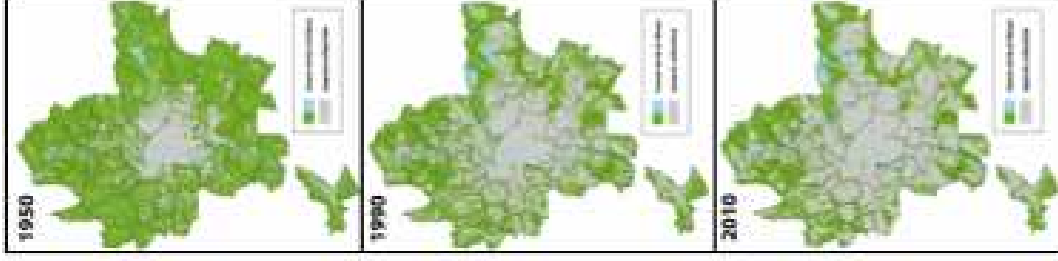


Pour assurer la transition vers un autre mode de développement

- Le PLU-H doit s'adapter aux lois Grenelle et aux lois relatives à l'habitat
- Le PLU-H concrétise le projet porté par le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le PLU-H territorialise les orientations des politiques publiques
- Le PLU-H doit répondre aux nouveaux enjeux de société et à l'évolution du contexte local



Le PLU-H se fixe un nouveau cap



Annexe 2 (7/11)

1... Le défi métropolitain

Développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une métropole responsable.

- Favoriser l'économie d'excellence et la métropole des savoirs
- Conforter l'offre commerciale, les grands équipements et l'hébergement touristique participant au rayonnement métropolitain
- Faire rayonner l'agglomération à partir de grands projets urbains et économiques
- Développer l'agglomération en synergie avec l'accessibilité métropolitaine et les réseaux d'information
- Développer un cadre de vie attractif en s'appuyant sur le patrimoine naturel et bâti remarquable



Annexe 2 (8/11)

2... Le défi économique

Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois.

- Garantir les capacités de développement et de renouvellement des zones d'activités économiques dédiées.
- Favoriser le maintien et le développement des activités économiques diversifiées « dans la ville »
- Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre tertiaire
- Organiser un développement commercial équilibré et durable
- Accompagner et valoriser l'activité agricole périurbaine
- Favoriser une plus grande densité, qualité et intégration environnementale des sites d'accueil économiques



GRAND LYON

Annexe 2 (9/11)

3... Le défi de la solidarité

Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants.

- Soutenir une offre de logements importante
- Diversifier la production de logements neufs, en taille et en gamme de prix selon un principe de mixité sociale
- Faciliter l'accès et les parcours résidentiels des ménages dans les logements existants
- Favoriser la réhabilitation et l'adaptation du parc de logements
- Répondre aux enjeux environnementaux en intégrant la dimension sociale
- Organiser la gouvernance locale de la politique de l'habitat



Annexe 2 (10/11)

4... Le défi environnemental

Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

- Aller vers une organisation urbaine et des mobilités plus économes d'espace et d'énergie, limitant les gaz à effet de serre.
- Développer l'agglomération en faisant projet avec la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville.
- Aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines, et offre de services et d'équipements.
- Améliorer la prise en compte de la sécurité et de la santé dans l'organisation du développement urbain.
- Promouvoir un développement urbain économe de ses ressources en eau et en matériaux, et limitant la production de déchets



Annexe 2 (11/11)



Débat



GRAND LYON